

# Dossier choc sur les "gangsters" syndicaux et les révolutionnaires

par Claude MASSON  
de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le ministère de la Justice est à préparer un dossier qui s'intitule "dossier intimidation" et qui sera composé des "épisodes de violence, d'intimidation et de chantage

que nous avons connus au Québec depuis quelques mois".

Ce dossier, qui sera rendu public lorsque complété et qui donnera lieu à des poursuites contre les personnes impliquées, sera livré à la population pour qu'elle soit saisie "des manœuvres et des actions qui ont été perpé-

trées dans certains endroits du territoire du Québec et qui visaient à intimider, à faire chanter et à violenter la population".

Dans un langage qu'on ne lui connaissait pas et sur un ton qui ne laissait aucun doute sur ses intentions futures, le ministre québécois de la Jus-

te, M. Jérôme Choquette, a annoncé cette mesure qui s'inscrit dans l'objectif premier de son ministère pour la prochaine année : le law and order.

**Sortie sans précédent**

Dénonçant ouvertement "certaines forces révolutionnaires" et certains

"groupes de gangsters qui ont réussi à s'implanter dans des mouvements syndicaux légitimes" et invitant par ailleurs le mouvement à faire au plus vite un "ménage dans sa propre maison" en vue "d'éliminer ses éléments indésirables", M. Choquette a clairement indiqué que le rôle premier de

son ministère, pour l'année qui vient et peut-être même pour les années futures, sera "le maintien de l'ordre public et de la paix sociale au Québec".

C'est alors que les députés entreprennent l'étude des crédits du ministère  
Voir DOSSIER-CHOC en page A 6

## L'UQ et les créditistes appuient Choquette; le PQ est "très déçu"

de notre bureau de Québec

QUEBEC — "Beaucoup de gens croient que le nombre constitue la justice et que la violence doit être la maîtresse du logis. Quand on constate aujourd'hui l'acharnement avec lequel certaines gens s'attaquent à l'autorité gouvernementale, à l'autorité judiciaire, à l'autorité policière, on s'interroge avec raison quant au sort qui

peut être réservé à la population du Québec."

Telle a été la réaction formulée par l'ancien ministre de la Justice et leader de l'opposition officielle, Me Rémi Paul, à la déclaration faite hier par le ministre Jérôme Choquette contre les "forces révolutionnaires" et les "groupes de gangsters" qui auraient infiltré les syndicats au Québec.

Selon lui, l'intimidation et le chantage pratiqués par ces individus "s'adressent à toutes les couches ou classes de la société".

**Les créditistes sont d'accord**

Par ailleurs, le porte-parole du Ralliement créditiste, qui est le clan op-

Voir L'UQ en page A 6

Le plus grand quotidien français d'Amérique



Montréal, mercredi 31 mai 1972, 88e année, no 96, 130 pages, 10 cahiers

★ 15¢

### AUJOURD'HUI



#### Place Desjardins, les travaux progressent

Depuis près d'un mois, les démolisseurs remuent briques, trottoirs, rues et clôtures. Un mur de soutènement est déjà en construction.

page E 5

#### Explosions à Téhéran

Les dernières heures du séjour du président Nixon en Iran ont été assombries par une série d'attentats à la bombe qui ont fait deux morts. Le départ de M. Nixon pour la Pologne a été légèrement retardé.

page F 1

#### Les 50 ans de la Coopérative fédérée

Une de nos plus importantes entreprises manufacturières, la Coopérative fédérée du Québec, fête cette année ses cinquante ans d'existence. Le moment tout indiqué pour jeter un coup d'oeil sur ses réalisations en compagnie de son président M. Roland Pigeon.

page E 15

#### Le livre de Morin pourrait embarrasser Bourassa

Bien davantage que son adhésion au PQ, c'est le livre écrit par M. Claude Morin, ancien conseiller du gouvernement québécois, qui risque d'affecter le gouvernement Bourassa. Maurice Giroux analyse la portée politique de ce document.

page D 1

### DEMAIN Spec

- Robbie Robertson vs le complexe canadien
- Claude Valade candidate
- Une vieille vedette de 17 ans : Michel Pilon

### SOMMAIRE

- Arts et spectacles : G 12, G 13
- Bandes dessinées : I 8
- Cinéma : G 13
- Décès, naissances, etc. : H 15
- Economie : E 10 à E 16
- Editorial : A 4
- Etes-vous observateur ? : H 10
- Horoscope : D 6
- Informations étrangères : F 1 à F 3
- Informations nationales : A 2, D 1, / D 4, D 6, D 10, D 12, D 13
- "Mot-mystère" : E 2
- Mots croisés : H 11
- Petites annonces : H 3 à H 14
- Radio et télévision : G 13
- Radio FM : G 13
- Religion : E 3, E 6
- Sports : C 1 à C 6, / C 10 à C 12, C 14
- Tribunaux : A 15
- Vivre aujourd'hui : G 1 à G 7
- Votre médecin : G 4

# Massacre à Tel Aviv

TEL-AVIV, Israël. (PA, Reuter, UPI) Trois extrémistes japonais à la solde des guérilleros palestiniens se sont livrés soudain à un véritable massacre, tuant 26 personnes et en blessant 72 autres. Toutes les victimes étaient passées dans la salle des douanes de l'aéroport international de Lod, en banlieue de Tel-Aviv.

C'est avec des armes automatiques et des grenades que les "tueurs" ont perpétré ce qu'un haut fonctionnaire israélien a appelé un "massacre des innocents".

Parmi les morts, on compte 13 Portoricains de foi chrétienne venus en pèlerinage en Terre Sainte et un des hom-

mes de sciences des plus réputés d'Israël.

Deux des "tueurs" ont perdu la vie au cours de l'attentat, l'un s'étant apparemment tué en se jetant sur sa propre grenade, l'autre étant atteint par une rafale provenant d'un de ses compagnons. Le troisième a été capturé alors qu'il tentait de fuir.

**Véritable carnage**

C'est au moment où ils récupéraient leurs bagages sur les convoyeurs que les trois assaillants ont sorti carabines automatiques et grenades de leurs malles. Il y avait à ce moment de 200 à 300 voyageurs, parents et amis dans la salle.

En quelques secondes, ce fut une

véritable scène de carnage, alors que les trois Japonais se mirent à tirer dans la foule compacte.

Des corps, des membres arrachés, du sang et du verre jonchaient le plancher, les plaintes des mourants à peine perceptibles parmi les cris et le

Voir MASSACRE en page A 6

## Suspension de tous les débardeurs

par Madeleine BERTHAULT

Les 3.200 débardeurs des ports de Montréal, Québec et Trois-Rivières ont été suspendus hier à cause "de leur refus systématique, depuis 21 jours, de répondre aux injonctions ordonnant le retour au travail".

C'est ce qu'a annoncé M. A. E. Masters, président de l'Association des employeurs maritimes, au cours d'une conférence de presse qui a eu lieu hier, en fin d'après-midi. L'avocat de l'Association des employeurs maritimes, Me Brian Mulroney, a précisé que ces suspensions ont été faites en vertu de la convention collective qui prévoit des mécanismes de suspension lorsqu'un débardeur refuse de travailler plusieurs jours de suite.

**Désistement**

Ces suspensions ont été émises pour une durée indéfinie. C'est pourquoi, hier matin, Me Bernard Roy, procureur de Shipping Federation of Canada Inc. et des Employeurs maritimes, s'est désisté en Cour supérieure, au nom des requérants, de la requête en vue de l'émission d'une injonction interlocutoire. Cependant, les procédures pour

Voir SUSPENSION en page A 6

## Castonguay: pas de danger d'épidémie

par Claude MASSON  
de notre bureau de Québec

QUEBEC — "Il n'existe pas, présentement, de danger pour la santé publique ou encore de menace d'épidémie".

C'est ce que fait savoir le ministre des Affaires sociales, M. Claude Castonguay, en regard de la grève des cols bleus de la ville de Montréal, arrêté de travail qui entraîne l'accumulation des ordures dans les parcs publics de la métropole.

Face à la température chaude qui s'est maintenue depuis plusieurs jours et en raison de l'inquiétude de plus en plus grande de la population montréalaise qui serait à la merci des mouches et des rats, le ministre Castonguay répond qu'il n'y a aucun cas de maladie contagieuse ou infectieuse qui ait été rapporté jusqu'à maintenant.

Dans un bref rapport de la situation qu'il a fait à l'Assemblée nationale, le ministre des Affaires sociales, dans lequel a été intégré l'ancien ministère de la Santé, M. Castonguay a déclaré:

"Le service de santé de la ville de Montréal, de façon étroite avec la direction du service de l'épidémiologie de mon ministère et aussi avec l'assistance d'experts dans le domaine de l'épidémiologie, me fait rapport à l'effet qu'il n'y a aucun cas de maladie

Voir CASTONGUAY en page A 6

Autres informations

page A 3



Des bagages déchetés et du sang, c'est tout ce qu'il reste après que trois Japonais eurent ouvert le feu sur 250 à 300 personnes dans l'aéroport international Lod, à Tel-Aviv, en Israël. Armés de fusils automatiques et de grenades, ils ont tué 26 personnes et en ont blessé 72 autres.



L'une des victimes de l'attentat terroriste de l'aéroport Lod de Tel-Aviv est transportée vers l'hôpital Tel Hashomer. L'un des membres du trio de terroristes s'est suicidé à l'aide d'une grenade, le deuxième a été abattu et le troisième a été capturé.

## Le FPLP: une réponse au massacre du 8 mai

BEYROUTH (AFP) — L'opération menée mardi soir à l'aéroport de Lod "est une réponse au massacre israélien perpétré avec sang-froid par le boucher Moshe Dayan contre les fedayine qui avaient détourné (le 3 mai) l'avion de la Sabena à Tel Aviv, annonce un long communiqué de cinq pages diffusé à Beyrouth mardi soir par le Front populaire pour la libération de la Palestine.

Le mouvement du Dr Georges Habache indique que l'opération avait pour nom "Opération Deir Yassine" du nom d'un village palestinien dont les habitants furent tués en 1948, lors de la guerre de Palestine, par des éléments du groupe Stern.

Le FPLP souligne que lors du détournement de l'avion de la Sabena, les Israéliens avaient déclaré que "la mort des fedayine était une sanction exemplaire qui paralysait l'action des fedayine".

Le Front populaire remarque également que "l'opération Deir Yassine survient à l'occasion du cinquantième anniversaire de la défaite de juin" 1967.

"L'opération héroïque" de Lod a été menée par "un commando spécial" du FPLP appelé "commando du martyr Patrick Origlio", ajoute le communiqué.

Patrick Origlio, citoyen du Nicaragua, avait été tué dans l'avion d'El Al détourné sur Londres le 6 septembre

1970, par un commando dont faisait partie le jeune Palestinien Leila Khaled, qui fut alors arrêtée.

Expliquant les raisons qui ont motivé "l'opération Deir Yassine", le FPLP souligne que "l'ennemi continuera à être attaqué partout. Cette attaque contre l'ennemi, sur notre sol occupé, est légale", souligne le communiqué.

Le mouvement du Dr Habache ajoute que "la marée impérialiste contre le mouvement de libération nationale a pris de l'ampleur au Proche-Orient. L'un des aspects de cette marée impérialiste, dit-il, est la tentative de mise en tutelle de la résistance palestinienne. Le FPLP, souligne-t-il, a toujours

Voir LE FPLP en page A 6



Nuageux avec quelques averses

Demain : nuageux avec dégagement en matinée.  
Max. 70 Min. 40 • Détails à la page A 6

# Secteur public: après l'optimisme, c'est la méfiance et la suspicion

par François TREPANIER  
de notre bureau de Québec

QUÉBEC — Après avoir repris sur une note plutôt optimiste, les négociations entre le gouvernement du Québec et le Front commun des trois centrales syndicales ont retrouvé, hier, leur air d'antan s'enlisant à nouveau dans un climat de méfiance et de suspicion.

Résultat pratique de ce changement d'atmosphère: ce n'est que mardi prochain et non aujourd'hui que l'on saura officiellement si oui ou non les négociations aux tables sectorielles reprendront.

Tout dépendra d'une proposition que soumettra ce jour-là le ministre de la Fonction publique, M. Jean Cournoyer, sur le fameux problème de la sécurité d'emploi.

Ce problème devait faire l'objet de discussions hier alors que les négociations reprenaient en comité restreint. Cependant, il n'y a pas eu de discussion, M. Cournoyer n'ayant pas eu le temps de mettre au point la formule de compromis qu'il avait évoquée vendredi dernier.

Au cours de la rencontre à huis clos que trois journalistes dont celui de LA PRESSE ont pu suivre cachés derrière une porte, M. Cournoyer a plutôt proposé que les négociations à la table centrale soient reportées au 11 juin et que d'ici là, les négociations aux tables sectorielles reprennent immédiatement comme il l'avait demandé la semaine dernière.

C'est cette proposition de M. Cournoyer qui a soulevé la méfiance des chefs des centrales qui s'attendaient, dès hier, à des "ouvertures" et à de nouvelles propositions de la part du successeur de M. Jean-Paul L'Allier.

Surpris de ne pas être mieux informés sur le nouveau mandat de M.

Cournoyer, les chefs des centrales se sont vivement opposés à l'ajournement du 11 juin et ont indiqué qu'ils ne convoqueront pas les tables sectorielles tant qu'ils n'auront pas obtenu de détails plus précis sur les nouvelles formules de compromis qu'entend leur soumettre le gouvernement.

Parlant sur un ton plus intime que devant la grande table centrale, MM. Marcel Pepin, Louis Laberge et Yvon Charbonneau ont ensuite tenté de savoir quelle recommandation M. Cournoyer soumettra ce soir au Conseil des ministres au sujet des amendements à la loi 19.

Cependant, M. Cournoyer n'a pas voulu répondre aux questions qui lui étaient posées à ce sujet et il a plutôt réitéré son appel pour que les tables sectorielles reprennent leurs travaux.

Devant cet imbroglio, les deux parties ont finalement convenu de se rencontrer à nouveau mardi prochain alors que M. Cournoyer soumettra les principes de sa formule de compromis sur la sécurité d'emploi.

Quant aux tables sectorielles, elles seront probablement convoquées aujourd'hui même pour mercredi prochain mais ce n'est qu'après avoir pris connaissance de la proposition de M. Cournoyer que l'on saura si oui ou non elles siègeront.

Les dirigeants des centrales ne voient pas en effet comment ils pourraient faire siéger ces tables sectorielles alors que le gouvernement ne leur a fait aucune offre précise.

"Tu ne me donnes rien sur la sécurité d'emploi, a fait remarquer M. Pepin à M. Cournoyer. Il n'y a même pas de minimum d'ouverture au sujet de la définition du mot "poste" qui est relié aux offres salariales. Si tu veux que l'on convoque les tables sectorielles, fais-nous des propositions."

Quant au ministre de la Fonction publique, bien qu'il ne l'ait pas déclaré en des termes précis, il semble que ce soit surtout pour justifier son attitude au Conseil des ministres au sujet de la Loi 19 qu'il ait insisté pour obtenir la reprise des négociations aux tables sectorielles.

"Vous attendez quelque chose de moi, a signalé M. Cournoyer. Moi, j'attends un geste de votre part. Faites au moins siéger une table."

"Non", ont répondu les chefs des centrales se demandant comment ils pourraient justifier un tel geste alors que le gouvernement n'a pas encore montré ses cartes.

Qu'advient-il maintenant ?

Si les centrales syndicales avaient accepté hier soir de convoquer même une seule table sectorielle, certaines sources indiquent que M. Cournoyer aurait probablement donné suite aux recommandations du front commun et suggéré de faire disparaître complètement de la loi 19 la possibilité d'un décret.

Cette condition n'ayant pas été respectée, on croit que la Loi 19 maintiendra cette possibilité mais on ignore si elle comportera un échecancier.

# La Commission Gendron devra terminer son travail avant 1973

par Claude MASSON  
de notre bureau de Québec

QUÉBEC — Si, en apparence, le gouvernement Bourassa paraît avoir servi, hier soir, un véritable ultimatum à la Commission d'enquête Gendron sur le statut de la langue française au Québec, lui ordonnant de terminer ses travaux d'ici le 31 décembre 1972 sans quoi elle serait dissoute, c'est au fond avec le plein accord des commissaires que cette date-limite a été fixée.

Dans un bref communiqué publié à l'issue de la rencontre d'une heure entre le chef du gouvernement et le président de la Commission, M. Jean-Denis Gendron, il y est dit notamment:

— que M. Gendron a informé le premier ministre de l'impossibilité de lui remettre immédiatement des recommandations sur la langue de travail.

— que M. Bourassa a informé le président de la Commission qu'il avait l'intention de dissoudre la Commission au plus tard le 31 décembre 1972;

— que le chef du gouvernement a convoqué tous les commissaires à son bureau pour 17 heures aujourd'hui.

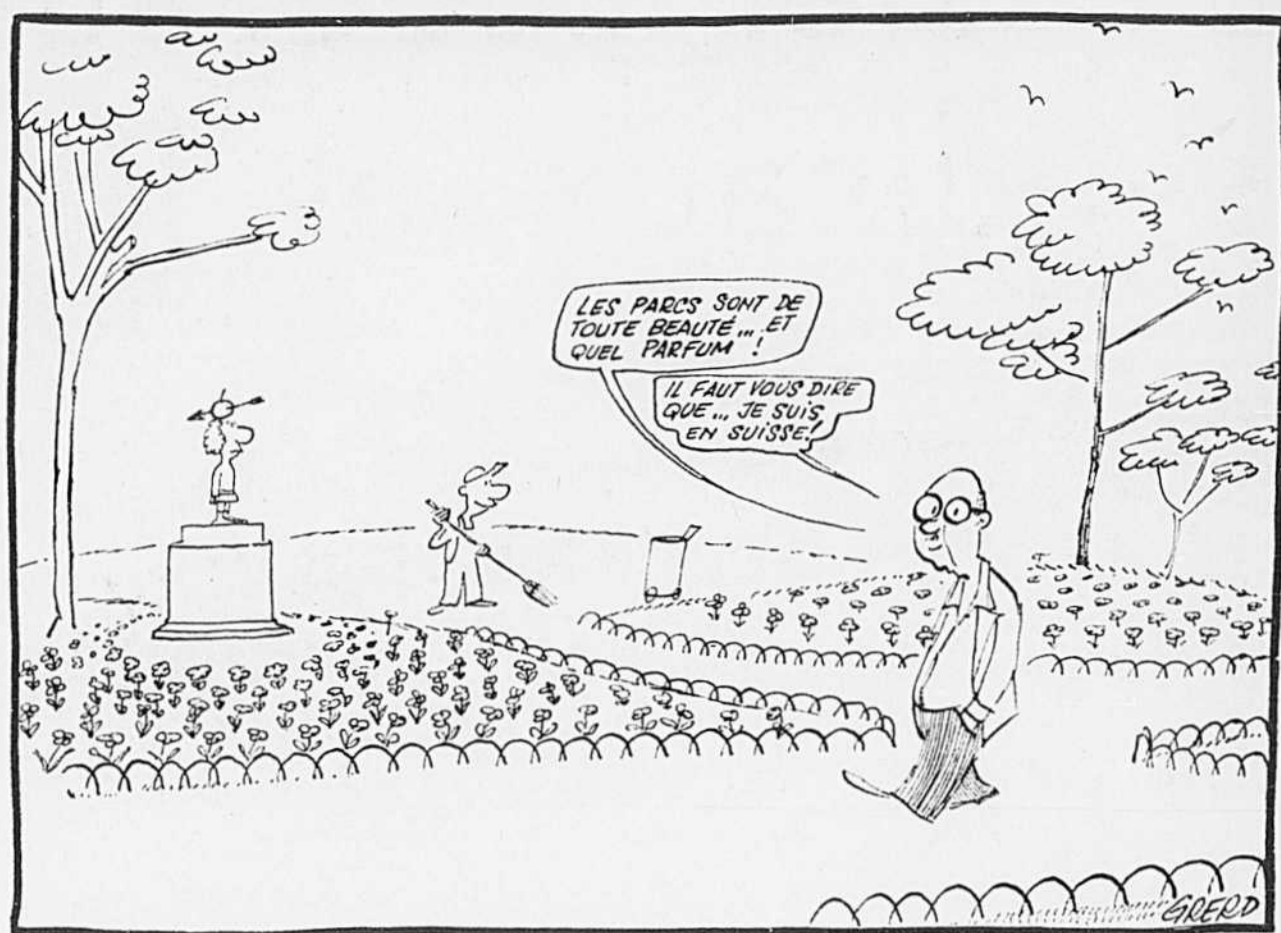
Ce communiqué, qui se voulait draconien à l'endroit de la Commission, n'est qu'une répétition fidèle de la décision prise depuis le mois de novembre dernier par le conseil des ministres et prolongeant le mandat de la Commission Gendron jusqu'à la fin de cette année.

Si, à ce moment-là, la Commission n'a pas remis son rapport final au gouvernement, "tous les documents pertinents à son enquête" devront être remis au premier ministre, avait dit M. Bourassa il y a déjà six mois.

Trois rapports d'ici la fin

L'ultimatum apparent de M. Bourassa a été interprété par les observateurs comme une façon de la part du gouvernement de remettre sur le dos de la Commission les délais apportés dans l'élaboration d'une politique de la langue.

Cette interprétation a été renforcée du fait que trois des cinq commissaires rejoints par des journalistes ont carrément affirmé que tous, tant du gouvernement que de la Commission étaient bien d'accord pour mettre fin



Droits réservés

# Sharp propose une discussion avec l'URSS sur la réduction des forces armées en Europe

par Marcel DESJARDINS

BONN. — Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures du Canada, M. Mitchell Sharp, a suggéré, hier, qu'un groupe de pays membres de l'OTAN, plutôt qu'un seul délégué, engage des discussions avec l'Union soviétique sur une réduction mutuelle et équilibrée des forces armées en Europe.

Par ailleurs, le Canada s'est rallié à la très grande majorité de ses alliés pour réclamer que les entretiens sur une réduction éventuelle des forces armées en Europe se déroulent simultanément, quoique séparément, avec la conférence sur la sécurité européenne qui doit maintenant avoir lieu à Helsinki, en Finlande, à la fin de l'année en cours.

Le ministre canadien prenait la parole lors de l'ouverture de la session ministérielle de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord (OTAN), qui a débuté hier et qui se termine aujourd'hui à Bonn.

En préconisant une approche collective aux entretiens sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces armées en Europe, M. Sharp constate que la mission Brosio a échoué et qu'il faut par conséquent trouver une autre formule.

La suggestion canadienne revêt une importance particulière à ce moment-ci, vu l'importance que les pays de l'OTAN attachent au déroulement simultané d'une négociation sur la réduction des forces armées et de la conférence sur la sécurité.

Comme la dernière semble être dans le sac, il faut absolument faire démarrer les entretiens sur la présence des forces armées en Europe si on ne veut pas compromettre la tenue de la conférence sur la sécurité européenne.

On se souviendra que les membres de l'OTAN, lors des séances ministérielles de l'autonome dernier, à Lisbonne, avaient désigné M. Mnio Brosio, secrétaire général sortant de l'organisation, pour entreprendre les sondages préliminaires avec l'URSS et les pays membres du Pacte de Varsovie.

Or, la mission Brosio a échoué, les Soviétiques affirmant que la réduction des forces armées en Europe ne devait pas être uniquement l'affaire des deux blocs, mais qu'elle devait appeler la participation de toutes les nations du continent européen. M. Sharp espère donc qu'une approche collective, même si elle ne débouche pas le cadre des pays de l'OTAN, en autant que les discussions préliminaires sont concernées, convaincra les Soviétiques et leurs alliés. Le ministre canadien, dans son exposé à ses collègues de l'OTAN, a décrit une conférence sur la réduction des forces armées comme "un forum de 34 nations".

Dans l'esprit de M. Sharp, les nations neutres, qui ne font partie d'aucun des deux blocs militaires européens, seraient donc présentes à ces négociations même si on croit nécessaires des préliminaires.

La France est un des rares pays membres de l'OTAN qui n'insistent pas sur le déroulement simultané de ces deux délicates opérations.

De fait, hier, le ministre des Affaires étrangères de France, M. Maurice Schumann, a soutenu que ces deux rondes de négociations ne devaient pas se dérouler simultanément et qu'elles ne devaient même pas avoir lieu dans la même ville. La France, dont les forces armées ne sont pas intégrées à celles de l'OTAN, défend une position minoritaire.

M. Sharp a expliqué, pour sa part, que l'OTAN ne doit pas se laisser aveugler par l'euphorie qui découle de la visite du président Nixon à Moscou et des accords qui en ont résulté.

# Tetley: la politique du PQ donnerait au Québec une économie de succursales

par Cyrille FELTEAU

Le manifeste lancé récemment par le Parti québécois n'offre pas de solution aux problèmes du Québec et de ses 6,000,000 de citoyens. Selon le ministre des Institutions financières, des Compagnies et des Coopératives du Québec, M. William Tetley, "la politique qu'il prône réduirait le Québec à une économie de succursales".

C'est l'un des grands reproches que M. Tetley formule à l'adresse du manifeste et du parti dans une critique en six points qu'il exposait hier midi devant les membres du Club Kiwanis Saint-Georges à l'occasion de leur déjeuner hebdomadaire.

"Selon le manifeste, dit-il, il est clair que dans un Québec séparé les sièges sociaux des compagnies quitteraient Montréal pour Toronto. Cette perte par le transfert aurait des conséquences énormes si l'on considère qu'apparemment 50,000 personnes travaillent dans des sièges sociaux de compagnies à Montréal et que peut-être 100,000 autres sont employées indirectement par les mêmes sociétés."

Le ministre des Institutions financières, qui procède en ce moment à une étude critique approfondie du manifeste intitulé: "Quand nous serons vraiment chez nous", reproche également à ses auteurs d'avoir opté pour un socialisme irréaliste, inspiré en grande partie d'un ouvrage du secrétaire du parti socialiste français, François Mitterrand, paru en France sous le titre: "Un socialisme du possible". En appendice de son discours, M. Tetley souligne les correspondances troublantes entre une dizaine de points importants du manifeste et le livre de M. Mitterrand, l'un des lea-

ders du mouvement socialiste français.

"Est-ce là la solution pour le Québec, demande M. Tetley. Est-ce la solution qu'il faut pour une économie en expansion? Quel en serait le coût en dollars, en liberté, du point de vue du niveau de vie? Aurions-nous raison de nous jeter entre les mains d'un seul gouvernement qui professe des vues aussi favorables à la centralisation?"

Quel système monétaire?

Le ministre signale ensuite que le Parti québécois n'a pas encore pris position en ce qui concerne l'option "union" ou "marché commun", la forme de ce marché commun et qui en serait le ou les partenaires. "Ainsi, dit-il, le manifeste ne mentionne pas quel serait le système monétaire du Québec après la séparation. Serait-ce le système monétaire canadien? Le dollar canadien? Il est évident, dit-il, que les plus ardents séparatistes envisagent cette éventualité d'un très mauvais oeil."

M. Tetley affirme que le manifeste du PQ n'a pas résolu la question de savoir comment un Etat séparé pourrait agir seul hors d'un marché commun. C'est là, dit-il, l'un des principaux dilemmes du manifeste et du Parti québécois. Comment le Québec peut-il être séparé et en même temps économiquement sain dans le monde industriel moderne? De l'avis du ministre des Institutions financières, ce serait très, très difficile et les sacrifices économiques qu'il faudrait payer seraient très élevés.

La place des coopératives

Dans quelle mesure la liberté individuelle, personnelle, serait-elle permise

dans une économie centralisée, dirigée par le haut, en vertu du "Plan"? se demande M. Tetley. "C'est là, dit-il, l'une des questions qui demeurent sans réponse dans le manifeste du PQ." Dans le futur Etat péquiste, la plupart des médias d'information seront contrôlés par le gouvernement.

Et quelle sera la place des coopératives dans cet Etat contrôlé? Il ne semble pas y avoir de place pour elles dans le "Plan". L'une des principales faiblesses du manifeste du PQ, selon M. Tetley, est son absence de position nette en ce qui concerne la langue au Québec. Le PQ est-il favorable à l'unilinguisme français ou plutôt à un vague bilinguisme accordant une certaine priorité au français? Impossible de le savoir à la lecture du manifeste.

Comment devient-on une compagnie du Québec?

De l'avis de M. Tetley, certains passages du manifeste du PQ et du document en annexe intitulé: "Qui contrôle l'économie du Québec?" sont d'inspiration tendancieuse, sinon raciale. On y fait la distinction entre les compagnies québécoises et "anglo-canadiennes" pour ce qui a trait aux nationalisations futures. La Coopérative Fédérée, la Coopérative agricole de Granby, Bombardier, Marine Industries sont considérées comme des compagnies québécoises et donc, non sujettes à la nationalisation. Par contre, Molson, établie au Québec depuis 1800, est envisagée comme anglo-canadienne, de même que Power Corporation, possédée par Paul Desmarais, un Canadien français de Sudbury maintenant installé à Montréal. Comment devient-on une "compagnie du Québec"? demande M. Tetley.

à l'existence de la Commission Gendron le 31 décembre prochain.

Tous les commissaires occupent d'importantes fonctions professionnelles et ils ont dû sacrifier passablement leur travail permanent pour consacrer des heures et des jours nombreux à la Commission d'enquête.

D'ici la fin du mandat, il est à prévoir que trois rapports seront remis au gouvernement: le principal et le plus attendu traitera du français comme langue de travail; le second abordera les droits linguistiques et le statut des groupes ethniques et des futurs immigrants et un troisième engloberait la langue d'enseignement et des communications.

Si M. Gendron n'a pu remettre dès hier au premier ministre des recommandations préliminaires touchant la langue de travail, c'est en raison des nombreuses enquêtes, sondages, travaux de recherches qui viennent tout juste d'être remis, en totalité, à la Commission.

Ces divers travaux font l'objet d'analyses, de synthèses en vue d'apporter des conclusions concrètes, des recommandations précises et de rédiger le tout.

Les trois commissaires interrogés ont affirmé que, contrairement aux rumeurs, il n'existe aucune dissension au sein de la Commission.

Bien sûr, certains commissaires ont entre eux des vues différentes mais il n'y a pas de mésentente.

Les rapports qui seront soumis feraient même état des divergences de vue, notamment au sujet de la langue de travail, mais il n'y aurait pas nécessairement publication d'un rapport minoritaire, comme cela arrive souvent dans les commissions d'enquête.

Les délais se multiplient

La commission d'enquête Gendron sur la situation de la langue française et les droits linguistiques au Québec a été formée au mois de décembre 1968 par le premier ministre Jean-Jacques Bertrand, au moment de l'étude du bill 84, père du fameux bill 63.

La commission devait remettre ses travaux un an plus tard. Son budget original était fixé à \$100,000.

La commission s'est vu accorder plusieurs délais et elle terminera ses travaux avec trois ans de retard et des dépenses dépassant largement \$2 millions.

Les commissaires expliquent ces nombreux retards et les sommes d'argent élevées qui ont été dépensées par la complexité du problème linguistique, les changements de mandat qui ont eu lieu lors de l'arrivée au pouvoir du gouvernement Bourassa et les coupures effectuées dans les travaux de recherches.

Selon eux, le terme original de 12 mois était beaucoup trop court pour l'envergure des problèmes à étudier. Ils comparent leurs travaux à la Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (Laurendeau-Dunton) qui a coûté plus de \$8 millions et s'est étendue sur plusieurs années.

**VOYEZ NOTRE ANNONCE EN PAGE H-16**  
**MONTREAL TAPIS & CARREAUX LTÉE**



**Souliers de haute qualité, élégants et très confortables.**



▲ Mocassin en cuir grainé fin. Blanc, brun, noir. Largeur B de 8 à 14, C de 8 à 13, D de 7 à 15. E de 9 à 13. Léger supplément pour 12 1/2 à 15. **\$35**



▲ Modèle uni fermant sur 3 oeilletons. Cuir de veau souple importé. Brun ou noir. Largeur A de 8 1/2 à 15, B de 9 à 13, C de 7 1/2 à 15, D ou E de 7 à 15, EE de 8 à 14. Léger supplément pour 12 1/2 à 15. **\$39.95**



▲ Élegant soulier sans lacet, en cuir de veau souple. Brun whisky ou noir. Largeur B de 8 à 13, C de 8 à 14, D de 7 à 15, E de 9 à 13. Léger supplément pour 12 1/2 à 15. **\$38**

**Bovet**

Vêtements et chaussures pour hommes et garçons.

Nous acceptons les cartes.

Grandes pointures. 2567 est. rue Ontario 527-3601	Centres d'achats Rockland 735-5441	Les Galeries d'Anjou 353-6310
CHARGEX	AMERICAN EXPRESS	CARD

Choix incomparable — Service impeccable.

## Les positions des cols bleus et de la Ville sont "irréconciliables"

— Le conciliateur Yvon Dansereau

par Daniel L'HEUREUX

Les positions respectives de la Ville de Montréal et des ses 8.000 employés manuels sont "irréconciliables et à moins d'un changement de part et d'autre d'ici jeudi, je crains fort que le conflit va traîner en longueur: c'est ma conviction personnelle la plus sincère."

C'est le conciliateur désigné par le ministère provincial du Travail dans le conflit opposant Montréal à ses cols bleus qui a fait hier cette déclaration au représentant de LA PRESSE, au cours d'une conversation téléphonique. M. Yvon Dansereau se trouvait à Québec où il était notamment à la recherche, en compagnie de ses collègues du ministère, "de formules, de modalités, de 'sauve-la-face' pour essayer de mettre fin à ce conflit".

Et il espérait hier trouver la solution permettant une reprise des négociations dès demain: "On essaie de faire démarrer ça pour demain", a dit M. Dansereau.

La dernière séance de négociations entre les deux parties remonte à la veille de la grève des employés manuels, il y a près de trois semaines. Mais, à toutes fins utiles, il n'y avait eu pratiquement aucune négociation durant les 80 jours de l'injonction qui avait mis fin, l'hiver dernier, au premier arrêt de travail des cols bleus.

M. Dansereau a reconnu qu'il pouvait être difficile de comprendre que

deux parties qui se disent prêtes à négocier ne se rencontrent pas: "mais les positions sont irréconciliables...".

Pour sa part, le président du comité exécutif, M. Gérard Niding, a déclaré en fin d'après-midi que la Ville n'envisageait pas de demander d'injonction pour le moment.

Le conflit des cols bleus a été discuté au comité exécutif, hier, mais aucune position nouvelle n'a été prise. "Le service du personnel a un mandat pour négocier et, de plus, le comité exécutif peut être réuni à quelques minutes d'avis", a dit M. Niding.

Cherchant à éviter de commenter le conflit, M. Niding avait déclaré au début de l'après-midi: "La situation est difficile, difficile... On est sur une corde raide".

Par ailleurs, M. Niding estime que la situation engendrée par la grève des cols bleus — l'amoncellement des déchets et ses conséquences — n'exige "aucune mesure spéciale".

Effectivement, à la suite d'une réunion de spécialistes — à laquelle avaient été invités des représentants de la division fédérale des aliments et drogues — le service des affaires sociales de la ville de Montréal a décidé d'écarter pour le moment la possibilité d'épandre des insecticides sur les amas d'ordures, a laissé savoir son directeur, M. Jean Séguin.

Ce dernier a cependant précisé que

la question demeurait à l'étude, les fonctionnaires recherchant des insecticides de portée moins forte que ceux qui avaient été envisagés jusqu'à maintenant.

Les produits qui avaient jusqu'ici l'attention des spécialistes de la ville entraînent, du moins les premières heures suivant leur application, des odeurs nauséabondes plus désagréables que les ordures elles-mêmes.

L'application elle-même pose plusieurs problèmes: dans des conditions idéales, rapporte M. Séguin, l'insecticide est efficace pour une semaine. Mais il doit être vaporisé lorsqu'il ne vente pas et de plus, il perd son efficacité sous l'effet de la pluie.

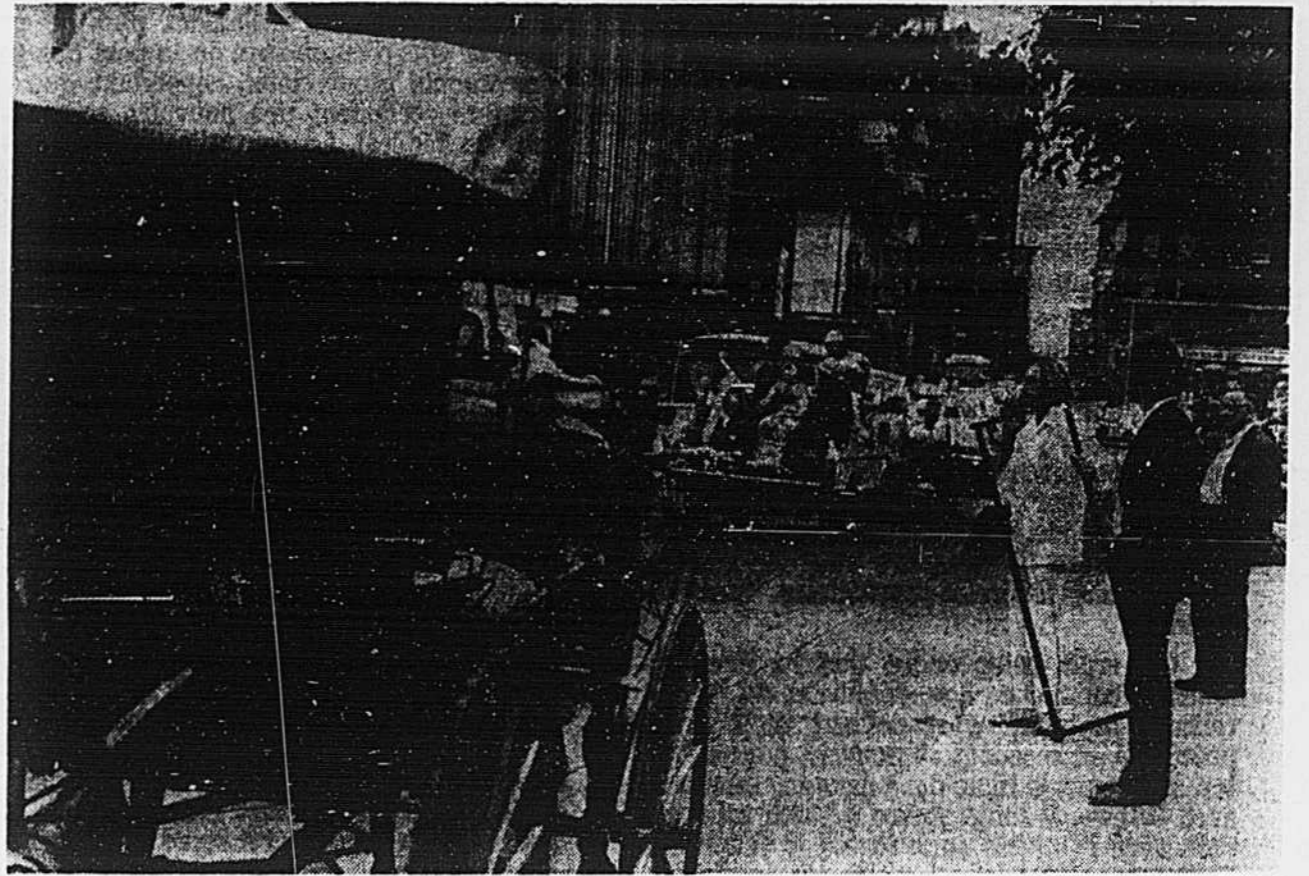
"Tout ça mis ensemble fait qu'on est très hésitant à utiliser ce type d'insecticides. Mais d'autres produits, de teneur moins forte, sont à l'étude", a conclu M. Séguin.

Quant à la possibilité d'épidémie, les spécialistes du service des affaires sociales s'accordent à dire qu'il n'y a pas de danger pour le moment, les grandes maladies contagieuses étant transmises par les déchets humains et non les déchets domestiques, dit-on. Et les cas de morsures par des rats n'ont pas encore augmenté.

Entre-temps, les représentants de la CUM et ceux des cols bleus de la Communauté (ils sont une soixantaine actuellement) participeront ce matin à une séance de négociation. Bien que représentés par le même syndicat (SCFP), les cols bleus de la CUM négocient une convention distincte de celle de leurs confrères de Montréal, mais la séance de ce matin pourrait avoir des conséquences sur le conflit entre Montréal et ses employés manuels.

En effet, ce qu'on avait présenté jusqu'ici comme l'offre de la CUM concernant la sécurité d'emploi des cols bleus de Montréal est en réalité une clause qui est offerte aux cols bleus de la CUM. Elle contient toutefois une disposition pour que les villes voulant donner effet à cette clause envoient une copie de leur résolution à la CUM et au syndicat.

Le syndicat a rejeté officiellement l'offre de la CUM, telle que présentée. Confirmant ce refus, un porte-parole syndical a toutefois émis l'hypothèse que la clause en question puisse servir de point de départ à une négociation.



Si les Montréalais n'ont pas leur traditionnel défilé de la Saint-Jean-Baptiste, ils ont pu bénéficier, hier après-midi, de celui de la "Saint-Jean-Drapo". Le défilé a été organisé par les cols bleus en grève de Montréal qui, prenant place dans une cinquantaine d'automobiles, ont défilé bruyamment dans les rues du centre-ville pendant plus de deux heures. Le char du "Saint-Jean-Drapo" ouvrait le défilé et le traditionnel petit mouton avait été remplacé par une tête de cochon. Les manifestants étaient escortés par des motards de la police qui n'ont eu à intervenir en aucun temps.

## Quelques heures après avoir été repris, un détenu s'évade une deuxième fois

Un jeune homme de 18 ans qui avait les pieds liés par des chaînes a réussi hier soir à fausser compagnie à la police au poste municipal de Drummondville.

Gervais Caron s'était déjà enlaid en février de la prison de Trois-Rivières et ce n'est qu'hier, qu'il a été retrouvé dans cette ville. Il a été transféré à Drummondville durant la journée car il était soupçonné d'avoir perpétré une série de vols avec effraction dans la région.

Les circonstances de l'évasion demeurent extrêmement imprécises. Le jeune Gervais était détenu depuis quelques minutes au deuxième étage de l'édifice de la Sécurité municipale et se préparait à être interrogé. Comme il

n'y a pas d'ascenseur, il a emprunté l'escalier, les pieds liés par une chaîne d'environ un pied et demi et il a pu franchir la porte sans être arrêté ou aperçu. Personne n'a entendu le bruit de la chaîne.

La police affirme qu'il n'avait pas encore été interrogé.

Au moment de son évasion, Gervais, qui mesure cinq pieds et huit pouces et a des cheveux blonds, portait un gilet et un pantalon bleus ainsi que des espadrilles grises.

Les recherches vont se concentrer dans la ville de Drummondville.

## Acquittement de Léo Tremblay

QUEBEC (PC) — Le mystère de la fameuse collection "Duplessis" reste complet à la suite de l'acquittement unanime, mardi, du principal accusé dans cette affaire, Léo Tremblay.

Dans un jugement de 34 pages, les juges Antoine Rivard, George H. Montgomery et George M. Hyde, de la cour d'Appel du Québec, ont renversé le verdict de culpabilité de recel prononcé le 2 octobre 1970.

Les trois juges déclarent que rien dans la preuve faite lors du procès, ne permet d'affirmer que Tremblay, a déjà eu un contrôle sur les objets volés, ni qu'il en a confié la garde à une tierce personne.

"Il s'agit là d'un élément essentiel de l'offense qui n'a pas été prouvé et en conséquence le verdict de culpabilité de recel rendu contre Tremblay est déraisonnable", écrit le juge Rivard.

Léo Tremblay, ex-chef du défunt parti nationaliste chrétien avait été trouvé coupable de recel et condamné à trois ans de pénitencier le 9 octobre 1970 par le juge Gérard Lacroix, de la cour du Banc de la Reine, à l'issue d'un procès de trois semaines. L'accusation de vol qualifié avait été rejetée.

## Accident mortel

Un automobiliste s'est tué vers 11 h. 30 hier soir à l'entrée du pont-tunnel Louis-Hippolyte Lafontaine quand il a perdu le contrôle de sa voiture. Robert Poliquin, 24 ans, de Saint-Bruno, a été tué sur le coup.

Son automobile a percuté contre un réverbère à la hauteur de la rue Hochelaga.

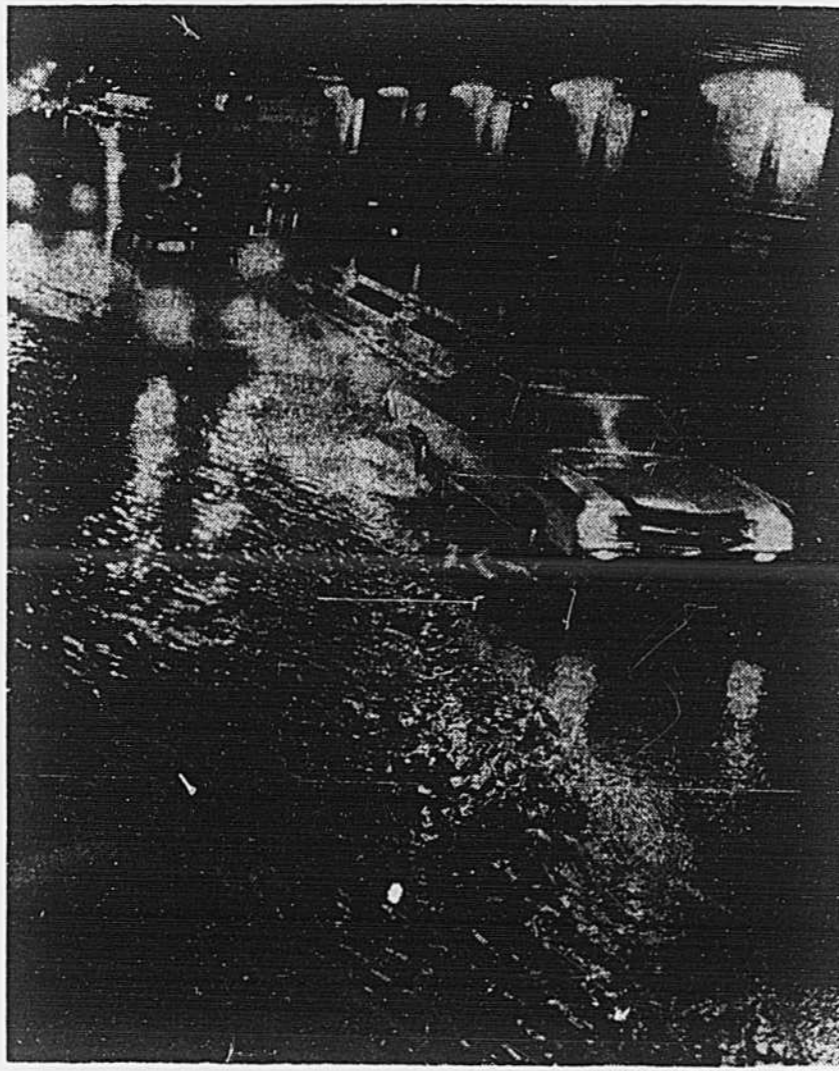


photo René Picard, LA PRESSE

## Rue inondée par la pluie

Le mois de mai va-t-il finir comme il a commencé? Le beau temps des derniers jours l'a peut-être fait oublier, mais le climat était loin d'être agréable au début du "mois de Marie". Le soleil est ensuite apparu et ce fut la sécheresse. Et voilà qu'hier soir, cette pluie qu'on espérait est arrivée, sous forme d'orages. Cette photo, prise dans le tunnel de l'avenue du Parc, angle Van Horne, vers 21h30, indique qu'il y avait suffisamment d'eau pour qu'on parle d'inondation.

## Volte-face dans l'affaire Lemieux

par Léopold LIZOTTE

L'affrontement décisif que l'on prévoyait pour ce matin entre le juge Alphonse Barbeau et l'avocat montréalais Robert Lemieux, sorti de prison seulement deux heures plus tôt, n'a pas eu lieu.

Dans un geste tout à fait imprévu, en effet, la Couronne, qui était toujours représentée par son procureur-chef Me Stephen Cuddihy, mais qui avait à ses côtés un conseiller spécial, Me Fred Kaufman, a décidé de ne pas faire entendre d'autres témoins pour continuer l'enquête complète qu'avait réclamée le tribunal lui-même pour faire la lumière sur les fuites relatives aux délibérations du jury qui s'est montré en désaccord au moment de décider du sort de Jacques Rose.

Me Cuddihy a tout simplement souligné qu'il n'y avait pas de faits nouveaux à soulever à la cour, et il a demandé le rejet de la demande de cautionnement que Me Lemieux, soit

dit en passant, avait vainement voulu retirer.

Avant de se rasseoir, toutefois, il a cité un cas de jurisprudence pour réaffirmer que le secret des délibérations était bel et bien établi devant nos cours, quoi qu'en disent ceux qui veulent attaquer la validité du serment que l'on fait prêter aux jurés, depuis deux ans.

Avant même que le procureur spécialement nommé par le Barreau pour représenter Me Lemieux, Me Michel Proulx, ait pu dire un mot, le juge Barbeau demandait à l'avocat de Rose, qui avait pris place dans l'assistance avec Mes Jean-Serge Masse et Pierre Cloutier, s'il avait quelque remarque à formuler.

"Nous considérons, répliqua ce dernier, que nous ne sommes tout simplement pas devant vous, parce que cette requête a déjà été retirée, et que vous siégez illégalement."

"Cette illégalité, ajouta-t-il, s'entache également d'un huis clos complet, comme au temps de la fameuse Star

Chamber. On n'a laissé entrer dans la salle que ceux qui avaient des assignations, et il n'y a pas moins de cinquante personnes qui attendent à la porte. J'en vois au moins vingt dans la Salle, rétorqua le tribunal.

"Ce n'en est pas moins le huis clos pour le public", répliqua Me Lemieux.

Et la discussion se termina abruptement, le tribunal prenant tout simplement en délibéré la demande de cautionnement.

Par la suite, Me Lemieux faisait lecture, dans la salle des journalistes, d'une déclaration particulièrement virulente rédigée pendant son séjour à Bordeaux, et sur un ton qui ne laissait aucun doute sur le sentiment de véritable révolte qui l'animait à ce moment-là.

On sait que la semaine dernière, le jeune avocat avait été condamné à huit jours de prison pour avoir refusé de révéler certains incidents survenus au cours de leurs délibérations, et notamment la façon dont les voix s'étaient partagées.

Me Lemieux avait invoqué le secret professionnel le liant à ces personnes, mais le juge Barbeau lui avait ordonné de répondre.

Par la suite, le Barreau, saisi de l'affaire, avait demandé à Me Proulx de représenter son collègue devant la cour, prenant fait et cause pour la théorie de l'avocat de Rose, à l'effet que ses relations avec les jurés qui l'avaient visité devaient être considérées comme privilégiées.

La Couronne aurait toutefois pu faire témoigner, hier, le personnel de secrétariat de son bureau, pour obtenir d'autres détails, mais dans un revirement encore une fois fort imprévu, elle ne l'a pas fait.

## Riposte du Bâtonnier du Québec aux accusations du juge Fortin

QUEBEC (PC) — Les remarques, faites la semaine dernière par le juge Louis Fortin, de la cour des Sessions de la paix, sont inopportunes et ne peuvent qu'entraver l'administration de la Justice dans un district où le travail se fait plus rapidement que partout ailleurs au Québec.

C'est en ces termes que le bâtonnier du Barreau de Québec et les substituts du procureur général pour l'Est de la province ont répondu aux remarques du juge Fortin voulant que les magistrats subissent l'odieuse des retards amenés dans l'audition des causes criminelles alors que ce sont les avocats, tant du ministère public que de la pratique privée, qui sont les grands responsables de ces retards.

Selon le bâtonnier du Barreau de Québec, Me René Letarte, il apparaît regrettable que des déclarations inopportunes créent au sein de l'administration de la Justice des malaises qui ne peuvent se traduire que par de plus grands inconvénients pour la société.

### Rôle des juges

"L'administration de la justice à la cour des Sessions de la paix, à Québec, relève du juge en chef et du greffier, le rôle des juges à titre individuel se limitant à rendre la justice", a souligné Me Letarte.

Le bâtonnier précise que le juge en chef Albert Dumontier, de même que le greffier Gilles Lamontagne, qu'il a consultés, se sont tous deux déclarés enchantés de la collaboration qu'ils ont des avocats pour la bonne marche de l'administration de la justice.

"Cette collaboration, ajoute Me Letarte, est presque unique dans la province puisqu'à titre d'expérience, depuis déjà de nombreux mois, les avocats ont collaboré à l'installation d'un système voulant que l'appel du rôle se fasse à 9h30 plutôt qu'à 10h du matin, comme cela se fait dans la presque totalité des autres tribunaux."

D'autre part, les substituts du procureur général soulignent, pour leur part, qu'à Québec, les causes sont entendues plus rapidement que partout ailleurs dans la province.

### Don d'ubiquité

"Personne n'a encore le don d'ubiquité, ajoutent les substituts, et le procureur de la Couronne qui doit, chaque matin, se présenter devant un minimum de deux ou trois juges, ne peut évidemment le faire simultanément. Sans compter qu'ils sont en nombre absolument insuffisant."

Les propos du savant juge semblent constituer une défense à nous

UN PAPA CHOYÉ  
UN PAPA BIEN CHAUSSÉ

Fête des Pères  
le dimanche 18 juin

CRÉATION "GRAND PRIX"  
fabrication canadienne

Escarpin blanc tressé, très élégant. Souple et léger pour l'été. Pointures et largeurs courantes.

\$24<sup>95</sup>



Modèle à lacer, tressé, semelles de cuir. Un soukier confortable et léger. Blanc seulement. Toutes pointures.

\$24<sup>95</sup>

A deux pas du métro Jean-Talon et Mont-Royal

Louis Deslauriers  
Shoe

H. Giroux  
et Fils Inc.

6914 rue St-Hubert, 273-2813 • 1500 e., Mont-Royal, 521-3184  
4029 Ontario, 521-9414

La perle des bijoutiers  
**Alphonse ROY** DIAMANTAIRE  
6725 St-Hubert  
272-2622  
Nous préparons les orbes.

**SANDWICHES ASSORTIS**  
48 sandwichs Cocktail \$325 LA BTE  
FRAIS DU JOUR  
POUR VOS RÉCEPTIONS DE BUREAU OU À LA MAISON  
Nous vous fournissons de délicieux hors-d'œuvres chauds et froids, canapés, bouchées, plateaux de celeri, et olives, plateau de fromages, plateau de viandes.  
**PEGROID'S**  
4075, SAINT-DENIS  
NOUS LIVRONS PARTOUT À MONTRÉAL  
844-3901

## Accusé de possession d'explosifs

Un second individu a comparu en Correctionnelle, hier après-midi, pour possession illégale d'explosifs que la police dit avoir été destinés à fabriquer des bombes pour le FLQ.

Il s'agit de Jacques Desormeaux, 35 ans, du 21 rue Joyce, à Outremont, qui a nié sa culpabilité, lors de sa comparution devant le juge Louis Paradis.

Il subira son enquête préliminaire en même temps que John Donald McInnis, un employé d'hôpital de 26 ans qui a été accusé du même délit, il y a quelques jours.

Il a été remis en liberté sous cautionnement peu après sa comparution, aux conditions maintenant usuelles pour ceux qui ne possèdent pas de dossier judiciaire.

## M. Bourassa hausse le ton

Le Premier ministre du Québec s'impatiente, et tout indique que le rapport que vient de lui soumettre le ministre adjoint des Affaires intergouvernementales, M. Arthur Tremblay, va l'inciter à hausser le ton et à cesser d'avoir recours à la persuasion gentille dans ses relations avec Ottawa.

M. Bourassa trouve que le fédéral dispose de trop de pouvoirs de dépenser, et il estime que ces pouvoirs dépassent ses responsabilités. En conséquence, il annonce qu'il "veut régler d'une manière fondamentale le problème du 'pouvoir de dépenser' au lieu de lutter pour obtenir des concessions parcelaires du fédéral".

D'après le Premier ministre, des juridictions restent trop peu définies entre le fédéral et le provincial de sorte qu'il existe plusieurs "zones grises" qu'Ottawa envahit volontiers. Québec entend obtenir juridiction sur ces "zones grises", de même que le "transfert net des ressources nécessaires à l'exercice de ces juridictions". C'est là une question vitale pour le Québec, d'ajouter M. Bourassa, et la seule manière "à première vue" de rendre les relations fédérales-provinciales "satisfaisantes".

On croit comprendre que le Premier ministre commence à se détourner du "fédéralisme rentable" et conciliant qu'il avait préconisé en accédant au pouvoir, pour adopter, à l'avenir, la ligne dure dans ses relations avec Ottawa. Il songe même à partir en croisade avec l'Ontario pour forcer le fédéral à limiter ses dépenses au profit des provinces.

Ainsi donc, encore une fois, il appert que notre fédéralisme va filer un autre mauvais coton. Cette forme de gouvernement offre le meilleur moyen de répartir le bien-être national et de réduire le coût de plusieurs services dans un grand pays comme le Canada. Mais ce peut être aussi la conjugaison pénible de plusieurs égoïsmes régionaux. Notre fédéralisme est un peu des deux. Le gouvernement d'Ottawa groupe des provinces riches et des provinces pauvres: des provinces qui donnent plus qu'elles ne reçoivent, et d'autres qui reçoivent plus qu'elles ne donnent.

Tous les gouvernements modernes se sentent présentement tiraillés entre deux tendances. D'une part, la tendance centralisatrice qui s'affirme en vue d'assurer à peu près le même niveau de vie à tout le monde et en vue d'équilibrer le bien-être dans les zones et chez les classes défavorisées. Ces tâches incombent tant au provincial qu'au fédéral, et pour les remplir, les deux gouvernements ne peuvent pas s'empêcher de devenir centralisateurs.

D'autre part, la tendance décentralisatrice s'accroît elle aussi. Cette deuxième tendance découle surtout du fait que les gouvernements finissent par être débordés par le gigantisme qui caractérise certaines administrations provinciales, métropolitaines ou même municipales. Au fur et à mesure qu'augmentent les obligations de ces administrations, un besoin de décentralisation et d'autonomie se fait sentir. On se rend compte

qu'il faut décentraliser si l'on entend favoriser la mise en place d'administrations moins bureaucratiques et plus près du peuple.

A cause de ces tendances, on assiste aujourd'hui à un phénomène ambivalent. Les gouvernements fédéral et provinciaux se font volontiers centralisateurs, alors que les communautés urbaines réclament plus de pouvoirs et plus d'autonomie de la part des gouvernements provinciaux, cependant que ces derniers réclament des pouvoirs accrues auprès du fédéral. La centralisation réduit les opérations gouvernementales et coûte moins cher. Elle se veut plus efficace. La décentralisation accroît le nombre de structures et coûte plus cher, mais elle se veut plus équitable et plus près des besoins du contribuable.

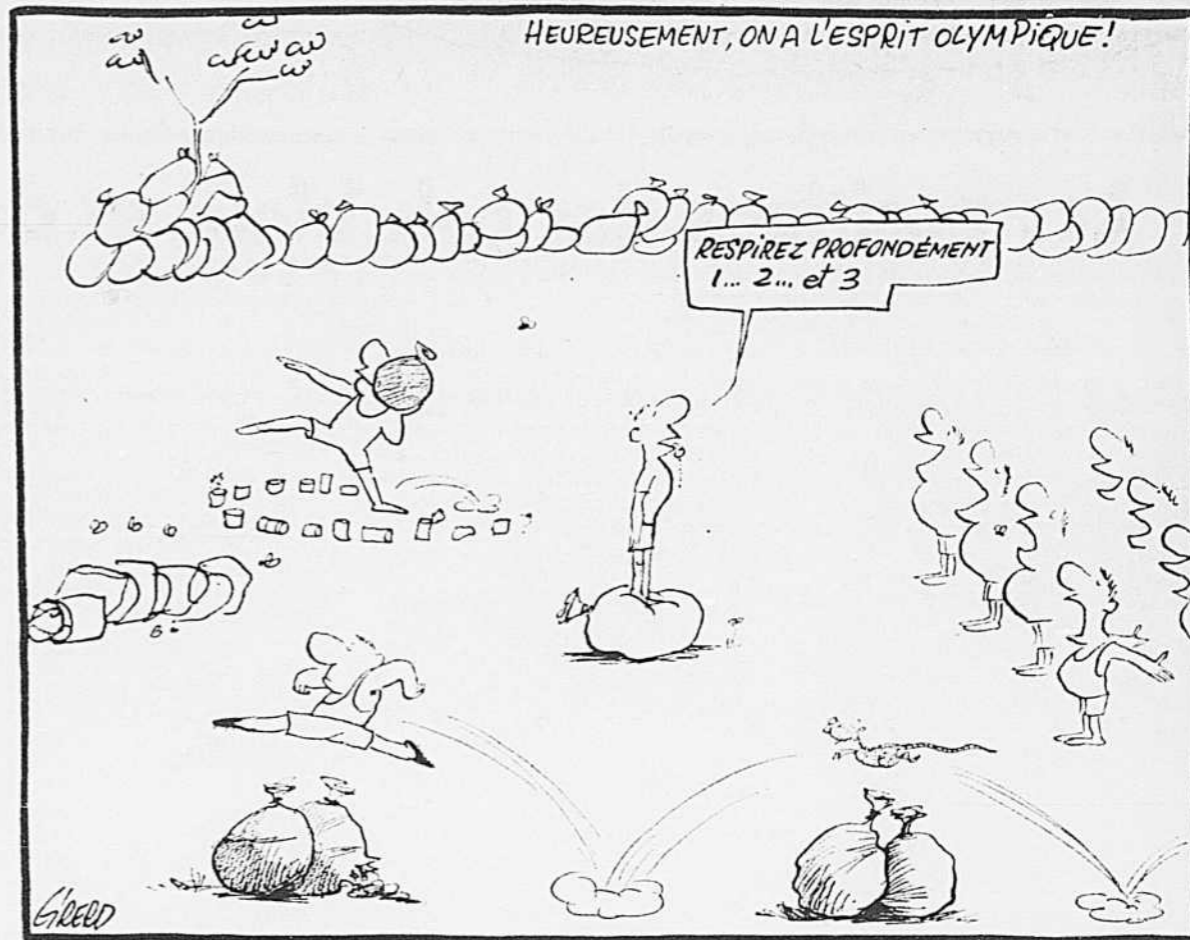
Mais trêve de théories. En somme, M. Bourassa veut plus d'argent afin de faire face à des obligations croissantes. Il part du principe qu'en certains domaines, notamment dans le domaine social, le provincial, mieux que le fédéral, sait où et comment dépenser l'argent. Constitutionnellement, sa position est inattaquable même si, sur le plan des faits, certains peuvent soupçonner Québec de réclamer plus d'argent dans le but premier d'agrandir son empire, plutôt que d'assurer une plus juste distribution du bien-être.

Il se peut que le gouvernement de Québec veuille aider davantage les citoyens défavorisés. Mais il se pourrait bien aussi que l'argent récupéré du fédéral serve à autre chose. Anciennement, on disait souvent que le fédéral envahissait les domaines que n'avait pas su occuper le provincial. L'institution des allocations familiales, en 1944, avait soulevé une tempête. Mais on avait alors une excuse. On disait que le fédéral accaparait presque tout le champ fiscal, ne laissant aux provinces que des miettes.

L'excuse ne vaut plus aujourd'hui. Les provinces ont récupéré passablement de pouvoirs de taxation depuis 1944, et pourtant, le fédéral peut encore faire des siennes et s'en tirer avec les honneurs de la guerre. Il vient d'augmenter de quelque quinze dollars les pensions de vieillesse, ce qui a soulevé une nouvelle tempête. Si le fédéral avait remis ce quinze dollars au Québec, est-ce que ce dernier l'aurait versé aux vieillards? Peut-être que oui, mais quand? Le ministre Castonguay entend réduire ce montant de quinze dollars de manière à soulager aussi les personnes âgées de moins de 65 ans qui ne bénéficient d'aucune allocation du fédéral, mais dont les frais d'hébergement sont assumés par le Québec. Cet "ajustement" se veut équitable, mais il paraît fort impopulaire aux yeux des personnes âgées qui en feront les frais.

Mais ne tournons pas le fer dans la plaie. Contentons-nous de souhaiter que les négociations constitutionnelles reprennent entre le fédéral et les provinces et qu'on en vienne à un accord le plus rapidement possible. La refonte de la Constitution n'est pas seulement un problème québécois; c'est un problème canadien. Tant qu'il ne sera pas réglé, le pays vivra dans la crainte et l'instabilité.

Jean PELLERIN



(Droits réservés)

## L'enfer, c'est nous autres

Il faudrait vivre entre ciel et terre pour ne pas constater l'état lamentable des rues et des parcs de Montréal. Les déchets s'accumulent un peu partout, des feux de circulation mal synchronisés multiplient les risques d'accidents, les pompiers ne suffisent presque plus à éteindre les feux qu'on allume ici et là, la moitié des piscines sont déjà fermées, bref, Montréal est devenue une ville qu'il faut s'empêcher de quitter le vendredi soir quand, bien sûr, on a les moyens et les possibilités.

La grève des cols bleus affecte d'abord les petites gens, ceux qui doivent vivre dans des quartiers sans arbres, ceux qui ne peuvent se payer des oasis verdoyantes à la campagne, loin du bruit, de la fumée et des odeurs nauséabondes, ceux qui, le dimanche après-midi, n'ont que les bancs des parcs publics pour se reposer, ceux qui, le samedi, amènent les enfants à La Ronde. La grève affecte d'abord ces gens-là, même si elle déplaît aux autres.

Cela, il faut le noter sans animosité mais en toute franchise, sans verser dans le mélodrame mais sans fermer les yeux sur les misères du monde ordinaire.

mais sans distribuer de fleurs à la ville de Montréal. Pendant que la section 301 du Syndicat canadien de la fonction publique s'en tient à ses demandes, les autorités montréalaises conservent un mutisme stratégique et celles de la communauté urbaine de Montréal se contredisent à qui mieux mieux.

L'arrêt de travail des 8.000 employés manuels se poursuit maintenant depuis 19 jours. Où en est-on dans les négociations? On apprendait hier qu'elles n'avaient même pas repris. Un conciliateur du ministère du Travail, M. Yvon Dansereau, tente de rapprocher les parties. Pour retourner à la table des négociations le syndicat attend un signe de la ville de Montréal; mais ce signe ne vient pas. La ville, de son côté, ne veut pas céder "au chantage".

Du côté de la CUM, qui n'est pas directement impliquée dans le conflit, mêmes ténèbres. Le président Lawrence Hanigan se dit prêt à entamer des discussions avec le syndicat et la ville sur la question de la sécurité d'emploi. Tout en acceptant la proposition, le vice-président Yves Ryan estime que M. Hanigan porte "sa deuxième cas-

quette de membre du comité exécutif de la ville de Montréal". Maire de Montréal-Nord, M. Ryan appuie pourtant la demande des employés manuels de Montréal.

"La situation est difficile, difficile, difficile", conclut le président du comité exécutif de Montréal, M. Niding. "On est sur une corde raide." Fait-il allusion à la situation des citoyens, qui combattront bientôt les rats et les mouches, ou à la situation des négociateurs municipaux qui, faute de vis-à-vis, ne peuvent accomplir leur travail? Il nous semble que les citoyens ont droit à un peu plus d'explications sur l'enjeu réel de cette négociation.

D'un côté comme de l'autre de la barricade on fait aujourd'hui preuve d'un entêtement peu commun. Chacune des parties espère sans doute que l'autre cédera. C'est pourquoi nous n'aurons pas la naïveté de vouloir départager les torts. Qu'on commence d'abord par négocier. Ainsi on pourra identifier les vrais problèmes. Car, pour les Montréalais qui n'ont pas de salons climatisés ou des chalets à la campagne, la vie deviendra vite un enfer.

Claude GRAVEL

### OPINION LIBRE

## Les ambiguïtés d'un Canada bilingue et multiculturel

par Guy DUROCHER

Cette communication, dont nous offrons le texte intégral aux lecteurs, a été présentée hier par le professeur Rocher à une session sur "le multiculturalisme au Canada", dans le cadre de la réunion annuelle de la Société canadienne de sociologie et d'anthropologie. Demain, paraîtra la conclusion de cette étude.

On ne s'est pas encore assez rendu compte de l'importante transformation que le Gouvernement Trudeau a récemment apportée à la définition de la nation canadienne, ni des conséquences que cette transformation risque d'avoir pour l'avenir culturel et politique du Canada. Dans le document déposé à la Chambre des Communes par le Premier ministre le 8 octobre 1971, le Gouvernement Trudeau a fait part de sa réponse aux recommandations du livre IV de la Commission Royale d'Enquête sur le Bilinguisme et le Biculturalisme, et a fait état des mesures concrètes qu'il entendait adopter pour mettre en pratique la politique qu'il a décrite. Ce document, d'une grande importance, n'a pas connu la diffusion qu'il méritait. On y trouve en effet l'image que le gouvernement qui préside aux destinées du Canada se fait désormais de la société canadienne et de son avenir.

Ajoutons que ce document est particulièrement intéressant pour les sociologues. Non seulement y trouve-t-on une déclaration politique, mais on y voit encore que celle-ci s'appuie sur une certaine analyse sociologique de la société canadienne. Il y a donc lieu pour le sociologue à la fois de juger de la qualité de cette sociologie dont s'inspire le gouvernement canadien

et de prendre position sur le fond même du débat.

Je voudrais d'abord dire en quoi ce document innove par rapport à la conception que l'on avait jusque là du Canada, pour expliquer ensuite rapidement sur quelle base cette innovation s'appuie et exprimer finalement mon jugement personnel sur la nouvelle définition du Canada adoptée par le Gouvernement Trudeau.

On comprendra mieux le changement apporté par le gouvernement canadien actuel en faisant un peu d'histoire récente.

Le mandat confié le 19 juillet 1963 par le Gouvernement Pearson à la Commission Royale d'Enquête sur le Bilinguisme et le Biculturalisme exprimait très clairement une image de la société canadienne. La nouvelle Commission créée en vertu de l'arrêté ministériel était en effet chargée de "recommander les mesures à prendre pour que la Confédération canadienne se développe d'après le principe de l'égalité entre les deux peuples qui l'ont fondée, compte tenu de l'apport des autres groupes ethniques à l'enrichissement culturel du Canada".

Un peu plus loin, le même arrêté ministériel parlait du "caractère fondamentalement bicultural de notre pays et de l'apport substantiel des autres cultures". Ainsi donc, dans l'exposé même du mandat qui créait la Commission Laurendeau-Dunton, le Gouvernement Pearson disait clairement la représentation qu'il se faisait de la réalité canadienne, pays bilingue et bicultural, composé de deux peuples fondateurs et enrichi de l'apport d'un grand nombre d'autres groupes ethniques.

C'est cette même définition qu'a adoptée la Commission Lauren-

deau-Dunton. Tout au long de son rapport, elle parle du Canada comme d'un pays composé de deux sociétés, l'une francophone et l'autre anglophone, ou encore de "deux cultures dominantes, l'anglaise et la française", ou de "deux communautés" constituant le noyau central de la nation canadienne. A ces deux sociétés historiquement premières sont venus s'ajouter des groupes culturels et ethniques de plus en plus nombreux dont l'apport est important. Ouvert à l'immigration, le Canada n'a jamais donné l'image d'un pays qui se voulait assimilatrice; il a plutôt adopté une attitude libérale à l'endroit des groupes ethniques qui venaient l'enrichir.

Pour sa part, la Commission Laurendeau-Dunton, à la suite du Gouvernement Pearson, souhaite la continuation de cette politique. Elle constate qu'en pratique les nouveaux citoyens canadiens s'intègrent à l'une ou l'autre des deux sociétés principales, anglophone ou francophone. Il s'agit cependant de savoir comment cette intégration peut continuer à se faire, sans pour autant que les groupes ethniques cessent de servir d'encadrement sociologique aux nouveaux Canadiens et d'enrichir de leur contribution l'héritage culturel canadien.

Dans sa déclaration du 8 octobre 1971, le Gouvernement Trudeau dit: "Le Gouvernement répond non seulement d'une façon positive aux recommandations de la Commission mais, pour respecter l'esprit du livre IV, il désire les dépasser afin d'assurer le maintien de la diversité culturelle du Canada." Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'en s'exprimant de la sorte, le Gouvernement faisait une certaine entorse à la vérité. Car, en réalité,

la prise de position du Gouvernement va carrément à l'encontre du mandat qui avait été assigné à la Commission et des conclusions auxquelles cette dernière en était arrivée. En effet, si le Gouvernement Trudeau conserve l'image d'un Canada bilingue, il rejette entièrement celle d'un Canada bicultural. Il met de côté l'idée des deux peuples fondateurs, des deux sociétés, des deux cultures dominantes, et il opte pour une autre représentation du Canada, celle d'une nation multiculturelle. Le document du 8 octobre 1971 affirme: "Nous croyons que le pluralisme culturel est l'essence même de l'identité canadienne... Dire que nous avons deux langues officielles, ce n'est pas dire que nous avons deux cultures officielles, et aucune culture n'est en soi plus 'officielle' qu'une autre... Le terme biculturalisme ne décrit pas comme il faut notre société; le mot multiculturel est plus précis à cet égard." Concrètement, le Gouvernement se pose comme objectif "d'encourager la diversification culturelle dans un cadre bilingue".

Cette prise de position officielle de la part du Gouvernement canadien constitue une innovation importante, elle rompt avec l'image d'un pays unitaire aussi bien qu'avec celle d'un pays bicultural. De plus, c'est une innovation qui a de lourdes conséquences pratiques. Elle se matérialise dans l'investissement de millions de dollars dans différents programmes destinés à appuyer la diversité culturelle canadienne.

Tentons de pousser un peu plus loin l'analyse de cette évolution de la part du Gouvernement canadien. Au-delà des visées politiques ou même électorales qu'on a pu prêter au Gouvernement Trudeau à ce sujet, comment celui-ci légitime-t-il son innovation?

Il me semble qu'en comparaison du Gouvernement Pearson et de la Commission sur le Bilinguisme et le Biculturalisme, l'image canadienne qui nous est proposée par le Gouvernement Trudeau a un nouveau fondement ou une nouvelle base. La position de la Com-

mission Laurendeau-Dunton et du Gouvernement Pearson était fondée sur une perspective à la fois historique et sociologique. La notion des deux sociétés s'appuyait sur deux faits, l'un historique, l'autre sociologique. On notait d'abord que les deux communautés, anglophone et francophone, ont été à l'origine historique du Canada et ont doté ce pays des structures sociales et politiques principales qu'on lui connaît encore. En second lieu, on reconnaissait que c'est à l'une ou l'autre de ces deux communautés que s'intègrent les nouveaux Canadiens, à la fois, au point de vue linguistique et au point de vue culturel, même s'ils gardent des attaches avec la culture du pays d'où ils sont venus, eux-mêmes ou leurs parents.

Par contraste, la position du Gouvernement Trudeau s'appuie sur ce que j'appellerais des fondements psycho-sociologiques. Voici en effet comment s'exprime le document du 8 octobre 1971: "L'un des besoins fondamentaux de l'homme est un sentiment d'appartenance, et une bonne partie du malaise social contemporain — dans tous les groupes d'âge — existe parce que ce besoin n'a pas été satisfait. Les groupes ethniques ne sont certes pas le seul moyen de répondre à ce besoin d'appartenance, mais ils ont joué un rôle très important dans la société canadienne. Le pluralisme ethnique peut nous aider à vaincre ou à éviter l'homogénéisation et la dépersonnalisation de la société de masse. Des groupes ethniques vivants peuvent donner aux Canadiens de la deuxième et troisième générations, ainsi que des générations suivantes, le sentiment qu'ils sont liés à la tradition et aux habitants de diverses parties du monde et de diverses époques." La communauté ethnique apparaît donc au Gouvernement Trudeau comme un des groupes primaires susceptibles de combler le besoin d'identité et de sécurité de l'homme contemporain et de contrer l'anonymat et l'anomie de la société de masse.

C'est aussi en faisant appel à la psychologie sociale que le même document explique comment le

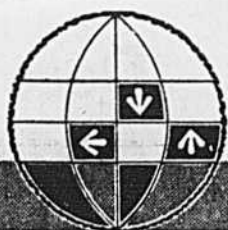
multiculturalisme peut en même temps servir l'unité canadienne. "Plus nous nous sentons en sécurité dans un contexte social donné, plus nous sommes libres d'explorer notre identité au-delà de ce contexte. Les groupes ethniques donnent aux gens un sentiment d'appartenance qui les met mieux en mesure de faire face au reste de la société qu'ils ne le pourraient comme individus isolés. La fidélité à sa propre culture ne diminue pas nécessairement, et normalement ce n'est pas le cas. La fidélité encore plus grande envers la collectivité et le pays."

Cette distinction entre les fondements historico-sociologiques et les fondements psycho-sociologiques de l'image du Canada peut sembler théorique. Pourtant, elle paraît bien être à la source de deux représentations très différentes du Canada. La première met en relief le rôle central de deux communautés de base, auquel vient se greffer l'apport culturel de tous les autres groupes ethniques. La seconde, celle du Gouvernement Trudeau privilégie plutôt la multiplicité des groupes ethniques, leur totale égalité culturelle autant que politique, dans le cadre du bilinguisme officiel du Canada.

### la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE, 1155, 7, rue St-Jacques, Montréal. Seule La Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de "LA PRESSE" et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous les droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe». Enregistrement numéro 1400. Part de retour garanti.

TELEPHONISTE (pour tous les services) ... 874-7272  
RÉDACTION ... 874-7061  
PUBLICITÉ ... 874-7306  
ANNONCES CLASSEES ... 874-7111  
LIVRAISON A DOMICILE ... 874-6911



PLEINS FEUX SUR L'ACTUALITE

# Triomphe des pays riches, frustration et amertume des pays pauvres à Santiago

NDLR: M. André Le Blanc, prêtre des Missions étrangères, a assisté en qualité d'observateur à la 3e conférence des Nations unies sur le commerce et le développement qui s'est tenue pendant cinq semaines à Santiago du Chili. Dans l'article qui suit, il dresse le bilan de cette réunion.

par André Le BLANC  
(collaboration spéciale)

C'EST à l'aube de dimanche dernier, 21 mai, qu'a pris fin la troisième Conférence des Nations unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED III), inaugurée cinq semaines plus tôt à Santiago du Chili. Survenue au terme d'une course éfrénée contre la montre et dans un climat proche de la confusion, cette tombée de rideau n'a cependant recueilli aucun applaudissement. La raison en est toute évidente: ces longues et laborieuses discussions n'ont abouti à aucune conclusion positive qui soit vraiment significative pour le pays en voie de développement.

Il est d'ailleurs très intéressant et révélateur de comparer diverses impressions générales entendues à la fin de la dernière session. Si un délégué du monde industrialisé a pu parler de "résultats spectaculaires" et dire que "cette réunion a été plus effective que celles de Genève et de la Nouvelle-Delhi" (M. H. Chalot, de France), il n'en va pas de même pour le porte-parole du Tiers-Monde. L'un d'eux, M. Jesus Fernandez, de l'Equateur, a qualifié de "dégoutants" les résultats de la CNUCED III, la responsabilité en revenant, selon lui, "à la mauvaise volonté des pays riches qui ont eu recours à toutes sortes d'arguties pour bloquer les mesures concrètes favorisant les pays en voie de développement."

Un autre Latino-Américain, M. Miguel Vasco, confirmait ce jugement et affirmait que si les pays pauvres n'ont pas obtenu ce qu'ils désiraient, c'est à cause de "l'imperméabilité des pays industrialisés incapables de s'ouvrir au dialogue en matière de commerce." Pour sa part un jeune et brillant délégué chilien, M. Hugo Cabillos, s'en est pris violemment aux Etats-Unis, à l'Allemagne fédérale et au Canada qui, d'après lui, ont fait preuve d'égoïsme et d'incompréhension tout au long de cette conférence.

## Désillusion et colère

Quant à l'homme de la rue de Santiago, il oscille entre le désenchantement

et la colère. Les nombreux journaux de l'opposition de la capitale chilienne ne perdent pas l'occasion de diriger ce mécontentement contre le gouvernement de M. Allende, qui avait pris l'initiative de proposer Santiago comme siège de la CNUCED III, et ils insistent unilatéralement sur l'inutilité des dépenses énormes occasionnées par la préparation et le déroulement de la conférence.

Cette manœuvre politique amène les non moins nombreux journaux qui appuient le régime actuel à minimiser la portée de l'échec de Santiago. Mais cette dernière attitude n'a cependant pas réussi à faire taire l'amertume de l'opinion publique. Très significatif à cet égard est le geste de neuf jeunes ouvriers chrétiens se solidarisant avec un prêtre belge qui, quelques jours avant la fin de la CNUCED, s'est déclaré en grève de la faim pour demander "moins de paroles et plus d'actes". "Nous ne voulons pas d'aumônes pour les pays pauvres, nous voulons tout simplement qu'on partage les biens de la terre et ce que les hommes produisent", ont déclaré ces jeunes gens dans une circulaire distribuée en face de l'imposant édifice de la CNUCED à la construction duquel ils avaient, d'autre part, avoir participé avec orgueil, enthousiasme et b e a u c o u p d'espérance, maintenant frustrée.

Pour saisir l'ampleur de cette frustration du Tiers-Monde au lendemain de la 3e Conférence des Nations unies pour le Commerce et le Développement, il faut rappeler que six grandes commissions avaient été chargées d'étudier les questions suivantes: 1) les produits de base; 2) les articles manufacturés; 3) le financement du développement; 4) les échanges invisibles; 5) les relations commerciales entre pays à systèmes économiques et sociaux différents; 6) les pays en voie de développement les moins avancés et les pays sans littoral. En outre, trois autres groupes de travail ont examiné les problèmes constitutionnels de la CNUCED elle-même, l'intégration régionale des pays en voie de développement et le transfert de la technologie.

## Stagnation et fléchissement

L'enjeu des trois premières commissions était de beaucoup le plus important. Voilà pourquoi, au sujet des produits de base par exemple, on a successivement examiné l'accès aux marchés et les politiques des prix, y compris les mesures et mécanismes internationaux de stabilisation des prix, les systèmes de commercialisation et de distribution des produits primaires, la compétitivité des produits naturels et leur diversification. Ce sont autant de questions absolument vitales pour le Tiers-Monde, car il tire la plus grande partie de ses revenus de l'exportation de ses produits primaires, les pays riches constituant d'autre part les principaux débouchés pour de tels produits.

Or, des études faites par le secrétariat permanent de la CNUCED montrent avec évidence la détérioration des termes de l'échange qui caractérise actuellement les transactions commerciales des pays en voie de développement. "Après avoir augmenté d'environ 20 p. cent entre le milieu de 1968 et le premier semestre de 1970, les prix des produits primaires exportés par les pays en voie de développement ont baissé à la fin de 1970 et plus encore en 1971." (1) Par contre, les réajustements des parités monétaires qui se sont faites à la fin de 1971 ont contribué à renchérir les prix à l'importation pour un certain nombre de pays du Tiers-Monde, notamment pour les clients de l'Europe de l'Ouest et du Japon.

Le jeu conjugué de ces deux facteurs signifie, pour les pays pauvres, une stagnation et même un fléchissement

de leur pouvoir d'achat des exportations, c'est-à-dire du volume d'importation qu'ils peuvent acheter avec leurs recettes d'exportations. Ainsi, pour acheter un tracteur du Japon, la Malaisie doit maintenant exporter au moins deux fois plus de caoutchouc qu'en 1960; c'est tout son développement qui en est pour autant freiné.

A ces tendances récentes, il faut ajouter d'autres facteurs qui contribuent soit à gêner l'accès des produits de base aux marchés, soit à faire fluctuer les prix, soit les deux à la fois. Il faut signaler l'expansion rapide et accélérée des produits synthétiques, dont la concurrence s'est maintenant étendue à la quasi-totalité des matières agricoles (p.e. le caoutchouc, la laine, le coton, le cuir, etc.); les diverses mesures par lesquelles les gouvernements des pays développés entendent protéger les producteurs nationaux contre la concurrence des produits étrangers; l'accroissement du potentiel d'exportation dans certains pays en voie de développement; la domination croissante des sociétés multinationales qui, en l'absence de force neutralisante, contribuent dans une large mesure à accentuer le fléchissement des prix, etc.

Face à tous ces problèmes, "le groupe des 77" (c'est-à-dire les 96 pays en voie de développement) a demandé aux pays riches, entre autres choses, de ne pas imposer de nouveaux obstacles qui gêneraient l'accès de leurs produits aux marchés, de ne pas renforcer ceux qui existent déjà, de supprimer ceux qui furent ajoutés après la première CNUCED. Il demande à ces mêmes pays de réviser leur politique de soutien des prix et de "supprimer les encouragements à la production non rentable de produits primaires pour lesquels les pays en voie de développement sont compétitifs." Quant à la politique des prix, les 77 ont demandé aux pays industrialisés de mettre fin aux fluctuations excessives et même de corriger celles dont ils ont à porter les conséquences néfastes.

## Système préférentiel

La 2e commission a, pour sa part, étudié les problèmes relatifs aux articles manufacturés et semi-finis du Tiers-Monde. Par une nouvelle distribution du travail, les pays en voie de développement veulent participer eux aussi aux avantages de l'industrialisation, non seulement pour approvisionner leurs marchés intérieurs et économiser ainsi des devises, mais également pour exporter de leurs marchandises et augmenter ainsi les recettes indispensables au développement.

En fait, de 1960 à 1969, les pays en voie de développement ont quadruplé leurs exportations d'articles manufacturés vers les pays riches de l'Ouest et de l'Est; le rapport des exportations aux importations de ces articles est passé de 9 p. cent en 1960 à 20 p. cent en 1969 (2). Mais à regarder ce bilan de plus près, on découvre que le gros de ces exportations provient de quelques pays seulement: de plus, la part qui revient aux pays socialistes dans l'achat de ces produits est restée très faible en chiffres absolus; enfin, on a assisté au début des années 70 à un ralentissement considérable de ces exportations vers les pays industrialisés de l'Ouest.

Arrivant très tard à l'industrialisation, les pays du Tiers-Monde se heurtent en fait à de nombreuses mesures mises en place par les pays développés. On connaît bien les mesures tarifaires ou droits de douane. Mais il y a surtout les mesures non tarifaires, et il y en a des centaines, de nature fort diverse: limites quantitatives, droits anti-dumping, contingentement et droits de licences, réglementations concernant l'emballage et l'étiquetage, mesures sanitaires, etc. Les pays qui appliquent le plus grand nombre de ces mesures restrictives sont, semble-t-il, la France, l'Allemagne, l'Italie, le Japon; ceux qui en appliquent le moins seraient l'Australie et le Canada (3).

Quant à la CNUCED, elle a cherché, aussi bien à Santiago qu'à Genève et Nouvelle-Delhi, à combattre les mesures tarifaires par le système généralisé de préférence (SGP) par lequel les pays riches supprimeraient, de façon générale, sans discrimination ni réciprocité, les droits de douane sur les articles manufacturés en provenance des pays du Tiers-Monde. Déjà plus de douze pays de l'Ouest et cinq de l'Est ont mis en vigueur leurs schémas respectifs du SGP, mais certains d'entre eux ont tendance à revenir sur ces accords en y introduisant des dispositions intransigeantes. Le Canada n'y participe pas encore, mais, lors de son intervention du 17 avril, M. Paul Martin a laissé entendre qu'une législation sera adoptée le plus tôt possible dans ce sens. Quant aux mesures non tarifaires, la CNUCED III n'a pas osé avoir d'autre ambition que celle de maintenir le statu quo face au mouvement de repli observé sous ce rapport depuis la session de Genève, en 1964.

## Pour une aide vraie

D'autre part, certains des retards dont souffre le Tiers-Monde sont tels qu'ils ne sauraient être solutionnés sans une aide extérieure vraie et généreuse. C'est tout le problème du fi-

nancement du développement dont l'étude a été confiée à la troisième commission.

L'apport total des ressources au financement du développement en provenance des pays riches et des institutions multilatérales est passé de 7 milliards de dollars en 1960 à 14 milliards en 1970, soit un taux annuel moyen de croissance de 7,2 p. cent. Mais en tenant compte de l'augmentation des prix survenue durant cette dernière décennie, les apports nets de 1970, mesurés en prix de 1960, ont été de l'ordre de 11,8 milliards de dollars, ce qui réduit le taux annuel moyen à 5,4 p. cent. Or ce taux est insuffisant pour permettre au Tiers-Monde d'atteindre le rythme de croissance de son produit intérieur brut conformément aux objectifs de la stratégie internationale du développement mise en oeuvre par les Nations unies.

De plus, l'analyse fait voir que la composition des apports nets s'est sensiblement modifiée pendant cette même période. Ce sont les capitaux privés qui ont le plus augmenté, passant de 38,4 p. cent en 1960 à 43,3 p. cent en 1970. Les crédits privés à l'exportation en sont arrivés en 1970 à représenter le tiers des apports nets des capitaux privés. Quant aux subsides en provenance d'institutions multilatérales, ils signifiaient, en 1970, environ 10 p. cent du total de "l'aide au développement" (4g).

De même, le mouvement actuel de l'aide publique ne manque pas de préoccuper la CNUCED, et cela pour deux raisons principales. Le volume d'abord. Les versements nets au titre de l'aide publique des pays riches de l'Ouest n'ont progressé, pendant les années 60, qu'à un rythme de 4,8 p. cent, ce qui, selon les prix de 1960, équivalait à un taux moyen de 2,5 p. cent par année. La part de ces contributions dans l'apport total est tombée de 55,6 p. cent en 1960 à 44,8 p. cent en 1970.

Cette chute ne manque pas d'inquiéter vivement le Tiers-Monde, car de toutes les formes d'aide (à l'exception des dons provenant d'organismes bénévoles privés, chrétiens ou non), les capitaux publics sont à peu près les seules ressources affectées au premier chef aux fins du développement et accordées à des conditions de faveur (5). Quant aux modalités qui accompagnent l'aide publique, elles ne sont pas elles non plus sans préoccuper les pays en voie de développement. En effet, très souvent cette aide est liée à certaines obligations, comme celle par exemple d'acheter chez le pays prêteur, alors même qu'il serait plus avantageux d'acheter ailleurs.

Il arrive aussi que les prêts soient assortis d'intérêts encore trop élevés, même s'ils n'atteignent pas le taux des institutions multilatérales qui, lui, varie entre 7,25 p. cent et 8 p. cent; il arrive aussi que les délais de remboursements soient trop courts. C'est sur ces deux points principaux que la CNUCED a fait porter ses efforts dans la 3e commission, sans toutefois oublier le problème de la dette externe des pays en voie de développement, le rôle souvent négatif des sociétés multinationales, etc.

Les "77" ont demandé aux pays riches de poser des conditions de l'aide publique qui leur soient plus avantageuses: par exemple que le taux d'intérêts ne dépasse pas 2 p. cent par année, que la durée de ces prêts soit au moins de 25 à 40 ans, et que les délais de grâce ne soient pas inférieurs à 7 ou 10 ans. Ils ont demandé que d'ici 1975 ces prêts soient complètement déliés et que, dans l'immédiat, les pays développés permettent à leurs débiteurs d'acheter sans restriction dans les pays en voie de développement (6). Pour ce qui est de la dette externe elle-même, les "77" ont notamment demandé aux institutions internationales de crédit et de finance ainsi qu'aux pays créanciers de réviser leurs critères et leurs procédés relatifs aux délais d'amortissement.

## Trop de problèmes à l'étude

Les trois autres commissions de la CNUCED III se sont partagées l'étude d'autres questions directement liées au développement du Tiers-Monde. Ainsi en est-il du commerce invisible qui englobe, notamment, le tourisme, les assurances, le transfert de la technologie, le transport maritime. Au sujet de ce dernier point, signalons qu'en 1970 les pays en voie de développement ne possédaient que 7 p. cent du tonnage de la flotte mondiale, alors que leurs exportations et importations représentaient les deux cinquièmes du fret total transporté par mer. Ils voudraient en arriver, en 1980, à posséder 10 p. cent du tonnage mondial, et, à cette fin, ils ont demandé à Santiago de nouvelles conditions d'acquisition de bateaux neufs ou d'occasions, par exemple dix ans pour rembourser les neufs, huit ans pour les usagés.

Examinant les progrès accomplis en ce qui concerne les relations commerciales des pays socialistes avec le reste du monde, la 5e commission a, pour sa part, constaté que leurs échanges avec les pays en voie de développement étaient à la hausse bien qu'ils restent encore bas en chiffres absolus: de 8 p. cent en 1960 à 10,3 p. cent en 1970. Au nombre des requêtes

des "77" à ces pays de l'Est, relevons celles-ci: que les produits importés de pays en voie de développement ne soient pas réexportés vers des pays tiers (7).

Enfin, la 6e commission a étudié les problèmes spécifiques qui se posent aux pays qui n'ont pas de débouché sur la mer. Mais elle a surtout cherché à déterminer quelles mesures spéciales doivent être prises pour aider les pays sous-développés les moins avancés. Huit pays d'Asie, seize d'Afrique et un d'Amérique (Haïti), vingt-cinq en tout, répondent d'emblée aux trois critères déterminés par la CNUCED pour identifier les plus pauvres parmi les pays pauvres, à savoir: 1) que le produit intérieur brut par habitant soit égal ou inférieur à cent dollars par année; 2) que la part des industries manufacturières dans le produit intérieur brut total soit égale ou inférieure à 10 p. cent; 3) que le pourcentage alphabétisé de la population âgée de quinze ans et plus soit égal ou inférieur à 20 p. cent. La liste des vingt-cinq pays peut augmenter encore...

## Les ambiguïtés de Santiago

Si l'on tente de faire un premier bilan des cinq semaines de la CNUCED de Santiago, on constate qu'environ trente projets de résolutions ont été approuvés et qu'autant d'autres seront envoyés au Conseil du Commerce et du Développement qui doit se réunir cette année même. Avec de tels chiffres on aurait droit à être optimiste, semble-t-il. Mais en les analysant bien et en les replaçant dans leur contexte, on en découvre une double ambiguïté.

Premièrement, rares ont été les projets qui ont reçu l'approbation unanime de la Conférence. Dans la plupart des cas la réponse des pays riches aux demandes des pauvres s'est manifestée par l'opposition, l'abstention ou même l'absence. Alors, que vaut une majorité de "oui" lorsque les pays invités à adopter une politique commerciale précise répondent par un "non" ou refusent tout simplement de se compromettre?

A cet égard, le Tiers-Monde a été particulièrement déçu par l'attitude abstentionniste des pays socialistes qui se sont réfugiés derrière le postulat suivant: "Le sous-développement a été causé par les pays capitalistes et colonialistes; dans ce cas, c'est à ces derniers à en solutionner les problèmes." L'autre ambiguïté vient du fait que les projets de résolutions ont été tellement remaniés et modifiés par toutes sortes de corrections, d'amendements, de clauses restrictives, qu'ils n'ont souvent que très peu retenu du contenu initial que les "77" y avaient mis.

## Bilan dérisoire

De l'avis même de M. Pérez Guerrero, secrétaire général de la CNUCED, les travaux de la première commission ont abouti à de très maigres résultats. De fait, il n'y a rien de neuf à signaler quant à la politique des prix et à la commercialisation,

bien qu'un accord sur le cacao (60 p. cent des exportations du Ghana) ait des chances de prendre corps bientôt. Deux accords de principe ont été obtenus en rapport avec l'exploitation des fonds marins.

Quant aux problèmes relatifs aux produits manufacturés (2e commission), ils n'ont pas reçu de réponses nouvelles. Les Etats-Unis n'ont pas adhéré au SGP et les autres pays riches ne semblent pas disposés à élargir leurs schémas déjà en place. Quant au financement du développement des pays pauvres par les riches (3e commission), rien de neuf non plus. Les "77" ont cherché avec obstination à faire approuver l'établissement d'un lien entre les droits de tirage spéciaux (papier-or) et l'aide aux Tiers-Monde; au terme de la très longue nuit du 20 mai, ils n'ont recueilli qu'un accord de principe sur l'importance de faire étudier cette question par le FMI. De la même façon, ils ont tout au plus obtenu l'assurance d'être représentés dorénavant dans les négociations sur la réforme du système monétaire international.

Quelques accords sur le tourisme et sur l'élaboration d'un code de conduite des conférences maritimes ont couronné modestement les travaux de la 4e commission. L'un des rares projets adoptés à l'unanimité porte sur un programme de mesures spéciales devant permettre aux pays les moins avancés de rattraper le stade où ils pourraient être en mesure de profiter de l'aide commune fournie aux pays en voie de développement. Cette résolution de la 6e commission est la grande victoire de la CNUCED III. Notons aussi l'acceptation générale du principe de rédiger une charte des devoirs et droits économiques et commerciaux des peuples. On a, enfin, voté à l'unanimité l'institution d'une journée mondiale du développement dans le but de sensibiliser l'opinion publique aux problèmes du Tiers-Monde.

Ce dernier point ne manque d'ailleurs pas d'importance car des peuples "conscientisés" permettront de moins en moins que leurs représentants se comportent avec autant de pusillanimité devant les souffrances et les besoins des pays en voie de développement.

De toute façon, la CNUCED de Santiago a bel et bien donné raison au président Allende du Chili qui, dans son discours inaugural de la Conférence, déclarait à la vaste assemblée: "L'ordre économique, financier et commercial, si préjudiciable au Tiers-Monde, est défendu avec une ténacité infatigable par la plupart des pays riches, précisément parce qu'ils y trouvent leur propre avantage."

C'est bien, en effet, ce qu'a démontré la 3e Conférence des Nations unies pour le Commerce et le Développement. Triomphe des pays riches, frustration et amertume des pays pauvres. Combien de temps encore une telle stratégie va-t-elle durer?

(1) TD 138, p. 11.  
(2) TD 99, p. 48.  
(3) T D 120, Suppl. 1, p. 9.  
(4) TD 16, pp. 43.  
(5) Ibid., p. 45.  
(6) TD III C, 3 L, 6 Rev. 1.  
(7) TD III C, 5 L, 2 Rev. 1, p. 3.

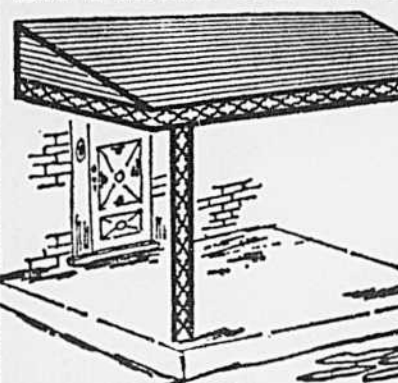
## PISCINES

HORS-TERRE  
OU CREUSÉES  
DÉTENDEZ-VOUS  
À LA MAISON

Venez voir nos magnifiques  
piscines démonstrateurs  
PISCINES ÉCONOMIQUES  
544 BOUL. DES LAURENTIDES  
PONT-VIAU, LAVAL 388-2157

## AUVENTS

FAITS SUR  
MESURE PAR  
"MORRIS"  
EN ALUMINIUM  
DE COULEUR — FINI ÉMAIL CUIT OU  
EN FIBRE DE VERRE



À TRÈS BAS  
PRIX  
RÉSIDENTIELS  
COMMERCIAUX  
et  
INDUSTRIELS

Téléphonez  
342-3800  
Soir 737-1960

ESTIMATIONS GRATUITES  
JOUR OU SOIR  
Facilités de paiement

NOUVELLE ADRESSE  
5479, ROYALMOUNT  
Près boul. Decharie

OUVERT LES SAMEDIS

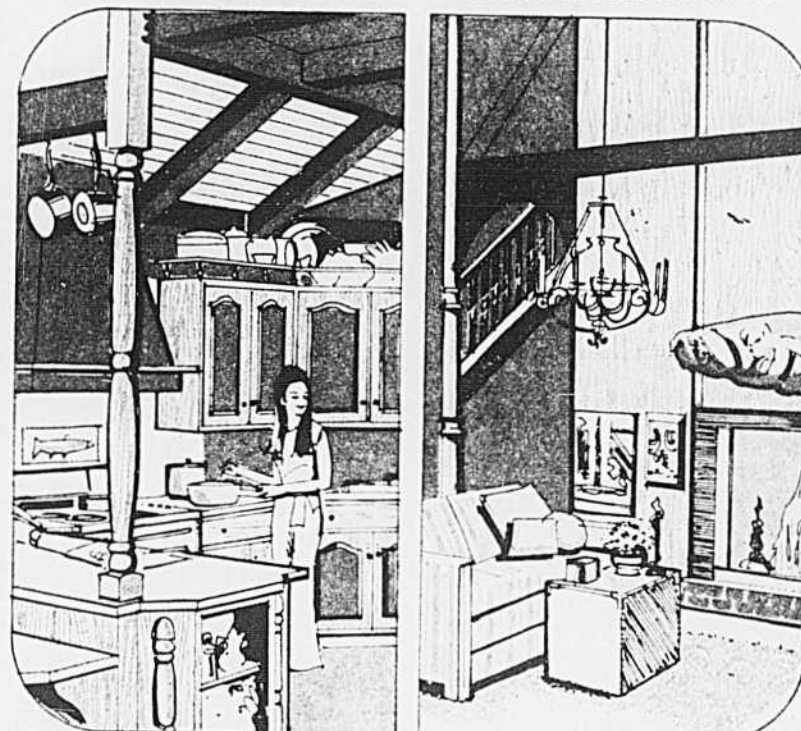
Succursale à Québec  
263, ST-PAUL  
522-5763

**W MORRIS ET FILS**  
LIMITÉE

AUSSI FENÊTRES — PORTES — REVÊTEMENTS EN ALUMINIUM

## RÉNOVEZ VOTRE MAISON

ESTIMATION GRATUITE — AUCUNE OBLIGATION



Renovez ou modernisez votre cuisine à compter de 595

### AJOUTEZ UNE PIÈCE

- Créez pour vous par des spécialistes
- Rappuis
  - Chambres à coucher
  - Grenier
  - Salle de jeux
  - Salle de bains
  - Cuisine
  - Salles familiales
  - Lucarnes

Salle de jeux de 11' x 17' à compter de 1.045

### EXÉCUTION GARANTIE

Quand on s'en remet à RENOVATIONS PROVINCIALES on peut compter sur une exécution de premier ordre — un travail irréprochable. Il n'y a pas de plus consciencieux à votre service. Vous serez très satisfaits sans plus tarder. Nous sommes très sérieux. Nous sommes très professionnels. Nous sommes très honnêtes. Nous sommes très compétents.

VISITEZ NOTRE SALLE D'EXPOSITION  
POURQUOI DEMENAGER? IL EST SI FACILE DE RENOVER GRACE A

## RENOVATIONS PROVINCIALES

4058 OUEST, JEAN-TALON  
MONTREAL  
342-2202

ENTREE SUR LE CÔTÉ DE L'ÉDIFICE "CESCO"

# La météo

## Retour du Soleil demain

Toutes les forces de la nature s'étaient liguées pour "commander" le mauvais temps. Aussi était-il logique qu'il se présente. Il y a d'abord le départ du maire Jean Drapeau pour la Suisse qui laissait planer des doutes sur le climat futur. Allié à ce voyage il y avait la grève des débardeurs, la grève des cols bleus de Montréal, les feux de forêts qui font rage à travers la province.

Et il est venu. Les nuages devraient demeurer encore dans le ciel de Montréal aujourd'hui, laissant tomber quelques averses ici et là. Demain il y aura bien quelques percées de soleil, mais il faudra attendre en fin d'après-midi. Le retour du soleil ne coïnciderait-il pas avec le retour à Montréal de M. Drapeau?

LULU

## A Montréal

**AUJOURD'HUI**  
Maximum 70° • Minimum 40°  
Nuageux avec quelques averses

**DEMAIN**

Généralement nuageux et frais

## Au Québec

REGIONS	AUJOURD'HUI	DEMAIN
Saint-Maurice	45° 55° Périodes ensoleillées	Généralement nuageux
Oufaouais	50° 65° Averses ou orage	Périodes ensoleillées
Laurentides	45° 55° Quelques orages	Généralement nuageux
Cantons de l'Est	50° 65° Averses ou orage	Périodes ensoleillées
Québec	50° 65° Averses ou orage	Périodes ensoleillées
Rimouski	45° 50° Quelques averses	Généralement nuageux
Lac-Saint-Jean	45° 55° Périodes ensoleillées	Généralement nuageux
Baie-Comeau	45° 50° Quelques averses	Généralement nuageux
Sept-Îles	45° 50° Quelques averses	Généralement nuageux
Gaspé	45° 50° Quelques averses	Généralement nuageux

## Au Canada

Colombie-Britannique	Alberta	Saskatchewan	Manitoba	Ontario	Nouveau-Brunswick	Nouvelle-Écosse	Île-du-Prince-Édouard	Terre-Neuve	Vancouver	Edmonton	Regina	Winnipeg	Toronto	Saint-Jean	Halifax	Charlottetown	Saint-Jean
Ensoleillé devenant nuageux	Généralement ensoleillé	Généralement ensoleillé	Généralement ensoleillé	Nuageux, périodes ensoleil.	Nuageux avec averses	Nébulosité avec averses	Nébulosité avec averses	Ensoleillé	50 70	50 80	55 85	45 75	50 98	45 70	45 80	45 60	40 55

(Ces chiffres indiquent le maximum enregistré hier et le minimum la nuit dernière)

## Si vous partez

### Aux Etats-Unis

New York	Washington	Boston	Chicago	San Francisco	Los Angeles	New Orleans	Miami
60 78	62 82	59 81	47	68	64	69 90	71 92

### Vers les capitales

Paris	59	Moscou	66	Hong Kong	81
Londres	55	Stockholm	54	Lisbonne	72
Rome	70	Tokyo	68	Sydney	59
Berlin	63	Athènes	70	Tunis	77
Amsterdam	57	Casablanca	73	Vienne	72
Bruxelles	54	Genève	66	Varsovie	66
Madrid	86	Le Caire	86		

### Vers les plages

Acapulco	79 91	Bermudes	72 78	Nassau	79 88
Mexico	54 72	Barbade	75 86	Rio de Janeiro	68

## La pollution

### Concentration d'anhydride sulfureux

Poste	Concentration moyenne	Concentration de pointe
Saint-Jacques	.01	.02

L'anhydride sulfureux n'est qu'un agent polluant sur plus d'une centaine, mais en général, quand celui-ci est à la hausse, les autres le sont aussi. La CUM vise comme objectif une concentration annuelle moyenne ne dépassant pas 0.02 partie par million.

# Le camion anti-émeute sera vendu

par Claude MASSON de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le célèbre et mystérieux camion anti-émeute, commandé par l'ex-ministre de la Justice Claude Wagner au coût de \$46,000, sera livré sans avoir jamais vraiment servi à la cause pour laquelle il avait été fabriqué.

Ce "char d'assaut" de la Sûreté du Québec sera vendu, à l'enchère ou autrement, par l'actuel gouvernement à la suite d'un ordre en ce sens donné par le ministre de la Justice Jérôme Choquette.

C'est ce que LA PRESSE a appris au moment où les députés entrepreneurs, hier à l'Assemblée nationale, l'étude des crédits du ministère de la Justice.

Caché de la vue du public presque aussi bien que la fameuse statue de Duplessis, le camion anti-émeute avait été découvert dans un garage de la SQ, situé rue De Varennes, à Québec, par un reporter de LA PRESSE, il y a environ un an.

Livré à la police à l'occasion de la fameuse visite de la reine Elizabeth, en 1964, visite qui devait donner lieu au non moins célèbre "samedi de la matraque", le camion dort toujours depuis cette époque. Son sommeil aurait été plus léger depuis les événements d'octobre 1970.

Les autorités du ministère de la Justice en seraient venues à la conclusion qu'il devenait trop dispendieux de garder un tel outil en "chômage". En plus du coût original de \$46,000, le camion anti-émeute est l'objet d'un entretien hebdomadaire méticuleux. Il était jusqu'ici en constante disponibilité au cas où... mais on aurait décliné, en haut lieu, que sa présentation dans le public lors d'une impressionnante manifestation ne serait peut-être pas l'idéal pour ramener une foule au calme. L'effet "psychologique" ne serait peut-être pas très bon.

Le camion anti-émeute de la SQ ressemble véritablement à un char d'assaut (il a d'ailleurs la couleur militaire), équipé de plaques blindées avec visières que l'on peut commodément relever pour protéger le pare-brise avant... lui-même constitué d'une vitre anti-balles.

Le reste du véhicule est bardé de plaques blindées percées de trous d'où l'on peut tirer tout un menu de choix en guise de projectiles : balles, bombes lacrymogènes, jets d'eau (le char possède un immense réservoir à eau et une dizaine de boyaux d'arrosage en fer, montés sur le toit mais se maintenant de l'intérieur — contrairement à certains chars du même type en Europe).

A ces "gadgets" viennent s'ajouter le téléphone, une sirène, des phares puissants (protégés par des grilles métalliques), des pneus Michelin en caoutchouc plein à l'épreuve des balles... et une plaque d'immatriculation de l'année.

Le "monstre" mesure un peu plus d'une quinzaine de pieds de longueur et a une hauteur d'environ 10 pieds. Il est équipé de deux moteurs : un GM pour les pompes à eau et un Ford pour le faire circuler. Ces moteurs sont de la catégorie communément appelée "gros six".

## MASSACRE

SUITE DE LA PAGE A 1

vacarme des grenades qui explosaient. Les "tueurs" étaient arrivés à bord d'un aérobus d'Air France en provenance de Rome.

Un membre de la police de l'aéroport Leonardo da Vinci a précisé que les bagages du trio n'ont pas été contrôlés à leur embarquement. "Les bagages ne sont contrôlés que lorsqu'il y a des coupons précis ou lorsqu'une compagnie aérienne le demande", a-t-il dit en soulignant qu'Air France n'avait rien demandé.

A l'hôpital Sheba de Tel-Aviv où les 72 blessés ont été transportés, les autorités déclarent que 14 d'entre eux sont dans un état grave.

### Commando suicide

Au cours de l'interrogatoire que la police israélienne lui a fait subir, le seul survivant du trio a déclaré qu'il faisait partie d'un "commando-suicide" dont la mission était de "tuer le plus grand nombre possible de gens, sans distinction de nationalité, de sexe ou d'âge et de faire le plus de dommages matériels que possible". Il a également déclaré être membre d'une organisation terroriste appelée "l'armée rouge unifiée", connue pour ses contacts avec le Front populaire pour la libération de la Palestine.

A Beyrouth, le leader du FPLP, le Dr George Habache, revendique pour son groupe la responsabilité de cet attentat et déclare que l'opération avait pour nom "Opération Deir Yassin", du nom d'un village palestinien dont les habitants avaient été massacrés en 1948 lors de la guerre de Jérusalem par des éléments du groupe A 1 00 1ère EDIT 00 COPIE C 00

### Manque de précautions ?

Le premier ministre d'Israël, Mme Golda Meir, qui s'était rendue à l'hôpital Sheba, a par la suite convoqué une réunion urgente du cabinet israélien. Elle a tout d'abord vivement critiqué la compagnie aérienne qui a transporté les trois Japonais. "Si elle avait pris des mesures plus attentives de contrôle, la tragédie qui s'est déroulée n'aurait pas eu lieu", Mme Meir a assuré qu'Israël "fera tout ce qui est en son pouvoir pour protéger ceux qui viennent dans le pays ou qui en repartent. Si les gouvernements et les compagnies de navigation aérienne ne participent pas à nos efforts, la peste horrible que le terrorisme arabe va s'étendre", a-t-elle ajouté. Stern.

### Sato stupéfait

En apprenant l'agression dont se

sont rendus coupables les trois terroristes japonais, le premier ministre, M. Eisaku Sato, a marqué une vive stupeur. "C'est une affaire grave, a-t-il dit. Je ne puis croire qu'il y ait des Japonais capables d'un tel acte".

Un ancien ambassadeur du Japon à Tel-Aviv, a déclaré à la presse que "le meurtre massif de personnes innocentes — une chose qui n'a pas même été faite par les guérilleros arabes — va donner au monde l'impression que les Japonais sont un peuple barbare. De plus, a-t-il ajouté, cet incident a dû provoquer une violente émotion chez les Juifs du monde entier et il se pourrait qu'ils en éprouvent du ressentiment à l'égard du Japon".

## SUSPENSION

SUITE DE LA PAGE A 1

outrage au tribunal suivront leur cours.

M. Masters a expliqué ces décisions en soulignant la gravité et la complexité des nouveaux problèmes dans l'industrie portuaire, provoqués par la grève illégale du syndicat, c'est-à-dire de l'Association internationale des débardeurs, local 375.

Le président des employeurs maritimes a ajouté que "selon les dispositions de la convention collective, les membres du syndicat, éligibles à la sécurité d'emploi, jouissent d'une garantie de revenus hebdomadaires d'environ \$250 durant les 37 semaines que dure la saison de la navigation".

### Plan qui coûte cher

Il est à préciser que ces sommes sont payées chaque semaine, "sans égard à la somme de travail disponible".

M. Masters a alors souligné qu'un tel plan de sécurité d'emploi "coûte très cher et doit être payé à même les revenus provenant des cargaisons". En faisant la grève le syndicat "abandonnait tous les navires sur le fleuve, sans qu'aucun travail n'y puisse être effectué". Ces bateaux ont dû trouver d'autres ports, particulièrement Philadelphie, St-Jean et Halifax, pour décharger leur cargaison, "laquelle constitue la principale source de revenus alimentant le fonds consacré à la sécurité d'emploi dans les trois ports".

En conséquence, même si les débardeurs étaient retournés au travail ce matin, "le coût du maintien des paiements de sécurité d'emploi aurait augmenté de \$3 millions les déboursés prévus, puisqu'il n'y a plus de navires dans les ports".

### Réactions des débardeurs

"C'est juste des menaces, y nous content des peurs" a déclaré M. Arthur Cadotte, porte-parole de l'Association internationale des débardeurs, local 375, lors d'une conversation téléphonique.

M. Cadotte a également annoncé la tenue d'une grande assemblée générale de tous les débardeurs ce matin au Centre Paul-Sauvé, à 8 h. 30. Ce porte-parole a ajouté que le litige porte sur le non-respect de la convention collective par les employeurs maritimes: "Il y a 18 à 20 clauses qu'ils n'ont pas respectées et plus de 350 griefs qui traînent". Selon les employeurs maritimes, il n'y aurait que 150 cas de griefs sur la table actuellement.

L'assemblée d'aujourd'hui a pour but d'étudier l'action à entreprendre face à cette situation d'impasse.

## L'UO

SUITE DE LA PAGE A 1

posé au "law and order" choisi par le groupe Samson pour rallier les éléments de la droite, s'est carrément rangé derrière les propos du ministre de la Justice.

Le député Antoine Drolet a déclaré: "A chaque fois que le ministre demandera le support, l'appui de l'opposition dans les situations difficiles, lorsqu'il ne créera pas d'Etat policier, il aura toujours l'appui de notre parti."

Le député de Portneuf a affirmé avoir remarqué que "soit des chefs de syndicats ou d'autres personnalités assez importantes au Québec foulaient aux pieds l'autorité".

Pour les créditistes, "si le régime n'est pas réformé par des hommes d'ordre, il sera détruit par le désordre, justement par des hommes de désordre".

### Le PQ est très déçu

Le Parti québécois a fait connaître un tout autre son de cloche, le leader péquiste se déclarant "très déçu" de l'attitude du ministre de la Justice qui se fait une priorité du maintien de l'ordre et de la loi alors que le PQ voit dans le ministère de la Justice "une espèce de reflet de l'Etat protecteur et de l'Etat généreux".

"Je me dis qu'il y a quelque chose de grave qui se passe", de dire M. Robert Burns tout en ajoutant qu'il ne reconnaissait vraiment plus M. Jérôme Choquette quant à ses conceptions de l'homme et de la société.

Reprenant les paroles du ministre pour un retour du pendule vers le centre, le député de Maisonneuve a enchaîné: "Quel est pour nous dire où est le centre? Quel est pour nous dire que ça doit aller au centre? Est-ce que le Québec veut actuellement? Et quel centre?"

M. Burns a été très loin dans sa réplique au ministre, se demandant même si l'Etat et les tribunaux méritent le respect qu'ils réclament "à hauts cris à leur sujet". Il a alors invoqué les attitudes prises et par le gouvernement et par les juges au cours des récents événements pour se poser la question.

Pour lui, l'attitude du ministre de la Justice "est teintée d'une incompréhension totale de la situation".

# Décès de M. Hervé Major, ancien rédacteur en chef du journal LA PRESSE

M. Hervé Major, L.L.D., ancien directeur de l'information et rédacteur en chef de LA PRESSE, est décédé, hier soir, à l'hôpital Notre-Dame de Montréal, à l'âge de 74 ans, des suites d'une longue maladie.

(Il laisse dans le deuil, outre sa femme, née Liliane Charlebois, une fille, Denyse (Mme Alan Lawless); ses sœurs, Mme Augustin Major (Ida), de Ste-Rose, et Mme Gaston Wagner (Laure), d'Ottawa, ainsi qu'une belle-soeur, Mme Roland-Hérard Charlebois, de Montréal.

Né à Montréal, le 11 août 1897, M. Major a complété ses études secondaires au Collège de Montréal. Après avoir été journaliste durant un an au

DEVOIR, et un an, également, au journal LE CANADA, il est entré à LA PRESSE, en novembre 1923.

En 1928 il était nommé chef des nouvelles, poste qu'il devait occuper sans interruption pendant 30 ans. Lorsque le rédacteur en chef de LA PRESSE, M. Eugène Lamarche, prit sa retraite, en 1958, M. Major fut choisi pour lui succéder.

M. Major a occupé, de 1950 à 1952, les fonctions de président de la Presse canadienne.

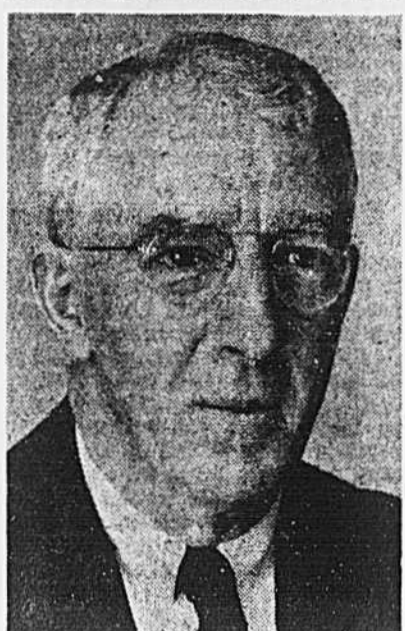
Durant la Deuxième Guerre mondiale, soit en 1942, il fut invité par le gouvernement du Canada à faire une tournée des camps d'entraînement des forces armées canadiennes en Grande-Bretagne. A cette occasion il rencontra également le général Charles de Gaulle, chef de la France libre, qui lui accorda une interview exclusive.

En 1953, l'Université Western, en hommage à ses éminents services dans le domaine de l'information, lui décerna un doctorat honorifique en droit.

L'année suivante, il était désigné pour siéger au Conseil canadien du Commonwealth Press Union et nommé délégué au conseil général de cet organisme, à Londres.

En 1956 la France décorait M. Major de la médaille de la reconnaissance française (médaille Montaigne), pour ses insignes services rendus à la cause de la langue française, entre autres, l'institution, sous son mandat à la présidence de la Presse canadienne, d'une section française de ce groupement de journaux canadiens.

La dépouille mortelle est exposée au salon R. Bisson, 1415 est, rue Fleury. Les funérailles auront lieu, vendredi, à l'église Saint-Benoît, à 10 h du matin.



M. Hervé MAJOR

# La pluie ralentit quelque peu les incendies de forêt mais la foudre pourrait en allumer d'autres

QUEBEC (PC) — Les orages pourraient allumer d'autres incendies de forêt au Québec dans les prochains jours si la foudre s'abat sur les régions desséchées. On estime par ailleurs que la pluie ne sera pas suffi-

sante pour éteindre les quelque 25 foyers qui flambent toujours.

Le ministre des Terres et Forêts, M. Kevin Drummond, a toutefois noté hier que la situation s'est améliorée dans plusieurs régions à la suite des averses qui s'y sont abattues.

## CASTONGUAY

SUITE DE LA PAGE A 1

contagieuse ou infectieuse qui ait été rapporté par suite de cette situation et qu'il n'existe pas, présentement, de danger pour la santé publique ou encore de menace d'épidémie".

Interrogé par le leader parlementaire créditiste sur les mesures d'urgence qui pourraient s'imposer à plus ou moins brève échéance si la grève des éboueurs persiste, M. Castonguay s'est borné à ajouter:

"Les mesures à prendre, s'il y avait vraiment danger d'épidémie, sont connues et elles seront appliquées".

Le directeur du Service des affaires sociales de la ville de Montréal, M. Jean Séguin, a déjà fait savoir que des experts avaient étudié la possibilité d'étendre des insecticides sur les déchets accumulés dans les parcs et sur la voie publique mais qu'aucune décision n'avait encore été prise.

D'autres moyens sont aussi envisagés pour combattre une éventuelle invasion de mouches et de rats.

# La Fédération du Vêtement rompt tout lien avec la CSN

VICTORVILLE (PC) — La Fédération nationale des travailleurs de l'industrie du vêtement, qui regroupe environ 9,000 travailleurs, a fait savoir hier qu'elle n'entretenait plus "aucun lien" avec la CSN, et qu'elle consacrait présentement ses efforts à la création d'une nouvelle centrale syndicale.

Lors d'une assemblée générale hier, à Victoriaville, 30 des 33 syndicats affiliés à la Fédération ont accepté la recommandation de l'exécutif de la Fédération de cesser de payer toute cotisation à la Confédération des syndicats nationaux et de refuser de participer "à toute activité de la CSN". Un vote secret sur cette recommandation a été favorable dans une proportion de 97 p.c.

Les syndicats ont également décidé de verser un montant équivalent à leurs anciennes cotisations à la nouvelle centrale. Ces travailleurs, dont 2,200 sont de Victoriaville, sont employés dans les industries du vêtement, de la chaussure, du gant et de la chemise.

Lors d'une conférence de presse, M. Jean-Noël Godin a déclaré que cette

nouvelle centrale serait formée d'ici le 11 juin.

M. Godin a par la même occasion déclaré que la Fédération du Textile aurait aussi coupé tous ses liens avec la CSN, et aurait présentement ses bureaux dans l'édifice de la Fédération du vêtement, rue Sherbrooke à Montréal.

Il a par ailleurs estimé à 45,000 le nombre de syndiqués qui pourraient suivre l'exemple de ces deux fédérations: M. Godin a ainsi mentionné les fonctionnaires provinciaux et les fonctionnaires de la ville de Montréal.

M. Godin a attribué à deux causes la rupture de la Fédération qu'il dirige d'avec la CSN, soit la politisation de cette centrale, et "l'orgie fantasmagorique des finances" de la CSN.

En effet, selon lui, la CSN ne serait plus une centrale syndicale, mais plutôt une centrale "politique" et les membres n'auraient plus "aucun contrôle sur les finances".

Comparant la CSN à une automobile qui aurait "fait son temps", M. Godin a dit qu'il était préférable de "changer" plutôt que de perdre son temps à tenter de la réparer.

## DOSSIER-CHOC

SUITE DE LA PAGE A 1

de la Justice pour l'année financière 1972-73 que M. Choquette, visiblement décidé à mettre au pas ceux qui entreprendront la bonne marche de la société, a fait cette sortie sans précédent de sa part.

Il a aussitôt été appuyé par MM. René Paul et Antoine Drolet, porte-parole d'Unité-Québec et du Ralliement créditiste au chapitre de la justice mais vigoureusement critiqué par Me Robert Burns, syndicaliste et porte-parole du Parti québécois en la matière.

### Les récents événements

Marqué par les crises subséquentes qu'a vécues le Québec depuis deux ans et tout spécialement depuis quelques mois, M. Choquette a mentionné que "ces événements étaient remplis de possibilités de catastrophes et même de cataclysmes" et que c'est justement à "certaines forces révolutionnaires qui sont à l'oeuvre dans notre société" qu'il entend s'en prendre sans pitié.

"Je n'ai pas l'intention de laisser à les événements que nous avons connus et de dire que c'est un incident clos. L'incident n'est pas clos. L'incident sera étudié sous tous les aspects qu'il importe au point de vue du maintien de l'ordre public, et ceci... pour éviter au Québec une nouvelle aventure dans d'autres circonstances, plus tard, qui pourraient avoir des conséquences plus graves pour la société québécoise".

M. Choquette devait ajouter que ce n'est ni par esprit vengeur ni par un exercice brutal de l'autorité qu'il allait intervenir mais "toujours avec compréhension et fermeté".

### Haro sur certains intellectuels

Universitaire bien coté, économiste de profession, le ministre de la Justice a aussi attaqué ceux qui sont de son rang, soit ceux "qui se targuent d'être les plus évolués, les plus instruits, ceux qui ont reçu une formation universitaire, ceux à qui la société a donné le maximum de ses possibilités", déclarant qu'un bon nombre d'entre eux sont incapables de comprendre le fonctionnement normal d'un Etat, d'une société et chez qui "on constate un désordre général".

S'en prenant à ces intellectuels "qui soutiennent des théories plus ou moins vagues, plus ou moins brumeuses, plus ou moins fondées" par le truchement de la télévision de Radio-Canada, le ministre Choquette a renchérit:

"Il est temps que la pendule revienne vers le centre. Cela fait assez longtemps qu'on s'en va vers la gauche à l'heure actuelle pour qu'on revienne à l'essentiel du fonctionnement d'une société".

M. Choquette a dénoncé les universitaires qui, au cours de la récente

crise dans la fonction publique, ont proposé diverses solutions au règlement du conflit.

"Quand je voyais certains intellectuels proposer diverses solutions au problème et ne pas envisager les plus claires et les plus élémentaires, soit que l'autorité publique, par ses institutions, devait s'affirmer, je me disais: ces gens-là vivent en dehors du monde ordinaire. Mais la population a compris et ceci est un grand réconfort pour le ministre de la Justice. Ceci, à mon sens, nous en dit long sur le fait que notre société est encore saine et que la situation est loin d'être désespérée".

### Impact sur les négociations

Quels effets peuvent avoir les propos de M. Choquette sur les négociations en cours dans la fonction publique?

Interrogé hors de la commission parlementaire qui étudie les crédits de son ministère, M. Choquette a déclaré qu'il ne peut reporter à plus tard l'administration de la justice "au nom de n'importe quelle maudite patente". Il ne s'agit en somme, dit-il, que d'une invitation aux milieux syndicaux de "faire le ménage dans leur propre maison".

Quant aux personnes visées par sa déclaration de guerre non équivoque, le ministre a affirmé que "malgré les erreurs qu'ils continuent de commettre", ce ne sont pas les présidents Pépin, Laberge et Charbonneau qu'il désirait pointer mais "ces éléments révolutionnaires au milieu de la pyramide syndicale".

## LE FPLP

SUITE DE LA PAGE A 1

refusé cet encadrement et insiste sur la nécessité de la liberté d'action de la résistance. D'un autre côté, poursuit-il, cette marée impérialiste peut être observée dans les efforts du régime réactionnaire jordanien pour parvenir à une solution pacifique".

"Selon nous, poursuit le FPLP, les touristes arrivant à l'aéroport de Lod ne sont pas des innocents car ils choisissent notre terre occupée pour faire du tourisme. Nous considérons qu'ils se rangent du côté de notre ennemi agresseur. De plus, le FPLP, affirme-t-il, a mis en garde, en septembre 1970, les touristes qui visiteraient la Palestine occupée".

Le communiqué mentionne ensuite la participation d'éléments non-palestiniens dans l'opération de Lod.

"La participation des révolutionnaires non-palestiniens au coude à coude avec leurs camarades sur la terre de Palestine montre à l'ennemi que ses citadelles et ses "bouchers", avec à leur tête Moshe Dayan, sont à portée de fusils de nos combattants".

## la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTÉE, 7, rue Châteauguay, Montréal, Téléphone: 874-7272. Seul La Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de LA PRESSE et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous droits de reproduction des informations contenues à LA PRESSE sont également réservés. (Cotisation de la dernière page — cotisation numéro 1400; Part de retour gratuit.)

# Tip Top vous offre les meilleures valeurs en fait de vêtements au Canada.

Une bonne valeur signifie deux choses: une bonne qualité et un prix raisonnable.

Et Tip Top vous offre les vêtements les plus chics aux prix les plus raisonnables au Canada.

Nous confectionnons nos propres complets, vestons sport et pantalons. Dans notre propre manufacture. Et comme nous sommes importants (plus de 50 magasins d'un bout à l'autre du pays) nous pouvons acheter des chemises chics ou sport, des cravates et des chaussettes d'excellente qualité pour beaucoup moins que quiconque.

Ce qui signifie que nous pouvons les vendre moins cher que quiconque.

Le complet tropical Tip Top. Comme nous les fabriquons dans notre propre manufacture, nous pouvons leur ajouter une petite touche supplémentaire et les vendre quand même moins cher. Un excellent tissu, léger et infroissable, chics revers larges et poches à rabat. Rayures, carreaux et tons unis. Tout autre magasin vous chargerait au moins \$125.00.

**\$79<sup>87</sup>**  
2 PANTALONS

Les modifications sont en surplus



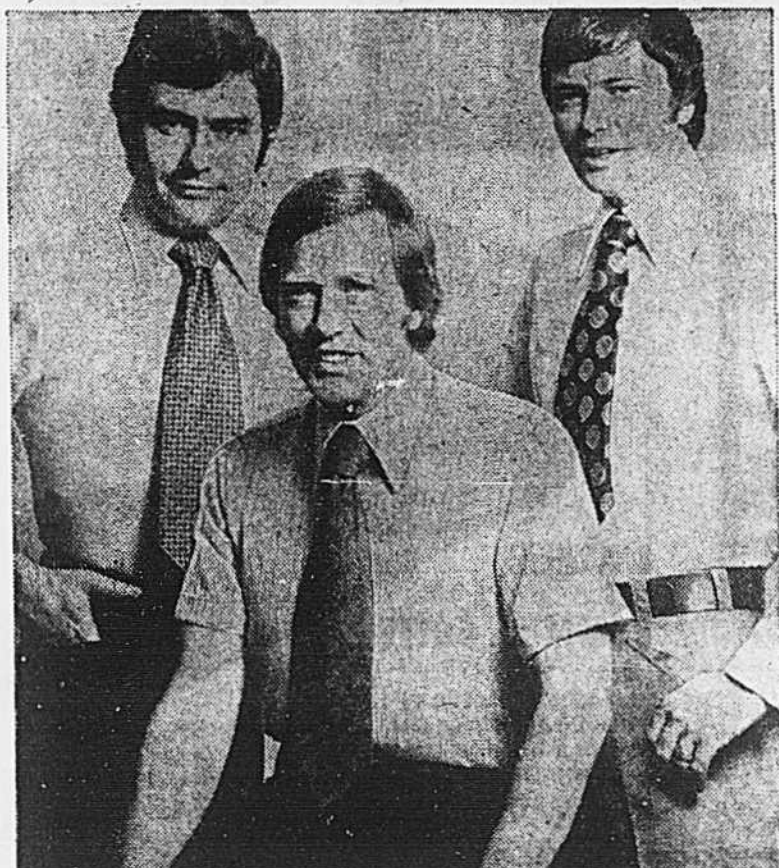
LE VESTON SPORT D'ÉTÉ

Vestons sport et blazers en tissu tropical ou ordinaire. Tous les petits détails à la mode. Couleurs estivales, motifs variés. Devraient se vendre jusqu'à \$75.00.

**\$49<sup>99</sup>**  
ET PLUS



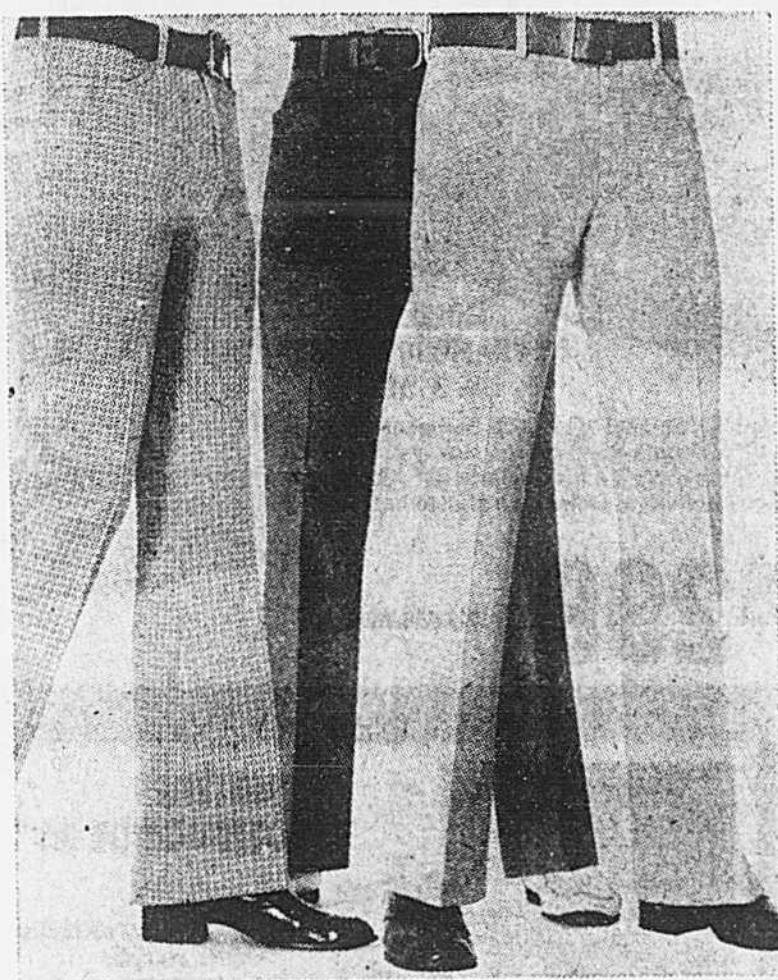
LE COMPLET D'ÉTÉ À 2 PANTALONS



CHEMISES CHICS À MANCHES LONGUES OU COURTES

Tip Top seul peut vous offrir des valeurs comme celles-ci. Chemises chics en tissus 'pressage permanent'. Rayures gaies ou tons unis. Manches longues, \$5.99 et plus. Elles sont comparables à des chemises de \$10.00 et plus.

MANCHES COURTES  
**\$4<sup>99</sup>**  
ET PLUS



PANTALONS EN TRICOT

Dans d'autres magasins, des pantalons comme ceux-ci se vendent à \$20.00. Tissus d'entretien facile carrelés ou unis. Toutes tailles. (Essayez-en un avec un de nos vestons sport.)

**\$14<sup>99</sup>**



TRICOTS À MANCHES COURTES OU LONGUES

Rien n'est plus frais et plus facile d'entretien qu'un tricot. Tip Top a des tricots à manches courtes et à manches longues à porter n'importe où...et

avec n'importe quoi. Tons unis ou motifs. Ils vous coûteraient jusqu'à \$14.00 ailleurs.

**\$6<sup>99</sup>**  
ET PLUS

**TIP TOP**

Ouvrez un compte pratique Tip Top. Ou utilisez votre carte Chargex.

Tip Top. Le magasin de vêtements pour hommes conçu pour vous faire changer d'idée au sujet des magasins de vêtements pour hommes.



● Centre d'achats Fairview, Pointe-Claire

● Centre d'achats Laval

● Plaza Côte-des-Neiges

● Plaza Alexis Nihon

# Une enquête sur l'étiquetage en alimentation sème "l'inquiétude"

par Georges LAMON

Les courtiers en alimentation s'interrogent sur les répercussions qui pourraient résulter d'une "enquête" entreprise par des étudiants en Droit de l'Université de Montréal qui se seraient, semble-t-il, improvisés "inspecteurs" pour faire respecter l'usage du bilinguisme sur les étiquettes des produits alimentaires.

D'ailleurs, c'est en vertu des dispositions de l'article 36, section 111, du règlement 683 sur les aliments, règlement sous le régime de la "Loi des produits agricoles et des aliments", en vigueur depuis le 15 avril 1967, que ces mêmes étudiants ont intenté 14 poursuites contre Steinberg et 10 contre Dominion, chez lesquels ils ont relevé des centaines d'articles à étiquette unilingue anglaise. La réaction des magasins

ne s'est pas fait attendre, du moins en ce qui regarde les magasins d'alimentation Steinberg.

En effet, Steinberg a fait parvenir à ses quelque 50 fournisseurs de produits alimentaires une lettre dans laquelle la compagnie invite ceux qui possèdent des produits avec un étiquetage unilingue anglais à reprendre ces produits. Ce qui signifie que tous les articles unilingues des magasins et des entrepôts de Steinberg seront

retournés aux fournisseurs.

Selon M. Dick Sanderson, président de l'Association des courtiers en alimentation du Québec, on a ainsi obligé les manufacturiers à reprendre des centaines d'articles qui, en fait ne représentent que 5 p. cent de l'étiquetage unilingue anglais dans les magasins d'alimentation.

"Nous ne sommes pas opposés à la loi sur l'étiquetage bilingue, a-t-il expliqué, au cours d'une réunion d'urgence hier soir, à Saint-Lau-

rent, mais ce qui nous préoccupe, c'est qu'on donne à des individus la possibilité de faire appliquer la loi, individus qui ne connaissent rien dans l'industrie alimentaire."

Au contraire, pour eux, la loi est bonne et même, les courtiers la souhaitent unanimement.

**Rencontre avec Toupin**  
C'est du reste dans cet esprit qu'ils ont adopté à l'unanimité une résolution demandant une rencontre avec le

ministre de l'Agriculture, M. Normand Toupin, pour lui présenter le point de vue, qu'ils ont exprimé au cours de la réunion d'hier soir, et aussi leur inquiétude.

Deux représentants de chaque association participeront à cette rencontre. Il s'agira de représentants de l'Association des importateurs, de l'Association des distributeurs de fruits de mer, et d'autres organismes, comme la Chambre de commerce de Montréal, l'Association des manu-

facturiers canadiens, etc., organismes qui voudront bien appuyer leurs revendications.

Rappelons que l'article 38, section 111 du règlement sur les aliments stipule, au deuxième paragraphe que: "Dans toute inscription, l'usage du français est obligatoire et aucune inscription rédigée en une autre langue ne doit l'emporter sur celle rédigée en français."

En fait, ce n'est pas, semble-t-il, l'étiquetage comme tel qui "indigne" les cour-

tiers, mais la façon dont les étudiants ont mis le règlement en pratique.

On est même allé jusqu'à dire que les courtiers et les manufacturiers étaient les victimes d'un groupe d'étudiants réactionnaires qui avait entrepris une "enquête" pour le bénéfice d'on ne sait qui.

"Nous voulons coopérer avec le gouvernement, a ajouté M. Sanderson mais non pas devenir le jouet des étudiants."



Thomas HALL  
... un nouveau rentier

## Millionnaire du jour au lendemain

BOSTON (UPI) — La loterie de l'Etat du Massachusetts a fait un millionnaire d'un employé de 25 ans de la compagnie New England Telephone, hier soir. Thomas G. Hall, de Salem, a déclaré: "Je vais quitter mon emploi".

D'autre part, Kathleen T. Connolly, de Pittsfield, Massachusetts, a gagné la somme de \$200,000, et Carl S. Lufkin, de Worcester, Massachusetts, a gagné \$100,000 au cours du deuxième tirage de \$1 million.

Joseph Bonica, qui a été le premier à remporter, le 8 mai dernier, la somme de \$1 million, a assisté au tirage et il a félicité le vainqueur et sa femme, Susan, au moment où ceux-ci montaient sur la scène pour recevoir leur chèque de \$50,000.

Hall recevra chaque mois durant les 19 prochaines années un chèque de \$50,000.

## \$200,000 consacrés à la dépollution des lacs

QUEBEC (PC) — Une somme de \$200,000 sera consacrée cet été par le ministère de l'Environnement au programme de dépollution des lacs.

Le ministre responsable de la qualité de l'environnement, M. Victor Goldbloom, a en effet annoncé à Québec que des analyses seront poursuivies dans 24 lacs qui ont fait l'objet d'études l'année dernière et que d'autres analyses seraient entreprises dans 19 nouveaux lacs dont voici la liste:

- comté d'Argenteuil: Domaine des lacs et lac Proctor;
- comté de Berthier: lac Hénault;
- comté de Bromie: lacs Libby et Long Pond;
- comté de Stanstead: lac Lovering et Lyster;
- comté de Terrebonne: lacs Lucerne, Manitou et Ste-Marguerite;
- comté de Missisquoi: lac Selby;
- comté de Chauveau: lac Beauport;
- comté de L'Islet: lac Trois-Saumons;
- comté de Laviolette: lac des Piles;
- comté de Richmond: lac Mont-Joie;
- comté de Wolfe: lac Aylmer;
- comté de Mégantic: lac William;
- comté de Stanstead: lac Magog.

Enfin, un projet expérimental des techniques de rajouissement d'un lac prématurément vieilli par la pollution sera entrepris sur le lac des Chats dans le comté de Terrebonne.

## Subvention à l'organisation "Espaces verts"

L'organisation "Espaces verts", qui s'occupe de la préservation des espaces verts en milieu urbain, vient de recevoir une deuxième subvention du gouvernement fédéral pour continuer sa tâche et notamment, son programme visant à augmenter le chiffre actuel de 2,6 acres d'espaces récréatifs par 1,000 habitants.

C'est ce que l'organisation s'est empressée d'annoncer dans un communiqué, où elle précise que cette subvention de \$20,000 lui vient du ministère fédéral du Travail, qui lui permet ainsi d'employer dix personnes à plein temps jusqu'au 30 septembre.

## Les garagistes tiennent à leur autorité sur la carte de compétence

par Georges LAMON

L'Association des garagistes spécialisés Inc. qui groupe quelque 450 membres au Québec, craint de perdre toute autorité sur la carte de compétence, et qu'ainsi le

fonctionnarisme ne s'installe à demeure dans l'industrie de l'automobile en ce qui a trait aux carnets d'apprentissage et de travail.

Cette appréhension a été mise en relief, hier soir, par

M. Gilles Rivet, directeur et administrateur de l'Association des marchands détaillants du Canada (Québec) Inc., dont l'Association est membre, au cours d'une soirée d'information à Laval, à

laquelle participaient une dizaine de personnes.

M. Rivet estime même que cette universalité de la carte de compétence délivrée par la Direction de la Main-d'œuvre en vertu du règle-

ment particulier numéro 3, relatif à la formation et à la qualification professionnelles de la main-d'œuvre, pourrait créer des "disparités régionales".

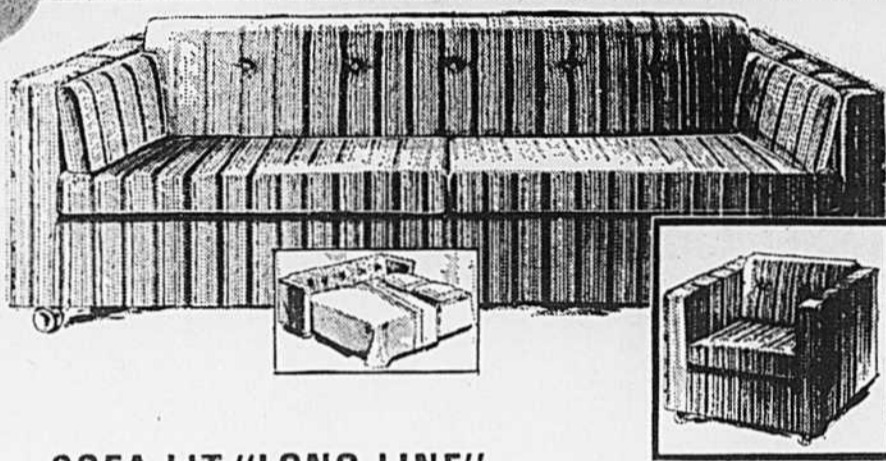
En fait, M. Rivet aimerait

que les garagistes spécialisés soient consultés concernant la délivrance de ces cartes de compétence uniformes pour tout le Québec, comme le stipulera le règlement particulier numéro 3.



Legacé

# VENTE



SOFA-LIT "LONG-LINE"

Sofa-lit, long de 87", se transformant facilement en lit double. Matelas de 54" x 74" en mousse. Construction à ressorts "no-sag". Revêtement d'un tissu de polypropylène disponible dans un vaste choix de couleurs ravissantes. Coussins de coin inclus. Monté sur roulettes à l'avant. Fauteuil appareillé aussi disponible.

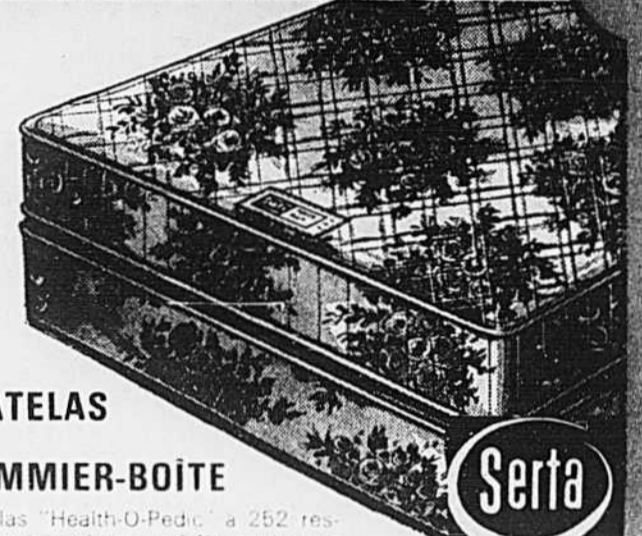
SPECIAL  
**\$239**  
\$10 PAR MOIS



LITS SUPERPOSÉS

Sont inclus, 2 matelas à ressorts spiraux reposant sur 2 sommiers à lames, 2 cadres en métal solide, une échelle à 3 barreaux et un garde-bord amovible.

SPECIAL  
**\$114** \$6 PAR MOIS



MATELAS OU SOMMIER-BOÎTE

Matelas "Health-O-Pedic" à 252 ressorts spiraux (dans le 54") rembourré de feutre et isolé de sisal. Couffin de rayonne à motif floral à piqué continu à la mousse. Ou sommier-boîte assorti... Grandeurs disponibles: 30", 36", 39", 48" et 54"

SPECIAL  
**4995** \$2 par mois  
chacun

## DES CENTAINES D'AUBAINES EN MONTRE AU MAGASIN



MOBILIER DE SALON "ATHENIA" DE 2 MCX

Charme, chaleur et grand confort... Sont inclus, un sofa de 88" et le fauteuil appareillé. Dossiers et sièges capitonnés et appuis-bras en forme de colonnes. Le tout est revêtu de rayonne fleurie disponible dans le brun, rouille ou vert.

SPECIAL  
**\$349**  
\$15 PAR MOIS



MOBILIER DE CHAMBRE "AZTEC" DE 3 MCX

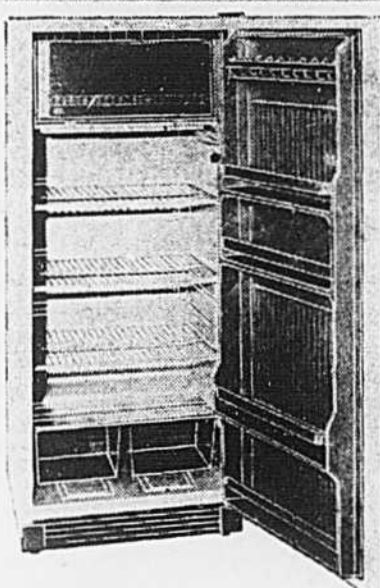
Ensemble de grande distinction comprenant un bureau de 64" surmonté de miroirs jumelés, une spacieuse commode à 5 tiroirs et un lit à panneaux de 54". Ébenisterie. Finie chêne grenu ambre foncé... tables de nuit assorties disponibles.

SPECIAL  
**\$299** \$12 PAR MOIS

## RÉFRIGÉRATEUR AUTOMATIQUE

- Volume de 11,5 pi. cu.
- Dégivrage automatique à bouton poussoir
- Isolation moderne

Réfrigérateur de 11,5 pi. cu... dégivrage automatique à bouton poussoir... 2 hydrateurs pour fruits et légumes... 4 tablettes ultra-spacieuses... porte à fermeture magnétique... 55 1/2" de hauteur x 23 1/2" de largeur.

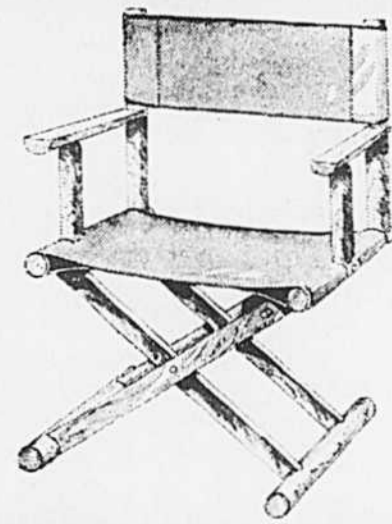


SPECIAL  
**\$189** \$8 PAR MOIS

## CHASE PLIANTE "SAFARI"

Cadre en bois franc avec tissu de canevas servant de dossier et de siège. Se plie facilement pour le remisage ou le transport. Elle vous est offerte dans un choix de couleurs.

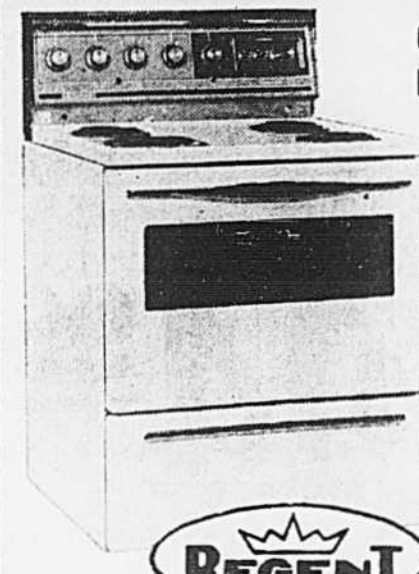
SPECIAL  
**588** SEULEMENT



## CUISINIÈRE ÉLECTRIQUE DE 30"

- Commutateurs de chaleur à degrés multiples
- Éléments de surface amovibles

Cuisinière de luxe... tableau gris-vert avec garniture brun foncé et bouts plaqués chrome. Indicateurs lumineux pour tous les éléments. Préchauffage automatique du four et contrôle variable du grill. Grande fenêtre de vision.



SPECIAL  
**22995** \$10 PAR MOIS

AUCUN DÉPÔT REQUIS — jusqu'à 36 MOIS POUR PAYER

Demandez au vendeur tous les détails au sujet de notre Plan de Credit Continuuel.

# Selon deux professeurs, les hommes ont plus de chances de se remarier que les femmes

(PC) — Près de 6,000 savants canadiens venus de toutes les parties du pays étaient présents hier à l'inauguration de la 34<sup>ème</sup> assemblée annuelle des sociétés savantes, qui se tient cette année à l'Université McGill, à Montréal.

Les délégués représentent

une quarantaine d'associations et 61 institutions de l'enseignement supérieur au Canada. Leur conférence prendra fin le 10 juin.

Il appert que l'on abordera, cette année, plus de sujets d'actualité que par le passé, ainsi, les problèmes relatifs à la condition féminine.

M. Edward T. Pryor, ex-directeur du département de sociologie à l'Université Western Ontario, à London, a déclaré que l'étude des problèmes de la femme semble avoir franchi, à son avis, l'étape "émotionnelle" au Canada.

### Des questions

M. Pryor rappelle que les sociologues remettent en question toutes les vieilles conceptions qui ont conféré à l'homme une place supérieure dans la société. "Com-

ment, dit-il, peut-on définir les rôles appropriés de l'homme et de la femme? Comment définir la tâche d'une femme? Y a-t-il vraiment des travaux réservés aux femmes? Les femmes sont-elles vraiment inaptes, par leur tempérament à occuper des postes de direction? Est-il vrai que les femmes refusent de travailler sous les ordres d'une femme? Les femmes sont-elles vraiment le sexe faible?"

Deux professeurs de l'Université de l'Alberta, MM. Paul Kuzel et P. Krishnan, ont soumis une étude sur le problème du "remariage" au Canada.

Selon eux, les hommes — veufs ou divorcés — se remarient plus facilement que les femmes de même condition.

Chez les femmes, par contre, les chances de remariage sont plus grandes pour les veuves que pour les divorcées, contrairement à la tendance notée aux Etats-Unis.

### Après 30 ans?

Pour les hommes — veufs ou divorcés — les probabilités de remariage sont de deux sur trois jusqu'à l'âge de 40 ou 50 ans.

Quant aux femmes, elles ont de bonnes chances de se remarier jusqu'à l'âge de 30 ans, puis la courbe fait une chute verticale.

D'autres sujets retiennent également l'attention des savants; notamment les problèmes des Indiens et des Esquimaux. Il est même question des "Afro-Canadiens".

Certains sociologues s'intéressent tout particulièrement

les universités et les instituts de recherches.

Pour certains anthropologues et sociologues, ces disciplines au Canada ne sont que le reflet de la pensée américaine. Ils s'empressent toutefois d'ajouter que la science ne connaît pas de frontières.

Se fondant sur des chiffres publiés par Statistique Canada, ils affirment que la sociologie et l'anthropologie au Canada, qui représentent 9.7 p.c. des sciences sociales, sont enseignées par 37 p.c. de professeurs venus des Etats-Unis, contre 41.3 p.c. de Canadiens.

La tendance à recourir à des enseignants américains est plus prononcée dans les universités anglophones que du côté francophone. En effet, au Québec, 67 p.c. des nouveaux professeurs sont Canadiens, tandis que dans

les provinces de l'Ouest, ils ne forment qu'une proportion de 49 p.c.

Selon les auteurs de ce mé-

moire, le problème déborde largement le cadre de la citoyenneté, car la "majorité écrasante" des sociologues et

anthropologues enseignants dans les universités canadiennes ont reçu leur formation aux Etats-Unis.

# La politique pluriculturelle de Trudeau mènerait le Québec au séparatisme — Guy Rocher

MONTREAL (PC) — Le professeur Guy Rocher, l'un des intellectuels les plus respectés du Canada français, a déclaré, hier, que la politique pluriculturelle du premier ministre Trudeau pouvait éventuellement mener le Québec au séparatisme.

M. Rocher, qui est professeur de sociologie à l'Université de Montréal et vice-pré-

sident du Conseil canadien, a émis cette opinion lors de la 34<sup>ème</sup> conférence annuelle des Sociétés savantes du Canada. M. Rocher était également membre de la Commission Parent qui a donné les plans d'une refonte du système éducatif, au cours des années soixante.

Le professeur Rocher a affirmé que dans la mesure où

les Canadiens-Français deviendront de plus en plus conscients de la nouvelle situation, l'indépendance du Québec apparaîtra comme la solution souhaitée pour un nombre croissant d'entre eux.

"Je crains, d'ajouter M. Rocher, que l'atomisation culturelle proposée par le gouvernement canadien dans sa déclaration d'octobre 1971 ne constitue, à long terme, un projet de rupture de la Confédération canadienne.

"Un Canada pluri-culturelle offre trop peu de chances à la survie et au développement de la culture canadienne-française. La création d'un Québec francophone indépendant apparaîtrait alors comme l'unique chance pour une collectivité francophone nord-américaine, qui connaît un avenir incertain quelle que soit son orientation."

### Deux politiques

M. Rocher a déclaré aux journalistes qu'il n'était pas séparatiste, mais plutôt "un fédéraliste désillusionné", qui voit que le Canada délaisse de plus en plus les principes de bilinguisme et de biculturalisme énoncés sous le gouvernement Pearson.

Le professeur Rocher a alors rappelé les termes qui avaient présidé à la mise sur pied de la Commission Parent: il s'agissait de recommander des mesures susceptibles de développer la Confédération canadienne en tenant compte "du principe d'égalité qui devait demeurer entre les deux peuples fondateurs du pays, et en gardant à l'esprit la contribution qu'apportaient les autres groupes ethniques à l'enrichissement culturel du Canada."

Pour sa part, le premier ministre Trudeau avait défini la politique de son gouvernement, le 8 octobre dernier, comme étant celle "d'un pluri culturalisme à l'intérieur d'un cadre bilingue". Et il ajoutait: "Bien qu'il y ait deux langues officielles, il n'y a pas de culture officielle: aucun groupe ethnique n'a donc préséance sur les autres".

### Différences cruciales

Cette différence entre deux options politiques culturelles successives, telle qu'énoncée par M. Rocher, ne manquera pas de susciter de vives réactions, bien que l'éminent sociologue ait déjà provoqué d'importants remous par son essai intitulé "Les conditions d'une francophonie nord-américaine originale".

Ces différences entre deux définitions du Canada peuvent en effet paraître purement théoriques, mais, en réalité, elles constituent des divergences cruciales.

L'une insiste sur le rôle principal de deux collectivités de base, tout en reconnaissant l'importance des autres groupes ethniques, tandis que la seconde souligne la multiplicité des groupes ethniques et leur égalité autant politique que culturelle dans un Canada bilingue.

# Le maire de Westmount dénonce les "vices" de la CUM

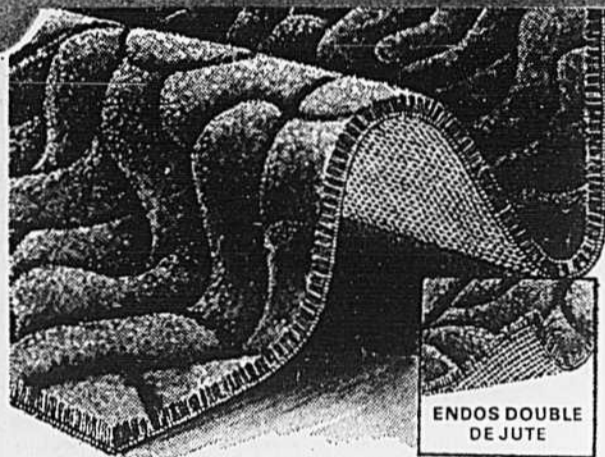
Il n'y a pas un maire de Westmount qui est élu sans l'appui de l'Association municipale de Westmount.

Et pour le maire de cette ville, M. Paul-A. Ouimet, qui prenait la parole, hier soir, lors de l'assemblée générale annuelle de cette association, cette dernière "est la preuve vivante que la proximité, l'accessibilité et le caractère familial du gouvernement local amènent le citoyen à s'y intéresser de plus en plus qu'aux autres paliers plus éloignés du gouvernement".

Le maire Ouimet a évidemment profité de l'occasion pour dénoncer ce qu'il juge être l'un des grands vices de la Communauté urbaine de Montréal (CUM): l'intégration des forces policières et "la perte possible d'un grand nombre de services spéciaux auxquels les citoyens de Westmount sont accoutumés depuis toujours et auxquels ils ont pleinement droit".

La ville de Westmount fonde donc les plus grands espoirs sur l'enquête du ministère des Affaires municipales concernant la CUM.

# TRANS PROVINCIALE



### CARPETTE 9' x 12' 100% NYLON

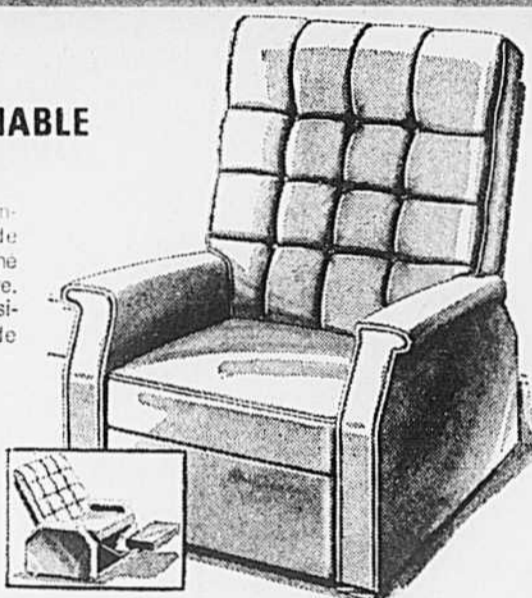
Carpette touluee de filaments continus 100% nylon avec endos double de jute résistant. Choix de nouvelles couleurs s'harmonisant à tout décor.

SPECIAL **66<sup>20</sup>**  
\$4 PAR MOIS

### FAUTEUIL INCLINABLE ET À VIBRATION

Mécanisme à 3 positions d'inclinaison et à 3 vitesses de vibration. Dossier capitonné et siège rembourré de feutre. Revêtement de vinyle extensible offert dans un choix de couleurs.

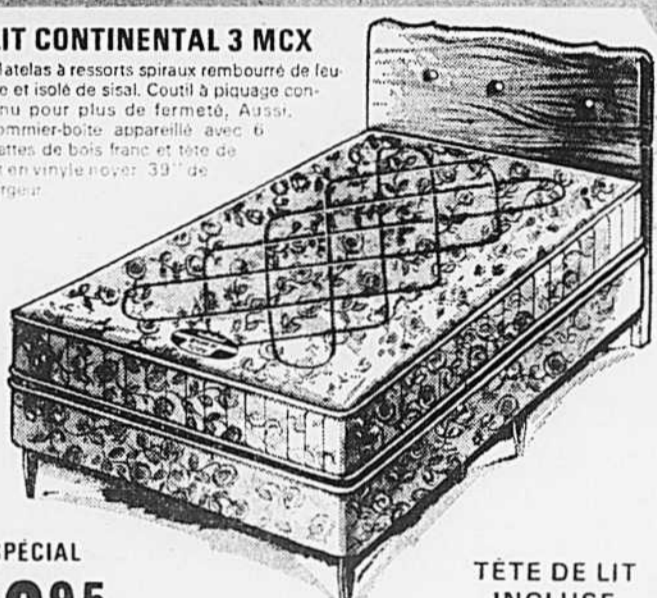
SPECIAL **89<sup>95</sup>**  
\$4 PAR MOIS



### LIT CONTINENTAL 3 MCX

Matelas à ressorts spiraux rembourré de feutre et isolé de sisal. Couli à picage continu pour plus de fermeté. Aisiss, sommier-boite appareillé avec 6 pattes de bois franc et tête de lit en vinyle cover 39" de largeur.

SPECIAL **59<sup>95</sup>**  
\$4 PAR MOIS



TÊTE DE LIT INCLUSE

## HATEZ-VOUS DE PROFITER DE CETTE CHANCE UNIQUE!



### MOBILIER DE CUISINE DE 7 MORCEAUX

Table de 36" x 48" s'allongeant à 60" à l'aide d'un panneau séparé. Dessus Arborite en noyer texturé avec incrustations blanches. Bordure caoutchoutée avec garniture Mylar. Pattes effilées avec collets et embouts rotatifs. Plus 6 chaises à motif floral bien rembourrées. Fini phénol.

SPECIAL **99<sup>95</sup>**  
\$4 PAR MOIS



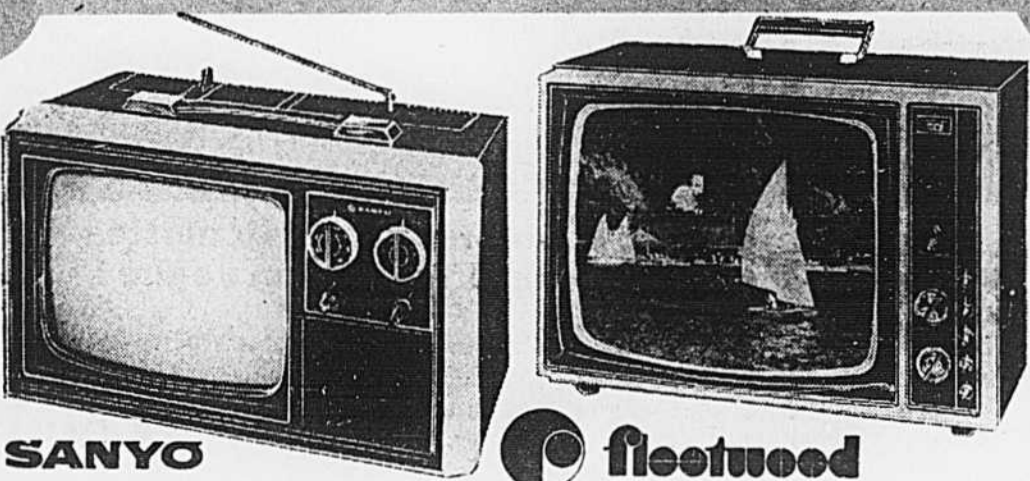
### RÉFRIGÉRATEUR SANS GIVRE

- Grand congélateur sans givre
- 2 hydrateurs en porcelaine
- Support pour 24 œufs

Ce magnifique réfrigérateur "Sans Givre" comporte deux hydrateurs en porcelaine émaillée, deux tablettes pleine largeur, ajustables à la hauteur désirée et plusieurs compartiments de rangement dans la porte. Congélateur sans givre d'une capacité de 126 lb 60" de hauteur.



SPECIAL **\$329**  
\$15 PAR MOIS



SANYO

fleetwood

### TÉLÉVISEUR PORTATIF DE 10"

Voir c'est croire avec ce petit téléviseur à écran de 10"! La clarté de l'image qu'il transmet est insurpassable! Ne pesant presque rien, il se transporte comme un charme! Cabinet de plastique noir avec garniture beige.

SPECIAL **99<sup>95</sup>**  
\$4 PAR MOIS

### TÉLÉCOULEUR PORTATIF DE 19"

Appareil comportant 10 lampes et 52 dispositifs à semi-conducteurs, le nouveau "Color Lok" est un système de syntonisation automatique. Haut-parleur de 4" monté en façade. Cabinet de métal fini noyer.

SPECIAL **\$479**  
\$18 PAR MOIS

# Legaré

12 MAGASINS À MONTRÉAL POUR VOUS SERVIR

- |   |   |  |
|---|---|--|
| MONTREAL<br>1200 rue Amherst<br>Tél.: 842-8911        | MONTREAL<br>6960 rue St-Hubert<br>Tél.: 271-4668      | MONTREAL<br>3730 est. Ontario<br>Tél.: 526-1667                |
| MONTREAL<br>1278 est. Mt-Royal<br>Tél.: 521-5373      | MONTREAL<br>4660 est. Ste-Catherine<br>Tél.: 255-7029 | ROSEMONT<br>3250 rue Masson<br>Tél.: 725-2453                  |
| MONTREAL-NORD<br>10530 Boul. Pie-IX<br>Tél.: 322-2741 | ST-HENRI<br>3734 ouest. Notre-Dame<br>Tél.: 925-6994  | LACHINE<br>1020 rue Notre-Dame<br>Tél.: 637-5825               |
| VERDUN<br>4010 rue Wellington<br>Tél.: 768-4730       | LAVAL<br>1880 Boul. St-Martin<br>Tél.: 688-5551       | POINTE-AUX-TREMBLES<br>11926 est. Notre-Dame<br>Tél.: 645-5371 |

Ouvert de 9:30 a.m. à 5:30 p.m. — Jeudi et vendredi jusqu'à 9 p.m. Samedi jusqu'à 5 p.m.

**40 millions de Canadiens français en l'an 2,000**



# Modes Joie et Soleil

Les chaussures d'été de votre famille coûteront moins cher au Miracle Mart

**Achats Bonis en vigueur jusqu'à samedi 3 juin**



**Souliers de canevas à rayures pour hommes et garçons**

Ord. 3.47 **266** ACHAT BONI **266** paire.

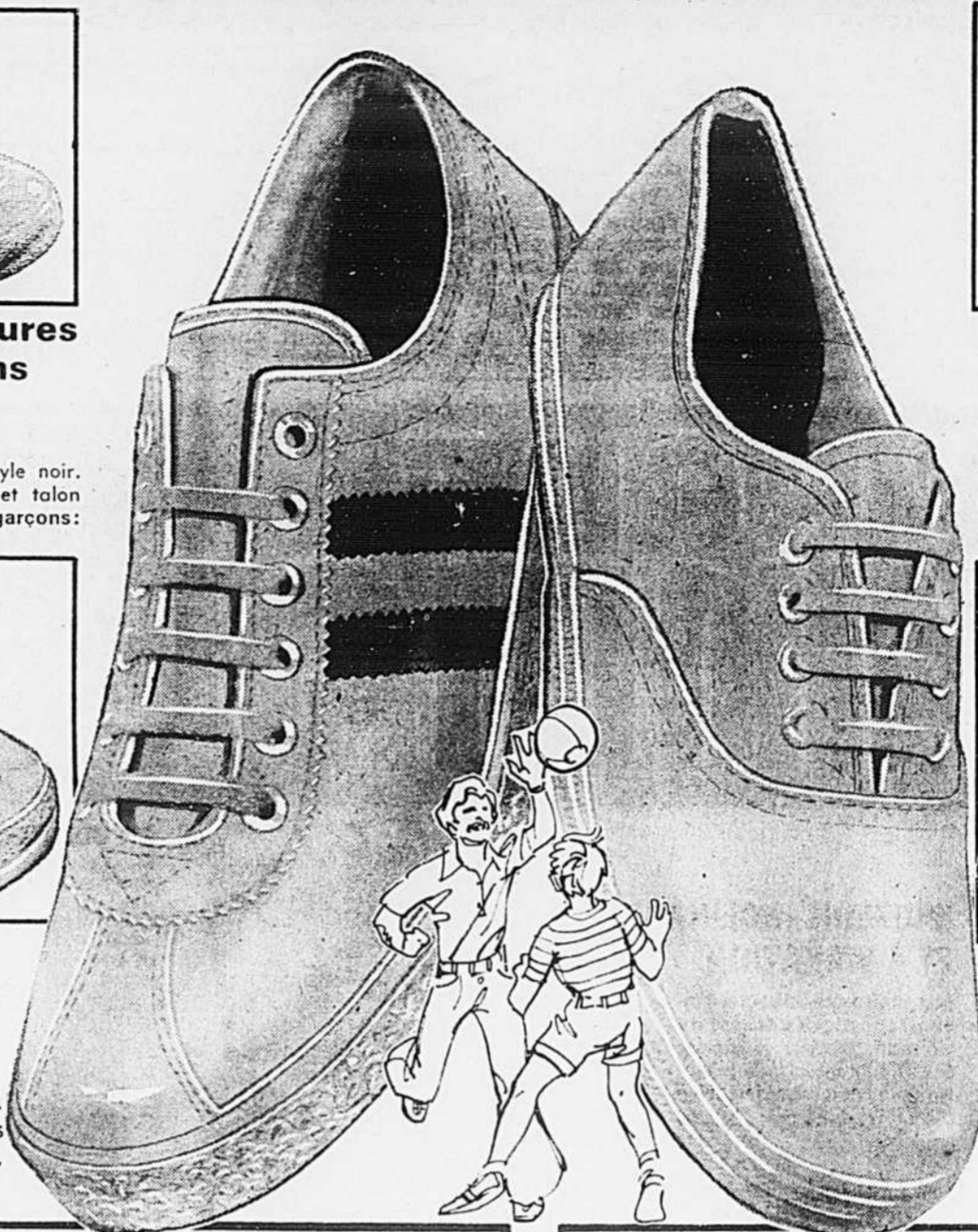
Empeignes de canevas blanc avec rayures de vinyle noir. Semelle enveloppante de caoutchouc avec bout et talon de vinyle blanc. Hommes, pointures: 6 à 12; garçons: 1 à 5. Pas de 1/2.



**Souliers de jeu en canevas pour enfants**

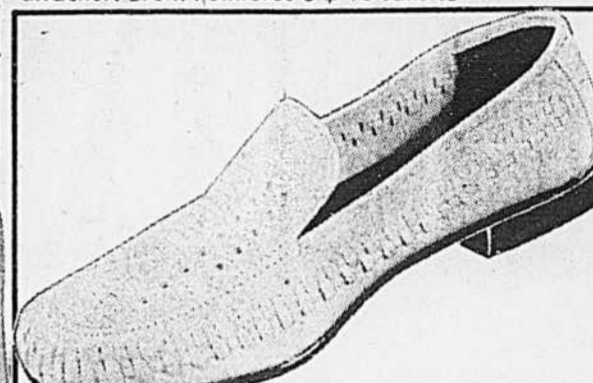
Ord. 1.17 **88c** ACHAT BONI **88c** paire.

Souliers durables de canevas lavable. Semelles de caoutchouc et fausses semelles coussinées. Blanc ou marine. Enfants, pointures: 5 à 10; pas de 1/2.



**Légères sandales cuir brun 444** paire

Fraîches et confortables pour les pieds durant l'été. Semelles mousse. Talon fermé, empeigne 3 brides sur une au centre et bride sur boucle réglable pour attacher. Brun. Pointures 6 à 11 sans 1/2.



**Mocassins cuir blanc venant d'Espagne 599** paire

Ideale et élégante pour la belle saison ces mocassins en cuir blanc tressé. Semelles de composition. Pointures 6 à 12 sans 1/2.

PARIS (PC) — Jules Verne a prédit qu'il y aura cent millions de Canadiens en l'an 2,000, dont 40 millions de Canadiens-français.

Dans une lettre qu'il écrivait d'Amiens, le 12 février 1896, et qui vient d'être reprise par les Cahiers de Décolonisation du France-Canada le célèbre conteur fait d'étonnantes prédictions à l'explorateur français Etienne Richet qui s'apprête précisément à partir pour le Canada.

"Tel qu'il vous apparait, ce pays a un rôle à jouer dans l'évolution française en Amérique, écrit Jules Verne; ce rôle est des plus importants et il dépend de vous, peut-être, de transformer des obstacles apparents en réels auxiliaires de notre action."

"Depuis des années, loin de nos agitations vaines, il se produit par delà l'Atlantique toute une époque; c'est la montée silencieuse, à travers les forêts et les prairies du Nouveau-Monde, d'une France nouvelle. Si rien ne vient entraver le mouvement de sa population, les Canadiens-Français compteront, dans un siècle, 40 millions d'âmes sur les 100 millions que contiendra le Dominion. Le nouveau peuple occupera en entier, à cette époque, outre le bassin du Saint-Laurent, ceux de l'Outaouais, du Saint-Maurice et du Saguenay, la péninsule du Labrador et les territoires immenses situés au nord des lacs Huron et Supérieur."

**L'avenir**

L'auteur du "Tour du monde en 80 jours" poursuit: "L'avenir, il serait téméraire de le prophétiser. Mais, il est permis de croire que, réalisant les appréhensions de son fondateur, l'illustre Washington, le colosse américain croulera et que trois ou quatre grands Etats s'élèveront sur ses ruines. En présence de cette éventualité, quiconque connaît les tendances de la race allemande et la position qu'elle occupe en Amérique peut prédire qu'un empire allemand surgira dans la vallée du Mississippi qu'elle contrôle déjà par sa langue, sa littérature et son influence sur les affaires publiques..."

"Cet empire naissant aux rives du Mississippi ne fait-il pas songer à un autre empire sur les bords du Saint-Laurent, jouant sur le continent le rôle de la France en Europe: pays de civilisation et de liberté, pays généreux prêt à combattre pour un grand principe ou pour la défense d'une cause sainte, champion de l'art et de la pensée, manifestant dans le nouveau monde les initiatives fécondes et le vertus brillantes de l'âme française?"

"C'est un rêve, je le sais, un rêve ambitieux, mais un noble écrivain n'a-t-il pas dit que tout ce qui a été fait de grand dans le monde a été fait au nom d'expériences exagérées?"

Pourra-t-on dire, comme pour les voyages à la lune et les sous-marins atomiques: Jules Verne l'avait prédit?"

**Le satellite lunaire s'est écrasé**

HOUSTON (Texas) (AFP) — Le "subsattellite" largué sur orbite lunaire par l'équipage d'"Apollo-16", le 24 avril, s'est apparemment écrasé contre la surface de l'astre. Il aurait dû étudier pendant plusieurs mois les champs magnétiques de la Lune, les explosions solaires et le flot des particules ionisées.

La NADA rappelle que ce petit planétoïde fut inscrit initialement sur une orbite lunaire circulaire moins élevée que prévoyait le plan de vol d'"Apollo-16" et réduisant d'autant sa "longévité" prévue.

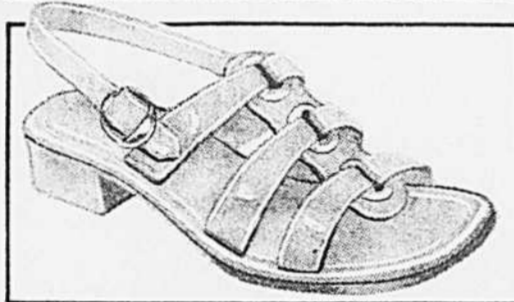
Il avait néanmoins bien fonctionné jusque-là et terminait sa 435e révolution, quand cessa toute émission d'informations en provenance du satellite. Les savants de Houston estiment que ce dernier qui, récemment, ne dépassait plus guère l'altitude de 5 milles au-dessus de la Lune, a dû s'écraser sur la face cachée de celle-ci.

Un premier "subsattellite" lunaire du même type lancé en août dernier par l'équipage d'"Apollo-15", a fonctionné jusqu'au début de cette année.

**Souliers sport et jeu d'été vinyle blanc et rayures bleues**

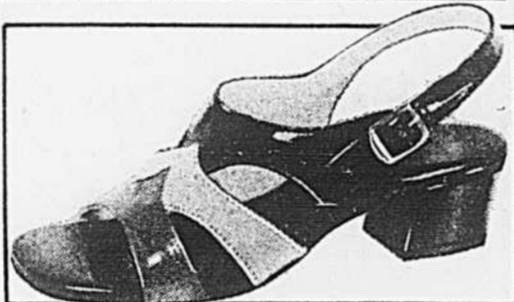
ACHAT BONI	ACHAT BONI	ACHAT BONI
Hommes Ord. 4.47	Garçons Ord. 3.97	Adolescents Ord. 3.47
<b>377</b> paire	<b>311</b> paire	<b>277</b> paire

Souliers confortables parfaits pour la ville, la campagne, le camp et les vacances. Rebord coussiné, semelle moulée. HOMMES, pointures 6 à 11 - avec 1/2; GARÇONS, pointures 1 à 6 - avec 1/2; ADOLESCENTS, pointures 11, 12, 13.



**Jolies sandales de vinyle pour dames**

Modèle à courroie-arrière ajustable, semelle de caoutchouc gomme. Blanc. Pointures: 5 à 10, pas de 1/2. ACHAT BONI **233** paire.



**Sandales estivales et légères pour dames**

En vinyle rouge et blanc ou bleu et blanc. Courroie-arrière ajustable. Petits talons. Pointures: 5 à 9, pas de 1/2. ACHAT BONI **199** paire.



**Souliers sport de cuir North Star pour fillettes**

Modèle à empeigne de cuir, bout de caoutchouc, semelle de caoutchouc bleu, intérieur coussiné. Blanc et bleu. Pointures: 11 à 13, avec 1/2. Ord. 9.97 ACHAT BONI **777** paire.



**Sandales espagnoles pour enfants et fillettes**

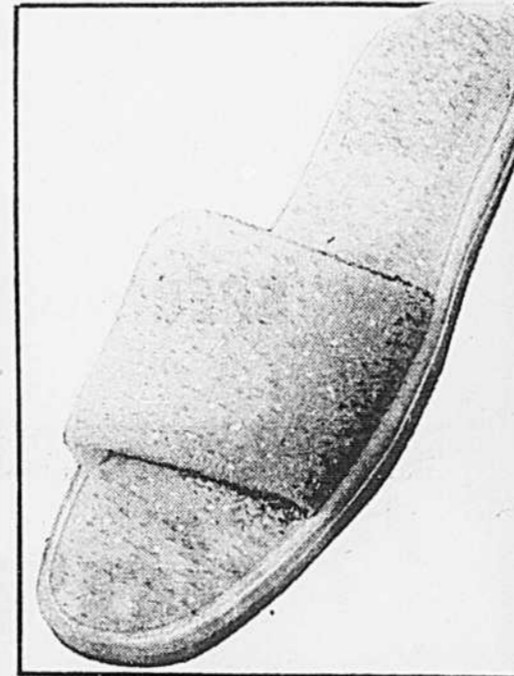
Empeignes de cuir et semelle de gomme. Variété de teintes mode. Enfants: 5 à 12; fillettes: 13 à 15; pas de 1/2. ACHAT BONI **288** paire.



**Sacs à main pour les adolescentes**

PRIX MIRACLE **297** ch. **397** ch.

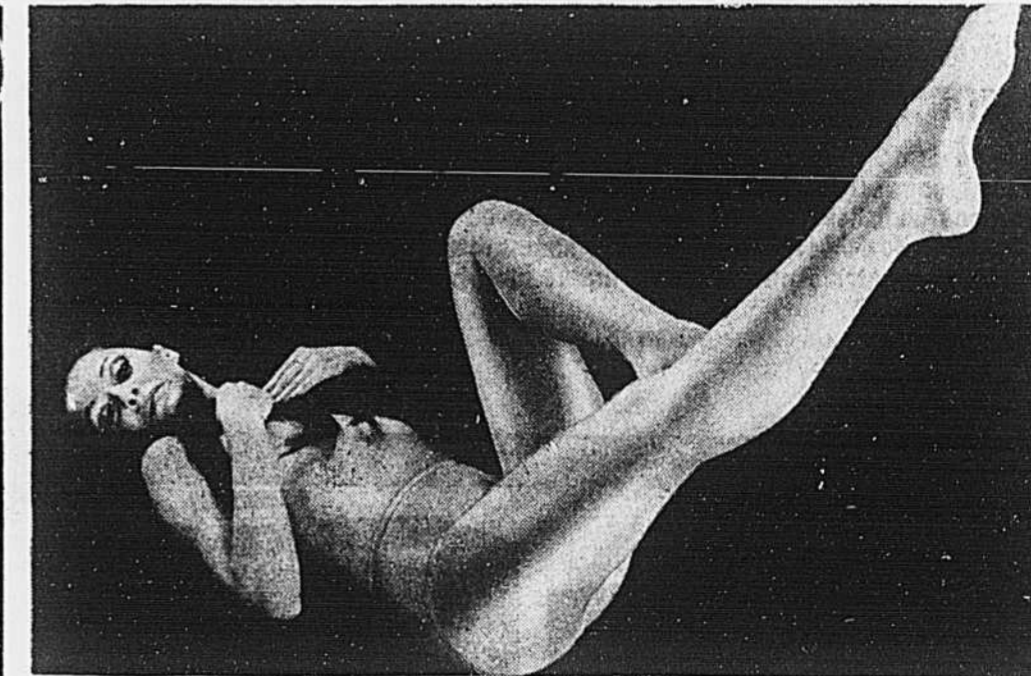
Modèle à bandoulière. En froissé, pochettes en avant et en arrière... **297 ch.** Modèle à poignée double. En froissé, fermeture à rabat, 3 divisions intérieures. Blanc, beige, marine. **397 ch.**



**Mules de coton-éponge pour dames, fillettes**

Ord. 97 ACHAT BONI **66c** paire

Parfaites pour porter à la maison! Modèle à bout ouvert. Coton-éponge rose, bleu, jaune, vert ou beige. Pointures: P.M.G.E.G.



**Faites provision et économisez! Bas-culottes de marque Miracle Mart! Teintes en vogue!**

Ces bas-culottes de marque Miracle Mart sont très populaires! Ils ne plissent pas, ne forment pas de genoux disgracieux et sont durables! Modèle tout diaphane uniligne ou à culotte renforcée. Choix de teintes mode: rouge, rose, bleu, violet ou jaune. Pointure universelle seyante à toutes ou P.M.G.E.G.

Ord. 97 ACHAT BONI **55c** ch.

Les **PRIX MIRACLE** sont nos bas prix de tous les jours...chaque semaine...toute l'année...pour vous faire faire de constantes économies!

Les **ACHATS BONIS** sont des offres spéciales et périodiques qui vous font économiser encore davantage. Suivez de près nos annonces, c'est toujours profitable!

**MIRACLE MART**

Une des divisions de Steinberg Limitée

# Modes Joie et Soleil

Tenues de jeu pour les jeunes... à mini prix!

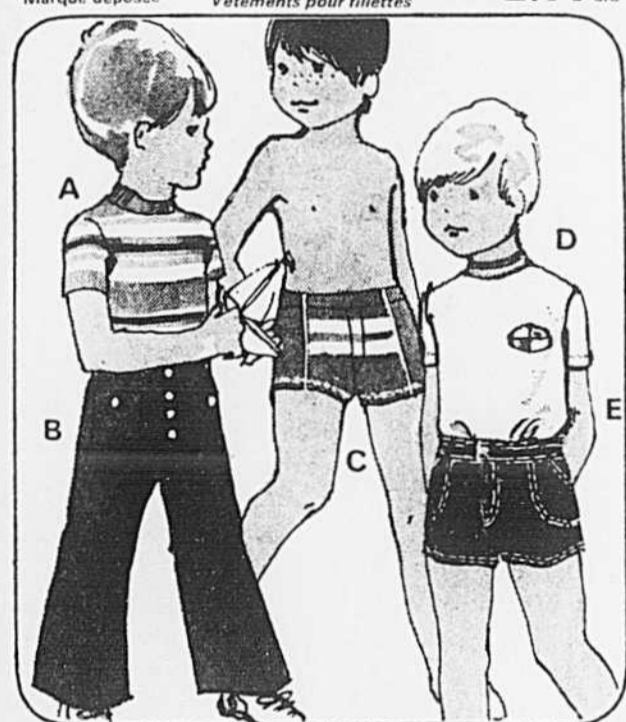
**En 1971, 138 demandes d'enquête à la Commission de police**

**Achats Bonis en vigueur jusqu'au samedi, 3 juin**



**Séparables à prix modiques pour la ville, la campagne**

- A. Chemise-T de nylon, sans manches, encolure "trou de serrure". 7 à 14. **ACHAT BONI 1.33 ch.**
- B. Short de denim extensible, garniture piqûres fantaisie. 7 à 14. **ACHAT BONI 1.99 ch.**
- C. Chemise-T 100% nylon, motif Barfuss. Manches courtes, encolure "trou de serrure". Tailles: 7 à 14. **ACHAT BONI 2.22 ch.**
- D. Pantalon de Fortrel\* lavable à la machine. Texture côtelée, taille élastique. Marque canadienne. Tailles: 7 à 14. **ACHAT BONI 3.99 ch.**
- E. Colle-au-corps de tricot-éponge denim. Glissière en avant. Tailles: 7 à 14. **ACHAT BONI 2.99 ch.**



**Vêtements d'entretien facile pour les petits hommes!**

- A. Chemise-T de nylon extensible, manches courtes, encolure ras du cou; Rayures variées. Tailles: 2 à 6x. **ACHAT BONI 77¢ ch.**
- B. Pantalon evasé, denim broissé. Mi-taille élastique, glissière-avant. Brun, or, bleu, rouille. Tailles: 4 à 6x. **ACHAT BONI 1.99 ch.**
- C. Maillot de plage de nylon extensible. Modèles et coloris variés. Tailles: 2 à 6x. **ACHAT BONI 1.22 ch.**
- D. Chemise-T de nylon extensible à motif brodé. Manches courtes. Rouge, blanc, bleu royal. Tailles: 2 à 6x. **ACHAT BONI 1.22 ch.**
- E. Shorts de denim. Mi-taille élastique, glissière en avant, surpiqûre contrastante. Marine, brun, rouge. Tailles: 2 à 6x. **ACHAT BONI 1.44 ch.**

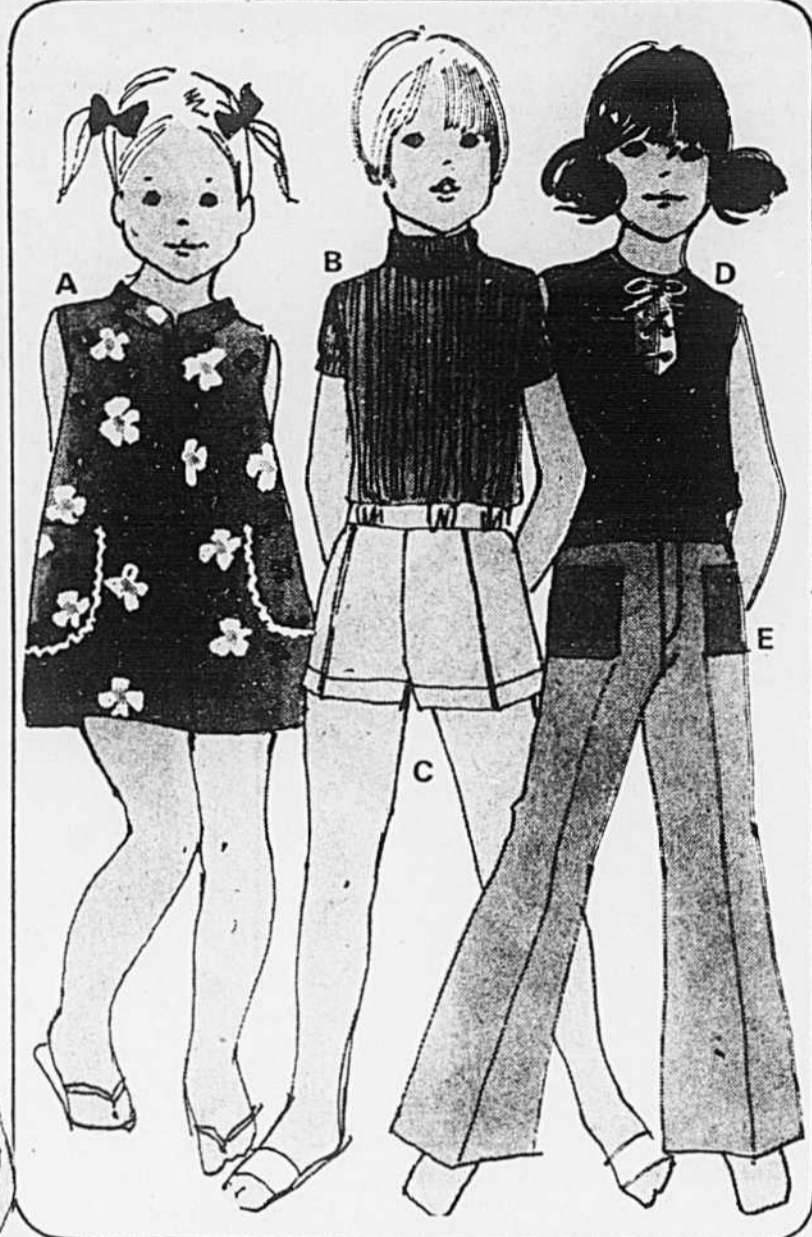


**Trois jolis maillots de plage pour les sirènes juniors**

**ACHAT BONI 3.99 ch.**

Les jeunes en raffoleront! Modèles nouveaux et seyants! A prix conformes au budget des jeunes!

- A. Maillot de plage en ciré nylon, modèle 2 pièces. Teintes en vogue variées. 8 à 14.
- B. Maillot de plage 2 pièces en nylon côtelé. Modèle à jolie jupe plissée. 8 à 14.
- C. Maillot de plage, 1 pièce, style nautique, haut rayé et jupe unie plissée. Nylon d'entretien facile. Tailles: 8 à 14.



**Les bambines sont habillées gaiement pour tout l'été!**

- A. Jolie robe tige, sans manche, garniture de croquet. Coton uni ou imprimé. 2 à 6x. **ACHAT BONI 1.66 ch.**
- B. Chemise-T de nylon extensible. Sans manche, encolure roulée ou simili roulée. 2 à 6x. **ACHAT BONI 77¢ ch.**
- C. Short de nylon extensible, taille élastique. Teintes variées. Tailles: 4 à 6x. **ACHAT BONI 99¢ ch.**
- D. Corsage de nylon extensible, sans manche, devant lace, garniture contrastante. 4 à 6x. **ACHAT BONI 99¢ ch.**
- E. Jean de denim brosse, mi-taille élastique, jambes evasées en vogue. Marine. Tailles: 4 à 6x. **ACHAT BONI 1.99 ch.**



**Modes appropriées aux jeux des petits**

**ACHAT BONI 2.33 ch. ACHAT BONI 1.88 ch.**

- A. Colle-au-corps en tissu-éponge. Manches courtes. Pour bambins bambines. Teintes variées. Tailles: 2 à 6x.
- B. Mignons shorts de tissu-éponge. Pour bambins et bambines. Teintes variées. Tailles: 2 à 6x.
- C. Maillots de plage, 1 ou 2 pièces. Nylon extensible vite lavé, vite sec. Tailles: 2 à 6x.

**Short de nylon extensible**

**ACHAT BONI 77¢ ch.**

Des shorts confortables pour bébés. Arrière élastique et simili pli. Lavables à la machine. Tailles: 12, 18, 24 mois.

Vêtements pour bébés

**Barboteuse de tissu-éponge**

**ACHAT BONI 88¢ ch.**

De style "clown". En tissu éponge lavable à la machine. Teintes variées. Tailles: G. EG.

Vêtements pour bébés

**Chemise-T extensible pour bébé**

**ACHAT BONI 77¢ ch.**

En nylon extensible lavable à la machine. Teintes variées. Tailles: 1,2,3.

Vêtements pour bébés

**Tenue de jeu nylon pour bébé**

**ACHAT BONI 1.22 ch.**

Deux-pièces de nylon extensible. Manches courtes, encolure ras du cou. Bleu, rose, jaune. 12, 18, 24 mois.

Vêtements pour bébés

QUEBEC (PC) — La Commission de police du Québec a reçu, au cours de l'année 1971, 138 demandes pour effectuer des enquêtes soit sur des corps de police soit sur la conduite de policiers.

C'est ce que révèle le rapport 1971 de la Commission de police du Québec déposé hier à l'Assemblée nationale par le ministre de la Justice, M. Jérôme Choquette.

Il s'agit d'une augmentation de 79 p. cent par rapport au nombre de demandes formulées l'année précédente.

Selon le rapport, la Commission a reçu cette année deux fois plus de demandes d'enquête de sources autres que le procureur général ou les conseils municipaux relatives à la gestion et au personnel des corps de police.

De ces demandes d'enquête, 26 p. cent portaient sur la conduite de policiers; 36 p. cent concernait l'administration des corps de police. Dans 23 p. cent des cas, les demandes portaient à la fois sur la conduite de policiers et sur l'administration des corps de police. Sept p. cent des demandes concernaient de prétendues ingérences des conseils municipaux dans l'administration des services de police et 8 p. cent des cas visaient des griefs divers.

La Commission de police estime que les rapports d'enquêtes, soumis, ont eu pour effet: d'identifier, grâce aux constatations faites, les véritables problèmes et d'en mesurer l'ampleur; d'apporter les correctifs appropriés, eu égard aux lacunes et aux malaises constatés; d'enrayer certaines anomalies dans l'administration, la gestion ou l'opération; de favoriser l'implantation de méthodes plus appropriées aux services qui doivent rendre les corps de police aux citoyens; de favoriser une amélioration du personnel; et enfin, de prévenir l'ingérence dans l'action policière et de formuler des politiques à l'égard des relations qui doivent exister en vue d'atteindre une plus grande efficacité.

**Conseils**

Le rapport souligne aussi que la Commission a reçu, au cours de 1971, 95 demandes de conseils de corps de police ou de municipalités sur des questions de personnel, de gestion ou d'opération.

Il s'agit d'une augmentation de 26 p. cent par rapport aux demandes formulées en 1970.

Au nombre de ces demandes, 27 réclamaient des études complètes sur le personnel, la gestion et l'opération des corps de police. Les autres demandes visaient un sujet particulier.

Même si la Commission déplore, dans son rapport, n'avoir pu répondre que partiellement aux demandes de visites et de conseils qui lui ont été formulées, elle est d'avis qu'elle a donné aux municipalités ou aux corps de police des conseils de nature à améliorer l'efficacité des corps de police, en recommandant l'implantation de principes modernes de gestion, en apportant des correctifs à la suite d'analyses sur l'opération policière ou en favorisant le perfectionnement du personnel policier, compte tenu des besoins des corps de police.

**Formation**

Au chapitre de la formation, le rapport souligne que 8 cegeps, soit ceux de Hull, Joliette, Rouyn-Noranda, Saint-Jérôme, Saint-Hyacinthe, Gaspésie, Rimouski et Percé, ont été autorisés par la direction générale de l'enseignement collégial du ministère de l'Éducation avec l'approbation de la Commission à procurer des cours particuliers en techniques policières.

Environ 500 policiers se sont inscrits à ces cours durant l'année 1971.

Au cours de la même année, les cegeps Ahuntsic de Montréal et François-Xavier-Garneau de Québec continuaient à dispenser le cours complet de techniques policières auquel 1,395 policiers étaient inscrits.

**Enquêtes publiques**

D'autre part, le rapport rappelle que la Commission a procédé, au cours de l'année 1971, à des auditions dans 12 enquêtes publiques; 116 séances d'audition furent tenues.

Six enquêtes portaient à la fois sur la gestion et le personnel de corps de police alors que 6 autres portaient uniquement sur le personnel de corps de police.

**CHARGEX**

**Le seul grand magasin canadien offrant chaque jour des aubaines à Prix Miracle**

**CHARGEX**

**MAINTENANT 12 MAGASINS À VOTRE PORTÉE DANS LE GRAND MONTRÉAL.**

- Place Longueuil
- Pont-Viau (Centre commercial)
- West Island Mall, Transcanadienne. Sortie 35
- Jean Talon et Pie IX
- Plaza Greenfield Park
- Place LaSalle
- Châteauguay, 180 Boul. d'Anjou
- Les Galeries Lachine
- Plaza Côte-des-Neiges
- Place Versailles
- Plaza Alexis Nihon
- Chomedey, (Centre commercial St-Martin)

**OUVERT • LUNDI A MERCREDI. 9 A.M. A 6 P.M.**

**• JEUDI ET VENDREDI. 9 A.M. A 9 P.M.**

**• SAMEDI. 9 A.M. A 5 P.M.**

**Satisfaction garantie ou prompt remboursement avec le sourire!**

- Allocations familiales
- "Mise de côté" pratique
- Stationnement facile

# Un pirate de l'air se suicide au Brésil

## MIRACLE MART

Une des divisions de Steinberg Limitée

# Modes Joie et Soleil

Les vêtements d'été coûtent moins cher au Miracle Mart!

SAO PAULO, Brésil (UPI-AFP-Reuter) — Un pirate qui avait détourné un avion de la compagnie Varig transportant 87 personnes s'est donné la mort, hier, au moment où la police lançait un assaut contre l'appareil. La tentative de détournement a duré sept heures.

Le pirate, qui a été identifié comme étant Henrique Martins, 24 ans, a tenté de convaincre la compagnie aérienne qu'il avait deux complices à bord de l'avion, dont une femme. Le porte-parole de Varig, le propriétaire de l'avion Lockheed Electra, a déclaré que ce sont des membres d'équipage qui ont réussi à séquestrer le pirate de l'air dans une toilette de l'avion. C'est apparemment à cet endroit qu'il s'est donné la mort.

Il avait obtenu une rançon de \$254,000 de la compagnie et permis ensuite à 84 passagers et membres d'équipage de descendre de l'appareil.

Varig a d'abord affirmé qu'il avait été capturé vivant. La police a indiqué par la suite qu'il s'était suicidé.

En plus de la rançon, il avait obtenu trois parachutes. Selon d'autres rapports, un technicien qui était monté à bord de l'avion sous prétexte de réparer le système de conditionnement de l'air aurait réussi à maîtriser le pirate en utilisant des gaz.

### Rumeurs diverses

Durant le détournement, plusieurs rumeurs contradictoires ont été avancées.

C'est ainsi que l'on affirmait que le pirate exigeait le versement d'une rançon de \$300,000 et que la compagnie lui avait remis une somme de \$260,000. Quoi qu'il en soit, la rançon a été versée au pirate sur l'aéroport de Congonhas. C'est le chef de l'Etat en personne, M. Médici, qui a autorisé le général Deliu Matos à lui remettre tandis qu'on procédait au remplissage des réservoirs de l'appareil.

C'est au cours d'un vol domestique entre Sao Paulo et la ville de Curitiba que le pirate de l'air a détourné l'avion. Après avoir discuté durant plusieurs heures avec les autorités de la compagnie, Martins a finalement consenti à libérer la plupart des personnes qui se trouvaient à bord. Mais, à son insu, les trois membres d'équipage qui étaient demeurés dans l'avion se sont enfermés dans la cabine et d'après la version du correspondant de l'agence UPI ont réussi à se glisser dehors.

On ignore par ailleurs à quel endroit le pirate voulait conduire l'avion. Mais le pilote, Celso Caldeira, a exigé le remplissage complet avant le décollage.

Un policier a raconté que, pendant les négociations, le pirate tenait une petite arme automatique près du cou du pilote.

## Achats Bonis en vigueur jusqu'au samedi, 3 juin



Longue robe d'intérieur pour les soirées d'été

ACHAT BONI **9<sup>88</sup>** ch.

Robe d'hotesse fraîche et chic dont le corsage est en nylon extensible et la jupe en polyester et acetate. Élastique à l'encolure, la taille et aux manches courtes. Volant à l'ourlet. Marine ou blanc. Tailles: P.M.G.



Peter Pan

Soutien-gorge et culotte assortie

Soutien ACHAT BONI Bikini ACHAT BONI

**244** ch | **97<sup>c</sup>** ch.

Le soutien-gorge est en rayonne acetate et non rembourré. D'une ligne naturelle. Imprimé "bistrot". A: 34 à 36 B et C: 32 à 36. Culotte bikini assortie. Tailles: P.M.G. Culottes courtes garnies de dentelle. Tricot acetate. Blanc, rose, bleu, jaune, menthe, lilas. Tailles: P.M.G.E.G. **3<sup>51</sup>** pour



LE COTON BIEN ETRE  
SANS SOUCI

Studio 7

### Soyez fidèle à la nature...

Choisissez les coordonnés de coton du Studio 7

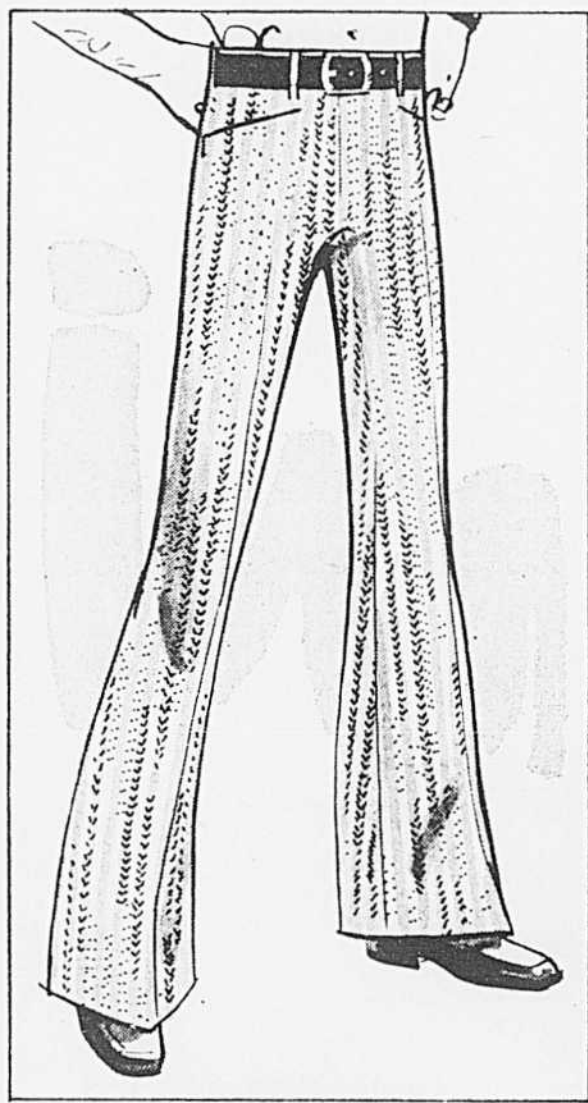
ACHAT BONI **A. 4<sup>44</sup>** ch. ACHAT BONI **B. 3<sup>44</sup>** ch. ACHAT BONI **C. 5<sup>77</sup>** ch. ACHAT BONI **D. 4<sup>44</sup>** ch.

La vogue est à tout ce qui est naturel et rien ne peut être plus conforme à la nature qu'un tissu 100% coton! Nos coordonnés de tricot coton du Studio 7 répondent aux exigences de chacune

A. Bustier à manches courtes, modèle croisé, taille élastique. Blanc, rouge, P.M.G.  
B. Short à taille élastique, modèle à revers, une poche en arrière. Blanc, marine, P.M.G.  
C. Chemise polo, manches courtes et une poche plaquée. Blanc, jaune, marine, rouge, P.M.C.  
D. Bustier sans manches de style chemisier, devant boutonné, taille élastique et col blanc. Marine, orange, P.M.G.

Studio 7

Peignoirs pour dames



Pantalons tricot double polyester

ACHAT BONI **12<sup>88</sup>** ch.

Jambes évasees. Brun, gris, beige, marine, malt, rouge, vin. Tailles pour hommes et jeunes gens: 28 à 44.

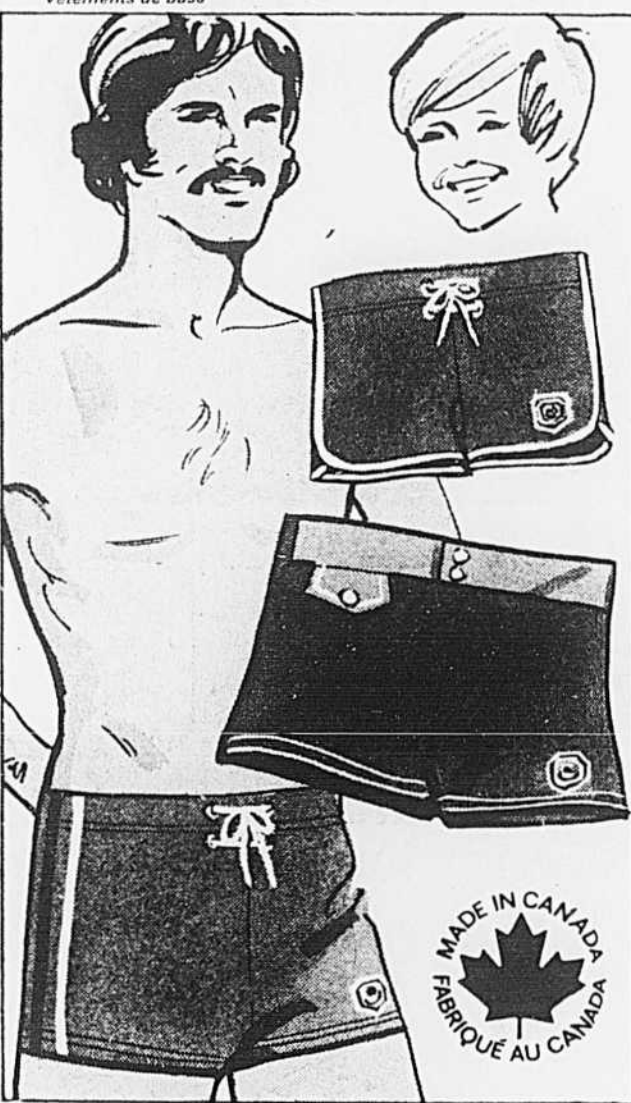
Pantalons de polyester/coton sans repassage pour hommes et jeunes gens. 4 styles au choix. Teintes diverses. Tailles: 28 à 44.

ACHAT BONI 2 pour 9.88

Pantalons sport en coutil durable pour jeunes gens. Jambes évasees. Teintes variées. Tailles: 28 à 36.

ACHAT BONI 5.44 ch.

Pantalons pour hommes



Maillots de plage teintes en vogue

Hommes Jeunes gens **PRIX MIRACLE 3<sup>97</sup>** ch. Garçons **PRIX MIRACLE 2<sup>97</sup>** ch.

Pour hommes et jeunes gens. Ordinaire ou à taille basse. Styles divers y compris ceux à taille élastique. Marine, rouge, bleu, vert, noir, jaune, rouge vin, brun. Tailles: P.M.G.E.G.

Pour garçons. Devant lace, garniture contrastante, jambes hawaïennes, support de nylon/coton. Cordon coulissant. Rouge, bleu, marine, brun, jaune, vert, rouge vin. Quelques modèles en denim. Tailles: 8 à 16.

Vêtements pour hommes et garçons



Dos nu, bikinis et guingans quadrillés... fraîches tenues de nuit pour l'été

A. ACHAT BONI **2<sup>88</sup>** l'ens. B. ACHAT BONI **4<sup>88</sup>** l'ens. C. ACHAT BONI **3<sup>88</sup>** ch.

A. Ensemble 2 pièces comprenant soutien-gorge et culotte bikini. En tissu d'entretien facile Fortrel\* et guingans coton quadrillé. Haut genre bustier. Rose, bleu, lilas. Tailles: P.M.G.  
B. Ensemble peignoir et bikini en tissu d'entretien facile Fortrel\* et coton. Haut de guingans quadrillé et jupe à devant contrastant, culotte bikini assortie. Rose, bleu, bleu/rose, jaune, rose. P.M.G.E.G.  
C. Robe longue en Fortrel\* et coton. Modèle à dos nu, taille élastique. Jupe avec poche contrastante. Lilas, rouge, bleu clair, P.M.C.

\*Marque déposée

Lingerie pour dames

# Le chômage chez les cosmonautes

HOUSTON (PA) — Voyant s'évanouir leurs rêves et leurs espoirs, les étudiants cosmonautes, et même des vétérans, quittent les uns après les autres leur profession pour se trouver des emplois ailleurs.

Des 73 pilotes et savants, choisis en tout et partout comme cosmonautes, 43 demeurent encore en lice. Douze d'entre eux doivent prendre part soit à l'expédition Apollo-17, la dernière sur la lune, soit à l'expérience Skylab, une série de trois séjours prolongés dans un véhicule en orbite autour de la terre. Ce projet devrait être mis à exécution, l'an prochain.

Vingt cosmonautes n'ont jamais volé et n'ont pas encore leurs noms sur la liste des passagers d'un vol à venir. Après plus de cinq ans d'entraînement, leurs chances de prendre le chemin de l'espace sont presque nulles.

Onze autres ont participé à au moins un vol, mais on n'a pas réservé leurs services pour une expérience prochaine ou future.

Donald Slayton, un des sept Américains choisis pour être astronautes au tout début de l'aventure spatiale, n'a jamais participé à un vol. Aujourd'hui, en tant que responsable de la sélection des équipes participant aux vols, il sait qu'il a trop de personnel à son service et il est le premier à encourager les cosmonautes à se chercher d'autres emplois.

Les **PRIX MIRACLE** sont nos bas prix de tous les jours...chaque semaine...toute l'année...pour vous faire faire de constantes économies!

Les **ACHATS BONIS** sont des offres spéciales et périodiques qui vous font économiser encore davantage. Suivez de près nos annonces, c'est toujours profitable!

**MIRACLE MART**

Une des divisions de Steinberg Limitée

# Modes Joie et Soleil

Modèles nouvelle vague dans le flot des prix d'économie

**Achats Bonis en vigueur jusqu'au samedi, 3 juin**

**Le polyester imprimé est en vogue pour l'été**

ACHAT BONI	ACHAT BONI
<b>13<sup>99</sup></b>	<b>11<sup>99</sup></b>
ch.	ch.

Nos jolies robes sont lavables et appropriées à un été sans souci ?

A. Mignonne robe sans manches 100% polyester imprimé. Dos nu, devant froncée. Culotte bikini assortie. Noir ou marine. Tailles: 7 à 15.

B. Robe-licou longue 100% polyester léger. Imprime à pois avec bordure à motif floral. Brun ou lilas. Tailles: 7 à 15.

**Longues ou courtes mais toujours populaires en légers tissus d'été !**

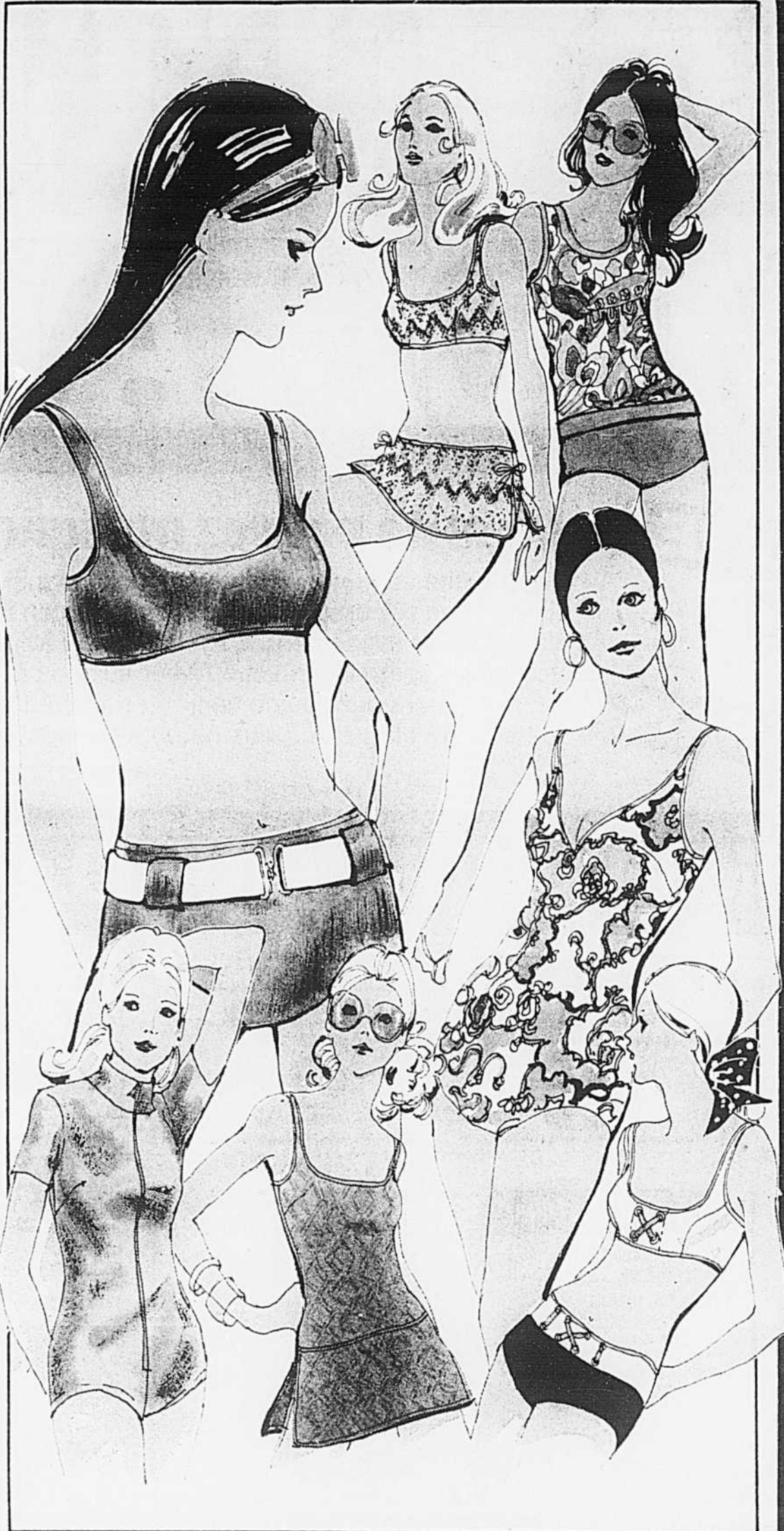
ACHAT BONI	ACHAT BONI
<b>9<sup>99</sup></b>	<b>13<sup>99</sup></b>
ch.	ch.

C. Robe de voile, manches courtes. En tissu mixte lavable, 65% polyester et 35% coton. Devant froncée. Imprimés pastel divers. Tailles: 7 à 15.

D. Robe-soleil sans manches à soutien-gorge intégré. Tissu mixte: acetate-Polyester à imprimé pois. Haut et taille contrastants. Attache à la taille. Marine ou rouge. Tailles: 7 à 15.

E. Robe longue sans manches en jersey 100% Arnel\* à imprimé de pois. Modèle seyant, chic et lavable. Marine, rouge ou rouge marine. Tailles: 7 à 15.

\*Marque déposée



**Choix magnifique de maillots de plage et de tenues-soleil de marques connues**

Ord. 10.95 à 17.95  
AU CHOIX

**8<sup>77</sup>**  
ch.

Une occasion que vous attendiez impatiemment ! Vous pourrez enfin vous procurer le maillot de plage ou les tenues d'été dont vous rêviez et ce, sans grever votre budget ! Voyez comme notre assortiment est vaste et magnifique ! Modèles conçus pour vous mettre en valeur !

Maillots d'une seule pièce, modèle casaque ou avec jupe.  
Maillots 2 pièces, style bikini, short, gamin ou avec jupe.

Maillots 3 pièces, genre blouson sur 2 pièces, bikini ou style short.  
Nous avons aussi des maillots une pièce en velours éponge extensible; manches courtes ou sans manches.

Vous aurez le choix de teintes unies ravissantes ou d'imprimés nouveaux. En nylon extensible, jersey, Antron\* jacquard, velours, Antron\* et nylon en relief. Tailles: 10 à 18.  
Tous les magasins n'ont pas un choix complet de styles mais leur assortiment est toutefois intéressant.

Vêtements sport pour dames

\*Marque déposée

## La Chine absente du congrès de l'ICS

ROME (AFP) — Le Pr. Paride Stefanini, président de l'International College of Surgeons (ICS), dont le 18ème congrès se tient à Rome, a donné des précisions hier sur le refus de deux chirurgiens de Chine Populaire d'y participer, annoncé par eux au dernier moment.

Ces deux chirurgiens, MM. Cheng Chun-Wei et Tsien Yung-Ching, ont expliqué qu'ils ne pouvaient participer à un congrès aux côtés de chirurgiens venus de Formose et qualifiés par eux de "représentants de la clique de Tchang Kai-shek". "Dans le monde, avaient-ils poursuivi, il n'y a qu'une seule Chine. Taiwan est une province de la Chine. L'Association Nationale des médecins chinois est l'organisation des travailleurs de la santé de toute la Chine et nous sommes les uniques représentants légaux de la Chine pouvant participer au congrès".

En réponse à cette thèse, le Pr. Stefanini a souligné que l'ICS, qui regroupe 15.000 médecins de 60 pays, est une société scientifique ouverte à tous, sans aucune restriction de caractère politique, religieux, racial ou autre.

### Non à l'expulsion

Le Pr. Stefanini a ensuite précisé qu'il avait envoyé une invitation à l'ambassade de Chine Populaire à Rome qui posa comme condition à la participation des deux spécialistes, l'expulsion des représentants de Formose. L'organe compétent de l'ICS, le Comité Exécutif International, conclut à l'impossibilité de procéder à cette expulsion. Une section de l'ICS existe à Formose et ses membres participent de plein droit au congrès.

En outre, le Pr. Stefanini a souligné que les quelque mille congressistes ne pouvaient en aucun cas être considérés comme des représentants officiels de leurs pays.

En conclusion, le président de l'ICS a exprimé sa vive déception à la suite de la décision des chirurgiens chinois, dont, a-t-il rappelé, la technique de "ressoudage" des membres sectionnés est à l'avant garde de la chirurgie.

La deuxième journée du Congrès a été consacrée essentiellement à la question des traumatismes dus à des accidents de la route.

Les participants aux travaux ont souligné, qu'en dix ans le nombre d'accidentés de la route avait triplé dans le monde. Les plus nombreux de ces accidentés sont les jeunes de 18 à 25 ans tandis que les traumatismes sont pour la plupart crâniens ou thoraciques.

## Nouveau pas dans la lutte contre le cancer

BOSTON (PA) — Un groupe de chercheurs de Boston a annoncé la découverte d'un enzyme dans un virus qui provoque le cancer chez les animaux, et, d'après le rapport publié, hier, dans le "Journal de Virologie", cet enzyme pourrait être un chaînon dans le développement pathologique des cellules normales.

Rappelons qu'un enzyme est une substance organique produite par des cellules vivantes qui agit comme catalyseur, c'est-à-dire aide au déclenchement ou accélère les réactions chimiques dans les cellules vivantes.

Les Drs Joan Kaplan, biochimiste au département de médecine de l'Hôpital Général du Massachusetts, Paul H. Black et le technicien Sharon Wilbert, tous du même hôpital, établissent, dans leur rapport, l'hypothèse que le nouvel enzyme découvert peut être responsable de la fusion de l'ADN d'un virus avec l'ADN d'une cellule normale, processus dangereux qui produit des cellules cancéreuses chez les animaux.

Le Dr Kaplan affirme que l'enzyme est associé avec un des deux virus simples qui contiennent d'une manière exceptionnelle, des petites quantités d'ADN et sont normalement utilisés pour étudier le cancer chez les animaux.

Cette réussite des médecins bostonnais survient quelques mois après la découverte, par des chercheurs français, d'un enzyme, dans le second virus simple, possédant des propriétés similaires.

Quoiqu'on pense généralement que les virus sont à l'origine de certaines formes du cancer humain, jusqu'à présent, aucune preuve formelle n'a pu être avancée.

CHARGE X

Le seul grand magasin canadien offrant chaque jour des aubaines à Prix Miracle

CHARGE X

**MAINTENANT 12 MAGASINS À VOTRE PORTÉE DANS LE GRAND MONTREAL.**

- Place Longueuil
- Pont-Viau (Centre commercial)
- West Island Mall, Transcanadienne, Sortie 35
- Jean Talon et Pie IX
- Plaza Greenfield Park
- Place LaSalle
- Châteauguay, 180 Boul. d'Anjou
- Les Galeries Lachine
- Plaza Côte-des-Neiges
- Place Versailles
- Plaza Alexis Nihon
- Chomedey, (Centre commercial St-Martin)

OUVERT • LUNDI À MERCREDI, 9 A.M. À 6 P.M.

• JEUDI ET VENDREDI, 9 A.M. À 9 P.M.

• SAMEDI, 9 A.M. À 5 P.M.

Satisfaction garantie ou prompt remboursement avec le sourire!

- Allocations familiales
- "Mise de côté" pratique
- Stationnement facile

# Venez célébrer... LA FÊTE DU MILLIARD



**Vous ne pouvez manquer cette occasion...**

Cette petite étiquette illustrée à gauche signifie de grosses économies pour vous. Il s'agit des célébrations par des spéciaux en l'honneur de la plus grosse année depuis notre avènement. C'est la Fête du Milliard avec des Spéciaux. Ajoutez ces économies spéciales en votre faveur aux prix coupés à plein chaque jour et profitez-en. Alors ne manquez pas de venir au marché Dominion du voisinage et surveillez cette petite étiquette...vous ne pouvez vous permettre de manquer cette occasion!



## DOMINION DÉPASSE LE MILLIARD et vous fait tous gagner!

**AUBAINE DU MILLIARD**  
PAPIER de TOILETTE  
Symphony  
Pqt de 4 Roul. **55¢**

**AUBAINE DU MILLIARD**  
BISCUITS  
Ordinaires — Peek Frean  
Pqt 9 oz **25¢**

**AUBAINE DU MILLIARD**  
SOUPE LIPTON  
Nouilles et Poulet  
Pqt de 2 **23¢**

**AUBAINE DU MILLIARD**  
PETITS-PAINS  
Hot-Dog ou Hamburger  
Richmello  
Paquet de 12 **33¢**

**Prix coupés à plein sur les VIANDES DE QUALITÉ**

LE MEILLEUR BOEUF AU CANADA DE MARQUE ROUGE  
INSPECTÉ PAR LE GOUVERNEMENT

RÔTI de PALETTE Tendon dorsal enlevé	1 lb	<b>78¢</b>	JAMBON Prêt à manger Burn's — Couenne et gras enlevés Un bout ou l'autre	1 lb	<b>69¢</b>
RÔTI Côtes croisées Prêt pour le four	1 lb	<b>98¢</b>	ROULÉS COTTAGE Burn's — Fumés	1 lb	<b>88¢</b>
CÔTES de BOEUF À grasser	1 lb	<b>79¢</b>	EPAULE de Porc Fumée — Genre Picnic — Burn's	1 lb	<b>58¢</b>
RÔTI Côtes de Choix Nature — (Avec Foss)	1 lb	<b>119</b>	TRANCHES de Jambon Rechauffer et servir	1 lb	<b>88¢</b>
HAMBURG No 1 Frais à chaque heure!	1 lb	<b>69¢</b>	JAMBON CUIT Iray Miles	Pqt 6 oz	<b>68¢</b>
SAUCISSES Fumées Burn's — Empaquetées à vide!	Pqt 1 lb	<b>58¢</b>	DESSERTS PAR-FAY De Shoppy	12 oz ch.	<b>29¢</b>
BIFTECK de Palette Pour le Bar-B-Q — Épis	1 lb	<b>85¢</b>	SAUCISSES À Déjeuner — Fraichement emballées	1 lb	<b>56¢</b>
BIFTECK Paleron Frais haché!	1 lb	<b>79¢</b>	PIZZA MARTINS Bella Vista	12 oz ch.	<b>109</b>
RÔTI Pot-au-feu Roule — Dessus	1 lb	<b>98¢</b>	PEPPERONI Martins	1 lb	<b>89¢</b>
LONGE DE PORC Bout des côtes — Ent. 3 1/2 lb	1 lb	<b>69¢</b>	BACON Sans Couenne Swift Empire	1 lb	<b>64¢</b>
FOIE DE PORC Tranche	1 lb	<b>29¢</b>	BOLOGNE Burn's Morceau 2 à 4 lb	1 lb	<b>33¢</b>
POULETS 2 à 4 lb Congelés — Catégorie "A"	1 lb	<b>43¢</b>	SMOKED MEAT Cours — Format Sandwich 2 oz		<b>4 / 99¢</b>

**Prix coupés à Plein**

POUDINGS Chocolat — Green Giant Jolly	Cont. 5 oz	<b>17¢</b>
BREUVAGE au Raisin Welchade	Bte 32 oz	<b>37¢</b>
BREUVAGE au Raisin Welchade	Bte 10 oz	<b>15¢</b>
GELÉE de RAISIN Welch (Verre)	9 oz	<b>36¢</b>
CRISTAUX Rise 'N Shine — Saveur d'orange	5 env. 3 1/2 oz	<b>89¢</b>
THE EN SACS Salade Orange Pekoe	Bte de 60	<b>81¢</b>
PAIN DE SAVON Sunlight — Jumele	Gros Pain	<b>39¢</b>
LIQUIDE à vaisselle Sunlight	Cont. 35 oz	<b>105</b>
DÉTERSIF liquide Sunlight	Cont. 32 oz	<b>57¢</b>
PAIN de SAVON Blanc ou au citron — Sunlight	Pain rog	<b>9¢</b>
CAFÉ Instantané Richmello	Pqt 5 oz	<b>83¢</b>
CAFÉ Instantané Richmello	Pqt 10 oz	<b>129</b>
SAUMON ROSE Clover Leaf	Bte 1/2	<b>51¢</b>
THON BLANC Clover Leaf	Bte 1/2	<b>41¢</b>
MARGARINE Molle Blue Bonnet — Cont. 8 oz	Cont. 8 oz	<b>49¢</b>
MARGARINE Colorée Rég. — Blue Bonnet	Pqt 2 lb	<b>75¢</b>
"RAIN BARREL" Adoucisseur de Tissus	Cont. 26 oz	<b>89¢</b>

**Prix coupés à Plein**

"RAIN BARREL" Adoucisseur de Tissus	Cont. 48 oz	<b>149</b>
PAPIER de Toilette Symphony — Couleurs Assorties	Pqt 2 Roul.	<b>33¢</b>
PATATES CHIPS Hostess — Ordinaires	Sac 14 oz	<b>87¢</b>
BÂTONNETS au Fromage Cheddar — Hostess Swinger	Sac 10 oz	<b>57¢</b>
ORANGE CRUSH 10 oz. Bout. retournables	6 pour	<b>53¢</b>
KOOL-AID Brevage — Assorti — Rég.	Env.	<b>5¢</b>
KOOL-AID Brevage assorti — Sucre	Pqt 4 oz	<b>14¢</b>
NOURRITURE pour Chats Au poisson — Society	Bte 15 oz	<b>13¢</b>
NOURRITURE pour Chats Health-O	Bte 16 oz	<b>12¢</b>
SERVIETTES De papier — Rite — De Couleurs	Pqt de 100	<b>39¢</b>
SERVIETTES De Papier — Rite — Blanches	Pqt de 100	<b>39¢</b>
POIS No 1 De Choix Madeleine	Bte 19 oz	<b>39¢</b>
POIS No 2 Madeleine de Choix	Bte 19 oz	<b>35¢</b>
SAVON en Poudre Nouveau Lux	Gros Format	<b>49¢</b>
AGENT de Rinçage Alli	Pqt 4 oz	<b>85¢</b>
BEURRE D'Arachides Richmello	Pqt 3 lb	<b>95¢</b>
CAF CRÈME Richmello — Pour The ou Cafe	Pqt 11 oz	<b>64¢</b>

**Prix coupés à Plein**

KETCHUP Aux Tomates — Dominion	Bout. 15 oz	<b>29¢</b>
TOMATES De Choix Dominion	Bte 28 oz	<b>25¢</b>
DÉTERSIF Dominion A mousse Contrôlée	Pqt 4 lb	<b>\$1.17</b>
BONBONS Belanger Bâtons Assortis	Pqt 12 oz	<b>48¢</b>
RÉGLISSE Enchantment	Roul. 12 oz	<b>48¢</b>
JU-JUBES Bonbons Enchantment	Sac Cello 1 lb	<b>48¢</b>
GÂTEAU des Anges Richmello	16 oz	<b>49¢</b>
PAIN aux RAISINS Richmello — Pain de 12 oz	2 pour	<b>35¢</b>
GÂTEAU aux Cerises Domino	12 oz	<b>49¢</b>
JUS D'ORANGE Congelé — Minute Maid	Bte 16 1/2 oz	<b>83¢</b>
GÂTEAU Chocolat Congelé — Farm House	14 oz	<b>67¢</b>
GÂTEAU Chocolat Allemand — Congelé — Farm House	15 1/2 oz	<b>67¢</b>
RIZ FRIT au Poulet Congelé — Chine Town	Pqt 12 oz	<b>55¢</b>
POIS CONGELÉS York — Sac Poly	12 oz	<b>27¢</b>
MISS BRECK Fixatif à cheveux	Bout. 8 oz	<b>77¢</b>
SHAMPOING Breck Texturisé	Bout. 6 oz	<b>127</b>
CLOSE-UP rouge ou vert Dentifrice et Rinçage-bouche	(Rég. 44) 50 ML	<b>67¢</b>

**Prix coupés à Plein**

CLOSE-UP Rouge et Vert Dentifrice et Rinçage-bouche	(150 ML 1.37)	<b>88¢</b>
LAIT NIVEA Pour la peau	Cont. 5 oz	<b>\$1.47</b>
FLUSH A BYES Couches de papier pour enfants	Pqt de 60	<b>\$2.57</b>
FACELLE ROYALE Tissus Fataux	Pqt de 333	<b>35¢</b>
CHAISES LONGUES Couroires de canvas		<b>\$3.33</b>
BRIQUETTES Canuck sac 10 lb		<b>84¢</b>
HIBACHI Double format		<b>\$9.95</b>
CERISES BING De Floride — Canada No 1 Sucrés — Juteuses — Grosses	lb	<b>59¢</b>
MELONS D'EAU De Floride — Chair rouge Grosneur moyenne	ch.	<b>98¢</b>
BROCOLI FRAIS De Californie — Savoureux Grosneur 14	Pqt	<b>38¢</b>
BANANES MÛRES Importées — Savoureuses	lb	<b>13¢</b>
POMMES DE TERRE Du Nouveau-Brunswick — Canada No 1 Sac 10 lb		<b>36¢</b>
ECHALOTES De Californie — Ajoutez du piquant à vos salades	le paquet	<b>11¢</b>
PIMENTS VERTS De Floride — Ajoutez du piquant à vos salades!	lb	<b>49¢</b>
POMMES Granny Smith De l'Afrique du Sud — De Fantaisie	lb	<b>35¢</b>
ORANGES FRAICHES De Californie — Sucrées — Grosneur 68 Doz.		<b>88¢</b>
LAITUE ICEBERG De Californie — Canada No 1 Grosneur 24	ch.	<b>29¢</b>

**NOUS ACCEPTONS TOUS LES COUPONS ALIMENTAIRES DE NOS COMPÉTITEURS**

**CORNES DANOISES**  
Au Beurre — Tendres —  
Feuilletées  
Pqt de 6 **49¢**

**Le Fournil**  
PAIN aux PACANES  
et Cerises — Saveur d'autrefois!  
Ch **55¢**

STRUDELS aux Pommes  
Fraiches et Délicieuses  
Pqt de 6 **43¢**

**NOUS ACCEPTONS TOUS LES COUPONS ALIMENTAIRES DES COMPÉTITEURS**

NOUS NOUS RÉSERVONS LE DROIT DE LIMITER LES QUANTITÉS!  
PRIX EN VIGUEUR JUSQU'À LA FERMETURE, MARDI 6 JUIN 1972  
DOMINION STORES LIMITED

**AUBAINE DU MILLIARD**  
BISCUITS DARE'S  
Assortis  
Pqt 16 oz **53¢**

**AUBAINE DU MILLIARD**  
EAU MINÉRALE  
Montclair  
Bout. 30 oz **27¢**

**AUBAINE DU MILLIARD**  
MÉLANGES à Gâteaux  
Robin Hood — Assortis  
Pqt. 19 oz **29¢**

**AUBAINE DU MILLIARD**  
PÊCHES Tranchées  
ou en Moitiés — Ardoona de Fantaisie  
Bte 28 oz **37¢**

**AUBAINE DU MILLIARD**  
DÉTERSIF ALL  
En poudre  
Pqt. 4 lb 11 oz **\$1.59**

**AUBAINE DU MILLIARD**  
DÎNER KRAFT  
Macaroni et Fromage  
Pqt 1 lb **16¢**

**AUBAINE DU MILLIARD**  
BREUVAGES  
Assortis Château  
Caisse de 24 Boîtes 10 oz **1.98**

**AUBAINE DU MILLIARD**  
TARTES à la Crème  
Farm House — Assorties  
Tarte 12 oz **32¢**

## CONCOURS CAISSIÈRE DU MOIS

Détails et coupons de participation au marché Dominion du voisinage. Participez maintenant, participez souvent!

• Votre caissière préférée pourrait gagner des vacances de rêve pour deux!  
• Vous pourriez gagner aussi \$125.00 d'épicerie absolument gratis!

# les TRIBUNAUX

## La Cour refuse de permettre la grève à trois endroits

Une tentative des leaders du Front commun, MM. Louis Laberge, Marcel Pepin et Yvon Charbonneau, pour obtenir de la cour un jugement déclaratoire permettant à certains de leurs syndicats de recommencer la grève durant le mois de juin, en dépit du bill 19, a été rejeté par le juge Guy Mathieu de la Cour supérieure, hier après-midi.

Les trois leaders voulaient obtenir que les employés du Jewish Hospital of Hope, de l'hôpital Charles-Lemoyne, sur la rive sud, et de la Commission scolaire de Gracefield, dans le district de Hull, puissent débrayer légalement.

Ils demandaient également à la cour de déclarer que le droit de grève était accordé par le chapitre 141 du Code du travail du Québec, et que le bill 19, ordonnant le retour au travail des employés du secteur public, ne s'appliquait pas à la situation, et était ultra vires des pouvoirs de l'Assemblée nationale.

Le juge Mathieu a cependant décidé que la Cour supérieure n'avait pas juridiction pour décider de l'inconstitutionnalité du Parlement de Québec, et que la cour, partant, ne pouvait accorder les autres conclusions du jugement recherché.

## Experts divisés: accusé acquitté

Un homme dans la trentaine, René Lamarque, qui avait été accusé d'usage de faux et de fraude pour un montant de \$2,500, à l'aide de chèques sans provisions, a été acquitté par le juge Irène Lagarde, hier après-midi, après que les experts en écriture se furent nettement divisés sur une question d'identification de calligraphie.

L'un des experts soutint que c'était bien celle de l'accusé qui apparaissait sur les chèques, l'autre déclara que ce ne l'était pas du tout.

Devant ces témoignages contradictoires, le procureur de la défense, Me Nikita To-

mesco, réclama le bénéfice du doute pour le prévenu, et l'obtint.

Ces chèques incidemment, avaient pour la plupart été échangés dans un bar de la rue Saint-Joseph, à Lachine, par deux employés qui avaient quitté leur emploi en fin de soirée, en laissant tous ces chèques dans le tiroir-casse, au grand désespoir de la patronne, lorsqu'elle alla les porter à la banque, le lendemain matin, pour s'apercevoir que s'ils semblaient tous provenir de compagnies aux noms ronflants, ils n'étaient tout simplement "pas bons".

## Congrès de sciences à Ottawa et Montréal

OTTAWA (PC) — Les villes de Montréal et d'Ottawa seront le site, cet été, d'importantes conférences scientifiques devant réunir environ 10,000 hommes de sciences venant de plus de la moitié des pays du monde.

Les quatre principaux événements sont les suivants:

- le 12e congrès international de photogrammétrie, à Ottawa, du 23 juillet au 4 août, auquel assisteront plus de 1,200 délégués et où seront présentés environ 280 mémoires scientifiques;
- la 4e assemblée générale et 6e conférence technique de l'Association cartographique internationale, à Montréal, du 15 au 18 août, puis à Ottawa;
- le 24e congrès géologique international, à Montréal, du 21 au 30 août, 6,000 délégués.

## Championnat de fakirs à l'Olympia

PARIS (AFP) — Le sixième championnat du monde des fakirs aura lieu, pour la première fois, à Paris, sur la scène du théâtre de l'Olympia, en troisième partie du Festival mondial de la magie, à partir de la mi-juin. Le comité organisateur a demandé que ces épreuves soient placées en fin de programmes, précisant qu'elles ne peuvent convenir aux personnes sensibles.

D'ores et déjà, les comités des Indes, d'Afrique, d'Amérique, d'Allemagne, de Suisse, d'Autriche, d'Angleterre et de Belgique ont fait savoir qu'ils participeront à ce championnat comportant trois "disciplines": la résistance à la douleur, l'invulnérabilité au feu et aux serpents venimeux, le contrôle organique ou hatha yoga.



Un terrain de jeux sur roues!

La ville de Cologne en Allemagne a vu apparaître son premier terrain de jeux sur roues. C'est un immense camion de déménagement qui a été renoué et après lequel on installe les balançoires et les glissoires. Les enfants peuvent même regarder des diapositives. Quand il pleut les petits

jouent à l'intérieur et le tour est joué. Le camion roule dans tous les quartiers qui n'ont pas de terrain de jeux organisé. Les moniteurs qualifiés s'occupent des enfants.

## Pénurie d'eau à Pointe-Gatineau

POINTE-GATINEAU (PC) — Les citoyens de Pointe-Gatineau apprennent à connaître la valeur d'un verre d'eau parce qu'ils ont beaucoup de peine à s'en procurer.

Après deux semaines de beau temps presque ininterrompu et de chaleur constante, le filet d'eau qui sort des robinets est si menu qu'il faut patienter trois ou quatre minutes pour remplir un verre d'eau.

La chasse d'eau des toilettes ne fonctionne pas et au moins une famille a dû se rendre à Ottawa pour prendre son bain.

Le maire de Pointe-Gatineau, M. Pierre Lafontaine, a déclaré que la situation avait atteint "un point de crise", mais il a attribué la

situation à la pression défectueuse du système d'aqueduc et non pas au beau temps.

La situation a été connue de tous dimanche quand les pompiers, qui n'obtenaient que 15 livres de pression à une borne-fontaine, n'ont pu éteindre un incendie. Personne n'a été blessé, mais le

sinistre a gravement endommagé la maison.

Le détail le plus frustrant, c'est que les citoyens de Touraine, localité voisine alimentée par les mêmes approvisionnements d'eau, se baignent régulièrement, lavent leurs voitures et rafraichissent leurs pelouses.

La pression d'eau se réduit brusquement que l'on se part entre les deux localités, mais personne ne semble savoir pourquoi.

M. Lafontaine a l'intention de demander à M. Oswald Parent, représentant municipal à l'Assemblée nationale du Québec, d'obtenir une in-

tervention du ministère de la Santé.

La semaine dernière, M. Parent annonçait que le raccordement de l'aqueduc municipal avec celui de Hull serait complète à la fin de juin. Mais en attendant, M. Lafontaine veut obtenir des mesures provisoires.

## La détention d'enfants à la prison de Hull est "déplorable"

— Roy Fournier

OTTAWA (PC) — L'ontente toujours, chez les fonctionnaires québécois, de trouver une solution à l'emprisonnement illégal d'enfants à la prison de Hull.

Une fonctionnaire du ministère des Affaires sociales, Jeannette Bertrand, espère

obtenir la permission du Pavillon du Parc afin de se servir d'un ancien monastère à Aylmer près de Hull pour loger les jeunes délinquants entre 10 et 18 ans.

Après une visite de la prison de Hull, lundi, le solliciteur-général du Québec, M.

Roy Fournier, a avoué que des enfants avaient été détenus plus de deux semaines à cause de la grève des fonctionnaires québécois.

M. Fournier a alors déclaré que l'emprisonnement des enfants "était une décision extrême faite par un

juge de la cour juvénile lorsqu'il n'a pas le choix à cause du manque de locaux adéquats dans la région". M. Fournier représente à l'Assemblée nationale la circonscription de Gatineau en banlieue de Hull.

## Clémence après avoir frustré le bien-être

Un individu de 61 ans, Paul F., qui avait soutiré quelque \$15,586 au Bien-être social pendant une période de huit ans, tout en détenant un emploi régulier comme gardien, a été trouvé coupable de ce "long délit", hier, mais le juge Jean Goulet ne lui a infligé aucune peine de prison.

Il l'a tout simplement mis en liberté surveillée pour les deux prochaines années, tout en lui imposant certaines conditions précises qui devraient l'amener à ne pas récidiver de la même façon.

En le déclarant coupable, le tribunal avait cependant souligné la gravité du crime dont s'était rendu coupable l'inculpé qui, il y a plusieurs années, s'était apparemment dit que son salaire n'était pas suffisant pour faire vivre

sa femme et ses deux enfants, et avait eu recours au fonds public pour boucler son budget.

La cour a par ailleurs noté que l'un de ces enfants, une fille, qui souffrait d'obésité, tout en apparaissant à sa charge, sur les formules de demandes d'aide, recevait elle-même une allocation d'aide sociale de quelque \$5,000 par année.

Pesant trois cents livres, il lui était apparemment impossible de travailler.

Pour le prévenu, son procureur a principalement fait remarquer qu'il s'agissait d'un homme malade, même s'il était capable de remplir les fonctions de gardien, et que c'était là une circonstance qui devait inciter le tribunal à se montrer clément.

## La Cour d'appel ne permet pas de ressusciter la RAQ

À la défunte Commission des liqueurs, qui nous dispensait vins et spiritueux à prix fort raisonnables à partir de 1921, succéda la Régie des alcools, puis, finalement, la Société des alcools prit sa place le 1er septembre dernier.

Même si d'aucuns soutiendraient que tous ces changements d'appellation n'ont pas changé grand-chose d'autre façon, on ne peut, devant les tribunaux, passer d'un sigle à l'autre pour prendre des procédures qui n'ont pas été instituées avant la terminaison de la précédente administration.

C'est ce que vient de rappeler la Cour d'appel en rejetant un appel de la défunte Régie des alcools du Québec contre une décision rendue par un juge de la Cour municipale contre le propriétaire d'un établissement licencié de la métropole.

Il avait alors été condamné à une amende de \$500 pour avoir mis, dans une bouteille portant la marque d'une certaine consommation, une autre substance que celle qui devait contenir la dite bouteille.

Dr. selon les avocats de la

defunte R.A.Q., selon la loi qui était en vigueur à ce moment-là, le prévenu aurait dû être condamné, puisqu'il s'agissait d'une deuxième infraction, à un emprisonnement d'au moins un mois, cependant qu'il aurait pu encourir la suspension de son permis pour au moins un mois également.

Mais le "malheur", si l'on peut dire, c'est que la R.A.Q. a été abrogée, qu'elle est défunte pour ainsi dire, et qu'elle ne peut conséquemment agir devant les tribunaux.

On a bien demandé de permettre un amendement, mais la cour dit qu'il s'agit plutôt d'une tentative de régulariser, avec effet rétroactif, une procédure entachée de nullité au moment où elle a été faite, en tentant de faire revivre une entité juridique qui a cessé d'exister comme telle.

Une telle décision, de souligner la Cour d'appel, peut paraître d'un formalisme rigoureux, mais comme nous sommes ici en matière pénale, et puisqu'il s'agit de la liberté d'une personne, la loi doit s'interpréter restrictivement. Et l'appel est rejeté.

## Pensons à papa le 18 juin!

## Spéciaux des Jours d'Activité EATON

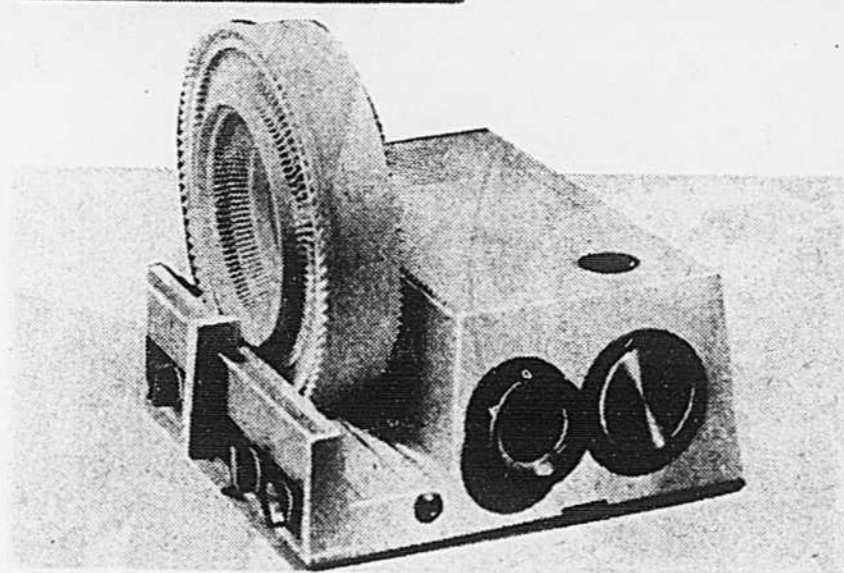


### La Minolta "Hi-Matic" 7s Appareil-photo plus étui

Special 99<sup>95</sup>

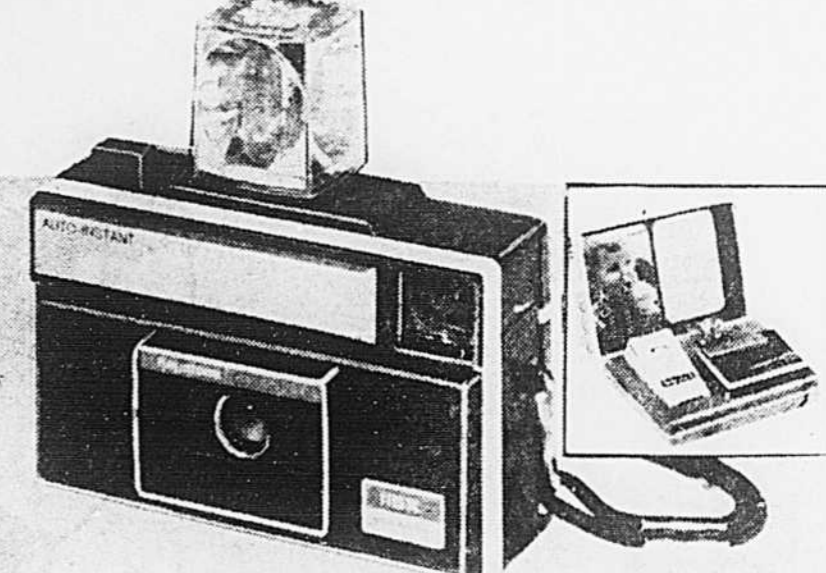
- L'appareil "Hi-Matic" est un des plus fonctionnels d'entre les appareils photo automatiques. Vérifiez les caractéristiques exceptionnelles
- Dispositif de compensation des contrastes
- Sécurité du chargement pour plus de rapidité
- Contrôle automatique ou manuel de l'exposition
- Objectif f/1.8 45mm et vitesse d'obturation 1/4 à 1/500 sec.
- Telemètre couple et signal d'insuffisance de clarté
- Appareil-photo de couleur noire

Ce sont quelques avantages parmi tant d'autres qui font de la Minolta "Hi-Matic" une aubaine-vedette des Jours d'Activité Eaton!



### Projecteur Strato 200 Special 59<sup>95</sup>

- Projection de vos diapositives avec rapidité, facilité et à bon compte.
- Réglage manuel pour marche avant ou retour arrière
- Lampe 500 watts à refroidissement
- Avec chargeur rotatif pour 100 diapositives



### Équipement photo Keystone X115 Spécial 129<sup>95</sup>

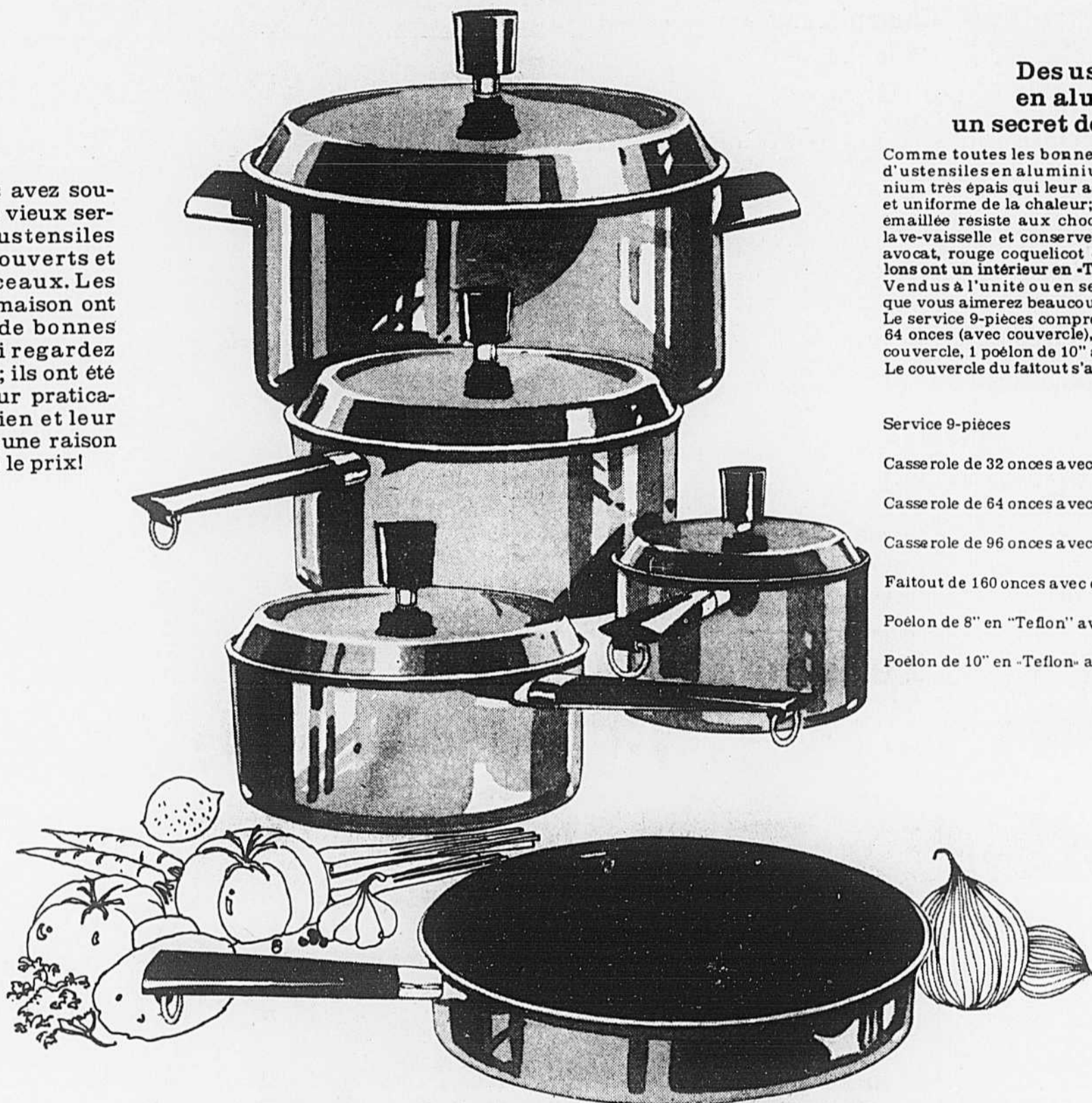
- Un équipement bien choisi pour le débutant en photographie. L'ensemble comprend:
- Boîtier léger et compact
- Film, courroie-bracelet et cube-éclair
- Mise au point fixe

Eaton est juste au bout du fil: 842-9211

EATON centre-ville (rez-de-chaussée), Anjou, Pointe-Claire, Rayon 512.

## Parce que vous avez aussi le droit d'être heureuse dans votre cuisine!

Avouez, mesdames, que vous avez souvent songé à remplacer votre vieux service de table ébréché, vos ustensiles rayés, ou votre service de couverts et coutellerie qui part en morceaux. Les femmes qui travaillent à la maison ont elles aussi le droit d'avoir de bonnes conditions de travail. Aussi regardez bien les articles de cette page; ils ont été spécialement choisis pour leur praticabilité, leur facilité d'entretien et leur beauté. Il n'y a vraiment aucune raison de vous en priver... pas même le prix!



### Des ustensiles en aluminium un secret de cordon bleu

Comme toutes les bonnes cuisinières, servez-vous d'ustensiles en aluminium. Ceux-ci sont en aluminium très épais qui leur assure une répartition rapide et uniforme de la chaleur; leur fini de porcelaine cuite émaillée résiste aux chocs et aux taches, accepte le lave-vaisselle et conserve ses belles couleurs de vert avocat, rouge coquelicot ou jaune moisson. Les poêlons ont un intérieur en «Teflon II». Vendus à l'unité ou en service complet... à des prix que vous aimerez beaucoup. Le service 9-pièces comprend: 3 casseroles de 32, 48 et 64 onces (avec couvercle), 1 faitout de 160 onces avec couvercle, 1 poêlon de 10" à intérieur en «Teflon II». Le couvercle du faitout s'adapte au poêlon.

- Service 9-pièces
- Casserole de 32 onces avec couvercle
- Casserole de 64 onces avec couvercle
- Casserole de 96 onces avec couvercle
- Faitout de 160 onces avec couvercle
- Poêlon de 6" en «Teflon» avec couvercle
- Poêlon de 10" en «Teflon» avec couvercle

Special  
**2777**  
**523**  
**598**  
**673**  
**898**  
**673**  
**823**

### Joli, pratique, résistant et allant au lave-vaisselle: le service de table Melmac

Choisissez un service 30 pièces en modèle «Rose Delight» ou «Celeste». Chacun se compose de 6 assiettes plates décorées, 6 soucoupes décorées, 6 tasses unies, 6 assiettes à pain et beurre et 6 bols à soupe et céréales. «Rose Delight» — feuilles ton avocat et grande rose sur fond blanc; autres pièces en ton avocat uni. «Celeste» — fleurs jaune moisson et feuilles brunes sur fond blanc; autres pièces en jaune moisson uni.

Service 30-pièces  
Special **12<sup>99</sup>**



### Service de couverts et coutellerie en acier inoxydable

Ce service de couverts et coutellerie est décoré d'un si joli motif romantique que vous ne pourrez résister à son attrait. Pour l'achat du service 40-pièces, vous recevrez en bonus un plateau à couverts et coutellerie Rubbermaid. Alors n'hésitez plus! «Royal Bouquet» — luxueux motif floral sur un fond ciselé. Le service 40-pièces comprend: 8 cuillers à thé, 8 cuillers à dessert, 8 fourchettes de table, 8 fourchettes à salade, 8 couteaux à dents — PLUS un plateau à couverts et coutellerie de Rubbermaid en bonus.

Service 40-pièces  
Special **19<sup>99</sup>**

Service à servir 4 pièces  
Non représenté: service de cuillers à thé 6 pièces

Special  
l'ens. **2<sup>29</sup>**  
Special  
l'ens. **2<sup>29</sup>**

